

OO
OO

Fédération Nationale des Artistes du Mali (FNAM)



**PRÉSENTATION
DE LA FÉDÉRATION NATIONALE
DES ARTISTES DU MALI**



PROGRAMME BOUTIQUE DE GESTION, ECHANGES ET DE CONSEILS (BGECO)

Notre Initiative, Notre Conseil

IDÉE

Crée à l'initiative des artisans en Janvier 1993, la BGECO a pour objectif principal l'appui à la petite et moyenne entreprise émergente. Elle accompagne les dynamiques et initiatives des artisans.

Le Programme Boutique de Gestion est le fruit de l'accord de coopération entre la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) et la Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM).

NOUVELLE ORIENTATION

La phase 3 (2001 - 2003) est une orientation nouvelle. Avec les résultats appréciables obtenus durant les deux phases précédentes dans l'appui à l'(auto)organisation des artisans, le programme va orienter ses activités vers un appui plus ciblé sur les petites et moyennes entreprises émergentes.

Le dispositif Boutique de Gestion est administré entièrement par des nationaux (8 cadres dont 3 femmes) :

- 1 Chargé de Programme
- 1 Assistant Economiste
- 1 Assistant Technique
- 5 Conseillers d'Entreprises auprès des coordinations régionales de la FNAM à Bamako, Kita, Kouïloua, Mopti et Ségou.

ETHIQUE

- le programme est mené en terme d'appui à l'auto promotion, il accompagne des initiatives et s'inscrit dans la logique du Marché. Ses prestations sont payantes
- son offre est complémentaire à celle existante
- la subsidiarité de son rôle et la viabilité de son action sont des préoccupations constantes
- sa démarche est la stratégie de l'approche par la demande

PRODUITS

- l'appui-conseil à des initiatives d'auto promotion
- l'accompagnement dans les démarches visant à comprendre l'environnement économique, administratif et juridique
 - à accéder à de nouveaux marchés
 - à renforcer les capacités de production de l'entreprise
 - à améliorer la qualité des produits et services
 - à maîtriser les outils de gestion de l'entreprise...
 - à mettre sur pied des instruments de financement et de promotion de l'entreprise...
- la mise en relation des ressources locales existantes avec les artisans et micro-entrepreneurs à la recherche de prestations d'appui et/ou d'accompagnement
- l'interface et le conseil au niveau de la restructuration et de la promotion du secteur
- la création et l'animation de cercles d'entrepreneurs, pour les échanges d'expériences

CONTACTS

BAMAKO	FNAM Hamdallaye, près du Lycée Prosper Carnara B.P 2008 Bamako Tél. : (223) 29 17 95 - Fax : (223) 29 21 63 E-mail : bgeco@afribone.net.ml
KITA	Siège de la COAK - B.P 57 Kita - Tél. : (223) 57 31 55 - E-mail : bgeco.kita@afribone.net.ml
KOUTIALA	Siège de la CRAK - B.P. 184 Kouïloua - Tél. : (223) 64 02 48 E-mail : bgeco.koutiala@afribone.net.ml
MOPTI	Siège de la CRAM - B.P. 48 Mopti - Tél. : (223) 43 02 23 - E-mail : bgeco.mopti@afribone.net.ml
SÉGOU	Siège de la CRAS - B.P. 421 Ségou - Tél. : (223) 32 08 77 - E-mail: bgecosegou@afribone.net.ml

LA BOUTIQUE EN SOUTIEN AU SERVICE DE L'ARTISAN !

Promotion Nationale des Artisans du Mali (PROMAL)

**EXPOSITION
DE LA PROMOTION NATIONALE
DES ARTISANS DU MALI**

**Bamako
Avril 2001**

B.P. 1502 Bamako - Hamdallaye, Tél. 29 84 58 - Fax : 29 26 02

e-mail : artisan@spider.jcINET.org

page web : www.promal.org



EDITION :

Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM)
B.P. 1502 Bamako-Hamdallaye
Tél. 00223 - 29 84 58 - Fax 29 26 02
e-mail : artisan@spider.toolnet.org
Pages webs (Internet) : www.promali.org/fnam
www.promali.org/rac
www.promali.org/bogolan

RÉDACTION :

Réseau d'Animation et de Conseils (RAC)
service technique de la FNAM
B.P. 1502 Bamako-Hamdallaye
Tél et Fax : 00223 29 26 02
E-Mail : artisan@spider.loolinet.org
Pages webs (Internet) : www.promali.org/fnam
www.promali.org/rac
www.promali.org/bogolan

**SOMMAIRE****pages****PRÉFACE**

1. LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ARTISANS DU MALI (FNAM)	1
1.1 Historique de la Fédération	1
1.2 Objectifs et activités	1
1.3 Structure organisationnelle et associative	4
• Les organes	4
• La structure associative	6
2. LES SERVICES INTÉGRÉS À LA FÉDÉRATION	9
2.1 La Commission à la formation professionnelle	9
2.2 Les Services de conseils juridiques et fiscaux	11
2.3 Les Bureaux des Femmes (BF)	12
2.4 La Boutique de Gestion, d'Echanges et de Conseils (BGECO)	23
2.5 Le Réseau d'Animation et de Conseils (RAC)	24
3. LES SERVICES INITIÉS PAR LA FÉDÉRATION	27
3.1 Les Caisses Associatives d'Epargne et de Crédit (CAEC)	27
3.2 La Mutuelle des Artisans du Mali (MUTAM)	28
4. LES COORDINATIONS RÉGIONALES ET LES ASSOCIATIONS MEMBRES	31
4.1 Répartition géographique des associations	31
4.2 La Coordination régionale des artisans de Kayes et ses associations	32
4.3 La Coordination des artisans de la région de Koulikoro et ses associations	38
4.4 La Coordination régionale des artisans de Sikasso et ses associations	44
4.5 La Coordination régionale des artisans de Ségou et ses associations	50
4.6 La Coordination régionale des artisans de Mopti et ses associations	56
4.7 La Coordination régionale des artisans de Tombouctou et ses associations	61
4.8 La Coordination régionale des artisans de Gao et ses associations	64
4.9 Les associations membres de la région de Kidal	67
4.10 Les associations membres du district de Bamako	68
5. RÉSUMÉ STATISTIQUE DE LA FÉDÉRATION	73
5.1 Nombre de membres par région et par sexe	74
5.2 Nombre d'associations par région et par catégorie	76
5.3 Répartition des associations selon leur nombre de membres	77
5.4 Répartition des associations selon leur organisation par corps de métier (associations avec un seul corps de métier - avec une filière - multi-métiers)	78
5.5 Nombre d'artisans par corps de métiers (classés selon les 7 catégories du code de l'artisanat)	79
5.6 Les 40 corps de métiers les plus représentés à la FNAM (classés selon leur importance numérique)	83
5.7 Classement des 7 catégories du code de l'artisanat selon leur importance numérique	84
5.8 Les 10 corps de métiers les plus fréquentés par les hommes	84



5.9	Les 10 corps de métiers les plus fréquentés par les fermes
5.10	Analyse de la participation active des membres à la vie de leur organisation
	• La participation aux cotisations
	• La participation aux réunions
6.	COMPARAISON DES RECENSEMENTS 1999 ET 2001
6.1	Evolution du nombre d'artisans membres
6.2	Evolution du nombre d'associations membres
6.3	Evolution du nombre de corps de métiers représentés à la FNAM
7.	LES PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION
7.1	La concertation des partenaires intervenant dans le secteur de l'artisanat
7.2	Les partenaires
	(par ordre alphabétique)
	• Association Conseils pour l'Action (ACA)
	• Association Jeunesse Action-mali (AJA -Mali)
	• Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)
	• Centre National pour la Promotion de l'Artisanat (CNPA)
	• Chambres de Métiers du Mali (CMM)
	• Coopération allemande (GTZ)
	• Coopération suisse
	• Corps de la Paix
	• Corps des Volontaires Maliens (CVM)
	• Enda Tiers Monde
	• Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA)
	• Guamina
	• Mali Enjeu
	• Ministère de l'Artisanat et du Tourisme (MAT)
	• Organisation Néerlandaise de Développement (SNV)
	• Oxfam of America
	• Service Allemand de Développement (DED)
	• Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France
	• Swisscontact
8.	DOCUMENTATION

ANNEXES

- Statuts de la Fédération
- Règlement Intérieur de la Fédération
- Distances kilométriques au Mali et itinéraires principaux
- Liste des abréviations

ଶ୍ରୀମତୀ କଣ୍ଠାରୀ@ସେବା ଫିଲେଟ୍

1. विद्युत विभाग
2. विद्युत विभाग
3. विद्युत विभाग
4. विद्युत विभाग

WWW.PROMAIL.QC.CA

**(070) 370,150 370,150
ESTATE AGENTS LTD
ESTATE AGENTS LTD
ESTATE AGENTS LTD
ESTATE AGENTS LTD**

THE LEGEND IS BORN

Ce document de présentation de la Fédération et des associations d'artisans à deux objectifs :

avoir pour la concertation inter-associatives et engager un échange d'expériences entre les associations sur leurs objectifs, structures, problèmes rencontrés, activités et projets ;
la présentation des organisations d'artisans auprès des structures officielles et du public, à savoir l'admission, les institutions et les projets d'appel à l'artisanat.

L'ensemble de la documentation suscitée dans le cadre de nos efforts d'auto-organisation aussi bien que la création des liaisons entre les associations du secteur de l'artisanat et les différentes instances industrielles et projets d'appui au secteur.

Président de la FNA
Jacques COULIBALY
Chevalier de l'Ordre National du Mali

PREFACE





I. DÉFENSE DES INTERETS

La FNAM s'est engagée dans la discussion des questions d'intérêt public, telles que la législation du secteur de la

l'artisanat et la création des chambres de métiers ;

des propriétaires ouf être faibles au profit de l'administration pour la révision du décret sur la création des chambres de métiers ;

un impôt sur les bénéfices (impôt forfaitaire) à être proposé en lieu et place d'un système compliquée de

taxation des artisans ;

des démarches auprès des administrations fiscales ont été faites au profit des entreprises sur les

questions de réglement d'impôts ;

des services de conseils juridiques et fiscaux ont été installés au siège de la FNAM. Ils servent un

cadre de complémentarité entre les différentes structures d'appui. - Swisscontact, Réseau d'Animation et

avec Swisscontact, le Keseau d'Animation et de Conseils (RAC), le Bouligue de Gestion et autres partenaires.

De 1993 à 2000, 2400 apprenants et 700 parvains ont été formés dans différents centres de formation professionnel

de la police des sols de Swisscontact. Des cours de formation ponctuelle en technique, coupe-couture, savonnier, car

inclusion métallique, alphabétagation et gestion financière ont été organisés en laveur des artisans en collaboration

avec Swisscontact, le Keseau d'Animation et de Conseils (RAC), le Bouligue de Gestion et autres partenaires.

Dans le domaine des foires, la FNAM participe aux foires nationales (Rues Marchandes de Bamako et Kayes), Semaines Commerciales (SECO) de Mopti, Skakoso et Séguo, les éditions de la FEBAK, les différentes expositions

organisées en marge des rencontres internationales, les éditions annuelles du corps de la paix et de l'Amassad

du Canada et les foires internationales (les éditions du Salon Internationale de l'Artisanat Ouagadougou, SIAO), la

intermarchandise de Gonakoy, exposition militaire en France, exposition organisée en France par les Galeries

FAYETTE. La mise des produits artisanaux sur Internet aboutit à l'organisation de certaines réactions de part le monde

Le code du site est : www.promotional.org/bogolan Dans le domaine des marchés publics, grâce à son lobbying, la FNAM a pu obtenir des commandes auprès de la

ufs que : la conférence des marchés publics, organisée par le Forum Ouest Africain de haut niveau sur la micro-fin

ce. Ce marché d'une valeur d'environ 7 Millions FCFA fut exécuté par 12 marquimètres qui ont versé un paiement d'environ 600.000 FCFA à la FNAM.

la conclusion de la vente de bateaux lors du Forum Ouest Africain de haut niveau sur la micro-fin

décoration de 200 cartables, organisation de l'exposition venue de produits de l'artisanat et

la FNAM a également obtenu des commandes de tables bancs auprès de l'AGETIP, du proje

OPEP de soutien à la scolarisation au Mali et de la Coopération canadienne ;

l'organisation en juillet 2001 du 1er Salon de l'Aménagement et de la Décoration en collaboration

Part 2: Information

avec le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme à susciter l'engagement du grand public malien pour

Créé dans le mois de février 1994, la FNAM publie un bulletin d'informations "L'Artisan du Mail" destiné à l'ensemble des partenaires et expérimente l'échange d'expériences entre les associations.

que se ha de hacer con el resultado de la votación.

Sur de la partie, les informations sur les foyers intermédiaires, le calendrier des événements consécutifs à l'écoulement de l'eau, etc.

• Enregistrement d'un professionnel auprès des artisans ;

• La production du bulletin en couleur ;

• L'insertion des photos et des annonces payantes etc....

- NAMA a passé des relations solides avec les Coopérations allemande et suisse. Le Ministère de la Santé et surtout l'Institut de l'Artisanat et du Tourisme. Plusieurs accords ont été signés entre le FNUAM et ces partenaires, à savoir :
 - accords signés avec la Coopération allemande (GTZ) sur l'outil ainsi pour l'appui aux activités du Réseau d'Animation et de Conseils (RAC), un service technique mis en place

- en place par la FNAM pour l'autre organisation des artisans à la base !
- accord signé avec la Coopération Suisse dans le cadre du développement des Classes Associatives d'Emploi et de Crédit (CAEC) !
- accord signé avec la Coopération Suisse pour la mise en charge et la création des Bouriques de Gestion d'Échanges et de Conséills (BGECO) !
- accord signé avec la Coopération Suisse pour la mise en charge et la création des Boutiques de du Ministère de la Santé, le partenariat s'inscrit dans le cadre du renforcement des activités de la MUTAM (Mutuelle des Artisans du Mali).

La FNAM est engagée aux côtés de la communauté mixte de mise en place des Chambres de Métiers. Un seminaire passe dans les textes législatifs portant création des Chambres à être organisée en 1996 à Toulouse. A la fin du ce seminaire, une délibération a été faite entre les rôles des Chambres et ceux de la FNAM. Elle a participé à la rédaction au recensement des artisans dont elle collabore à première phase. Un séminaire de concertation a été organisé en 2000 par le Ministère pour clarifier les rôles des Chambres de Métiers vis-à-vis de la FNAM.

- NAM est membre fondateur de la Confédération des Artisans de l'Afrique de l'Ouest (CAAO). En 1993, les artisans du Mali et du Burkina se retrouvent chez leurs collègues Burkinafrais à Ouagadougou. Les artisans des trois pays évoquent plusieurs ateliers dans certains provinces du Faso. De ces visites des lieux des échchanges entre les deux régions sortent plusieurs expériences positives qui vont influencer à la fois des artisans de plusieurs pays.
- Ainsi, cette première expérience constitue un levain pour la multiplication des meilleures pratiques de l'industrie artisanale régionale multiculturelle au Niger. Les artisans conviennent de la mise en place de la Confédération des artisans de l'Afrique de l'Ouest (CAAO) dont ils attribuent les objectifs.
- Ainsi, une autre organisation et la promotion des artisans : aider à l'auto organisation et l'auto promotion des artisans ; permettre aux artisans de la sous-région de mieux se connaître ; discuter les problèmes liés au cadre juridique de l'exercice de leurs métiers ; faciliter le transfert de technologies en matière d'artisanat dans le cadre d'échanges SUD-SUD ; échanger à travers des projets communautaires qui font intervenir à la fois des artisans de plusieurs pays.



L'Assemblée Générale constitutive de la CAAO a eu lieu en mars 1998 à Bamako.

Les activités de la CAAO ont concerné :

- la publication d'une page web sur Internet : www.promail.org/caao
- celle-ci fournit des informations détaillées sur les membres ;
- la publication d'une banque de données renfermant les statuts, les études sur le secteur, les rapports et modules de formation etc... sur Cd-rom en collaboration avec le réseau des ONG africaines d'appui au secteur de la micro et petite entreprise (Réseau Africain d'Appui à la Micro et Petite Entreprise/RAMEPE) ;
- l'organisation de la rencontre des femmes CAAO à Bamako ;
- l'établissement du plan d'actions CAAO 1999/2000 à Thies au Sénégal.

III. ENGAGER UNE ANIMATION ACTIVE ET UN APPUI CONCRET À LA SOLUTION DES PROBLÈMES SPÉCIFIQUES DES ASSOCIATIONS

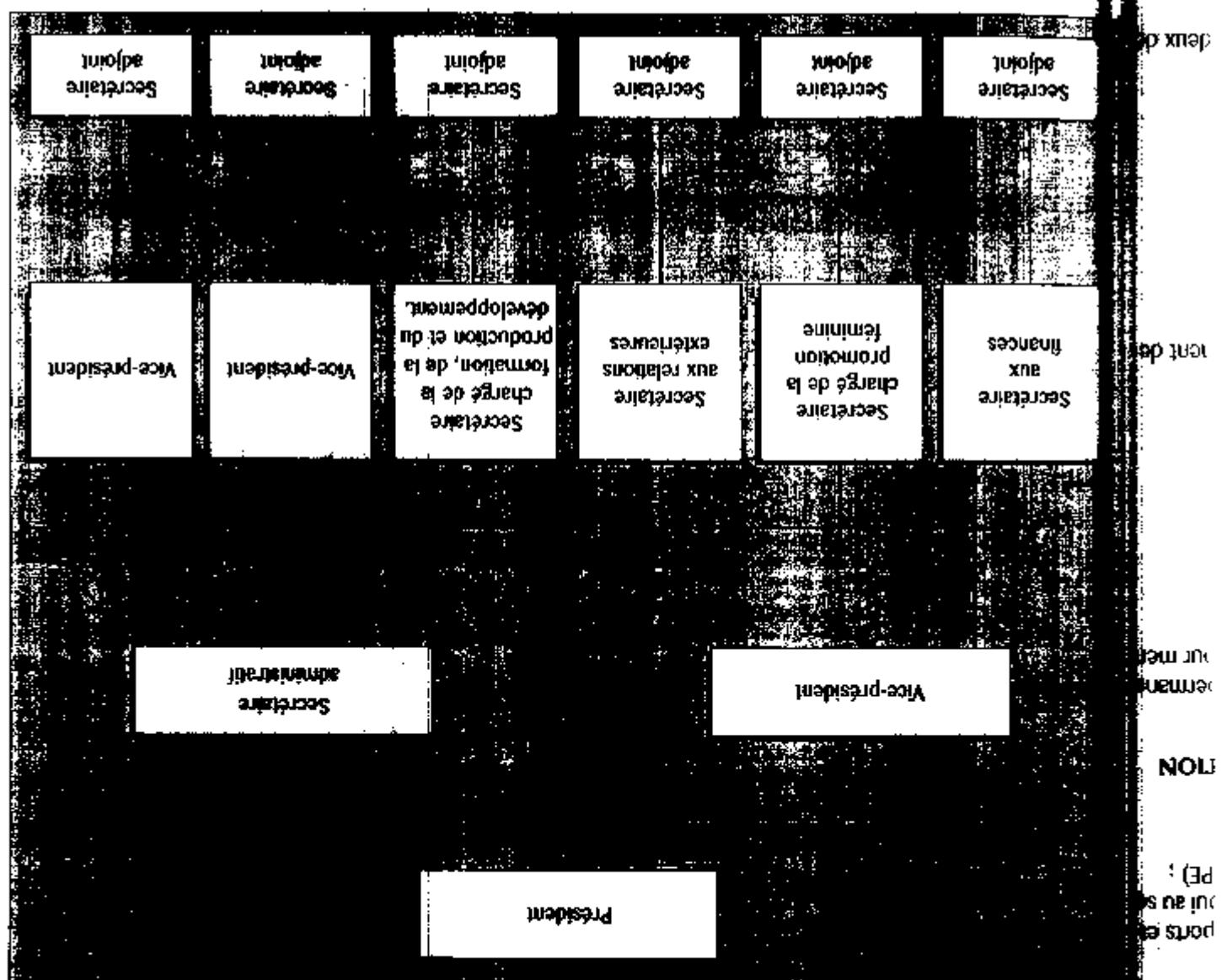
La FNAF engagée une animation qui permet le contact régulier avec les associations affiliées. Un dialogue permanent est ainsi établi avec les associations affiliées pour l'identification et la proposition de solutions adaptées. Pour mieux bien cerner cette activité, la FNAF crée le Réseau d'Animation et de Conseils (RAC).

L'adhésion à la FNAF est libre au respect des conditions ci-après :

- être un Groupement d'Artisans (Association, GIE, Coopérative) largement reconnu
- formuler une demande d'adhésion (adresse au Président de la FNAF) avec l'engagement de fournir le recouvrement des textes de base (Statuts et Règlement intérieur)
- formuler une demande d'adhésion (adresse au Président de la FNAF) avec l'engagement de respecter ses textes ;
- fournir la liste des membres du Bureau Exécutif.
- Les organes principaux de la Fédération sont :

- l'Assemblée Générale (AG) est l'organe supreme de la FNAF. A ses sessions annuelles, sont attendus deux députés de chaque Union locale.
- le Bureau Exécutif,
- le Comité de Supervision,
- les Structures de Relais,
- et le Secrétariat Permanent.

L'Assemblée Générale définit les orientations fondamentales de la Fédération. Elle adopte les statuts, approuve le programme et budget annuels et élit les membres du Bureau Exécutif (détails voir statut, article 11). L'Assemblée Générale définit les orientations fondamentales de la Fédération. Elle adopte les statuts, approuve par mois. Ses membres, élus pour deux ans, exercent leurs fonctions bénévolement. L'organigramme ci-dessous présente sa composition.

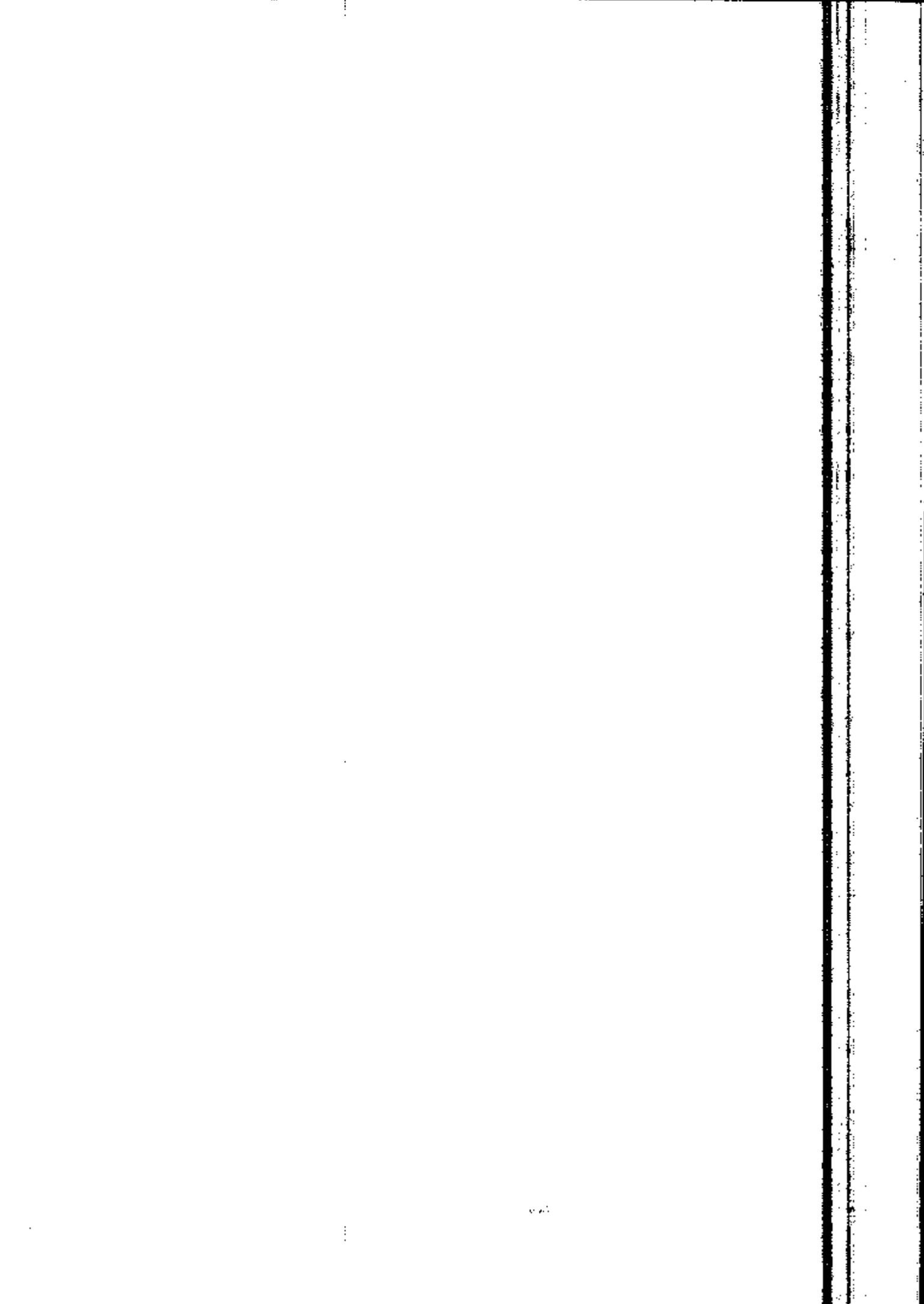


ORGANIGRAMME DU BUREAU EXÉCUTIF



LA STRUCTURE ASSOCIATIVE







Nous appelons structure associative, le schéma de répartition des organisations membres au niveau national, régional, local et base. La FNAM dispose donc d'une structure organisationnelle à quatre niveaux :

niveau national : la FNAM

L'organe directeur est le Bureau Exécutif élu tous les deux ans par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale, organe supérieur de la fédération, est constituée par deux délégués des unions membres à jour de leurs cotisations.

Les Coordinations Régionales des Artisans :

Donner chaque région administrative du Mali d'une structure efficace représentative des artisans est un souci majeur de la FNAM. Dans cette optique, les efforts déployés ont abouti à la mise en place de 07 Coordinations Régionales d'Artisans à Kayes, Ségou, Mopti, Koulikoro, Sikasso, Gao et Tombouctou.

Les Unions Locales d'Artisans :

Organes de concertation des associations au niveau des cercles ou communes, les Unions Locales représentent les intérêts des artisans auprès de l'administration municipale. Actuellement, la FNAM dispose de 30 Unions Locales.

Les Associations de Base :

633 associations constituent la base de la structure associative de la FNAM. Chacune d'elle regroupe des artisans individuels, d'un même métier ou d'une filière ou de plusieurs métiers. Les 633 associations de base se repartissent en :

- 159 associations de femmes ;
- 260 associations d'hommes ;
- 214 associations mixtes

Auto-organisation

La Fédération a comme noyau, les associations à la base. Ses responsables sont élus par les délégués des Unions pour un mandat de deux ans. Son programme reflète les propositions des associations d'artisans d'où sa qualification de structure d'auto organisation et d'auto promotion de l'artisanat au Mali.

Les ressources financières

Les ressources issues :

- des droits d'adhésion,
- des cotisations de ses membres,
- de la vente des cartes de membre,
- des projets rentables initiés par le RAC,
- des produits d'activités sociales et culturelles,
- des marchés publics,
- des intérêts bancaires et des subventions éventuelles.

- favoriser l'accès des femmes aux métiers jusqu'à leurs exercices par les hommes.
- diversifier et améliorer les métiers spécialement féminins :

La formation fermière

- formations, suivi, évaluation.
- financement :
- connaissance de l'environnement industriel, juridique et réglementaire :
- gestion d'entreprise :
- innovations techniques et technologies :

formes stratégiques couvrant des domaines comme :

concerne les professionnelles (ouvriers et patrons) pour leur mise à niveau. Régulièrement organisées, ces for-

La formation continue ou perfectionnement, recyclage des patrons/partenaires

- être inscrits par le patron dans un centre de formation.
- patron dans le corps de métiers choisi :
- d'un niveau d'alphabetisation ou de scolarité de 6ème année : avoir suivi au moins un an chez un patron dans le corps de métiers choisi ;
- âgés de 13 ans et plus :

La formation professionnelle par approfondissement de type dual s'adresse aux jeunes :

LES CATEGORIES DE FORMATION DISPENSÉES PAR LA FNAM SONT :

de formation.
les UFAE et des personnes ressources. Swisscontact joue le rôle de conseiller spécial de la FNAM en matheurs, les AFIRM, BEGCO, DED, RAC, FAPPA, Guamina, Swisscontact, FAPPE, SNV, les Chambres de commerce, de la production et du développement, la commission comprend les représentants du MAT, des structures APPO, ATEL, AFIRM, BEGCO, DED, RAC, FAPPA, Guamina, Swisscontact, FAPPE, SNV, les structures de la commission se réunit une fois par mois. Outre le Président de la FNAM et les deux secrétaires chargés de la for-

mettre en place une banque de données,

publier un organigramme sur les formations,

elle entend :

harmoniser les interventions une commission à la formation fut instaurée. Celle-ci assure l'information régulière

formations ou apprenants artisans sont exécutés par les différents intervenants dans la formation.

formations/professions/techniques, Gestation, alphabétagation, culture générale etc), sollicités par les

politiques des métiers, la validation de l'acquisition de connaissances des artisans etc... résultent des axes de celle politique.

ordinaunce de la formation des artisans, la FNAM mène aux côtés de l'Etat et ce avec l'appui de ses partenaires

• prestations de la FNAM en matière de formation

B.P. 1502 Bamako, Tel. et Fax 29 84 58

1. LA COMMISSION À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

sur mieux servir ses membres, la FNAM a initié des services techniques. C'est-à-dire l'ouverture des prestations à la demande. Ce sont :

INTÉGRER À LA FÉDÉRATION 2. LES SERVICES



ARTISANS
DU MÉTIER
DU BOIS

www.artisans-du-bois.org

ARTISANS DU BOIS

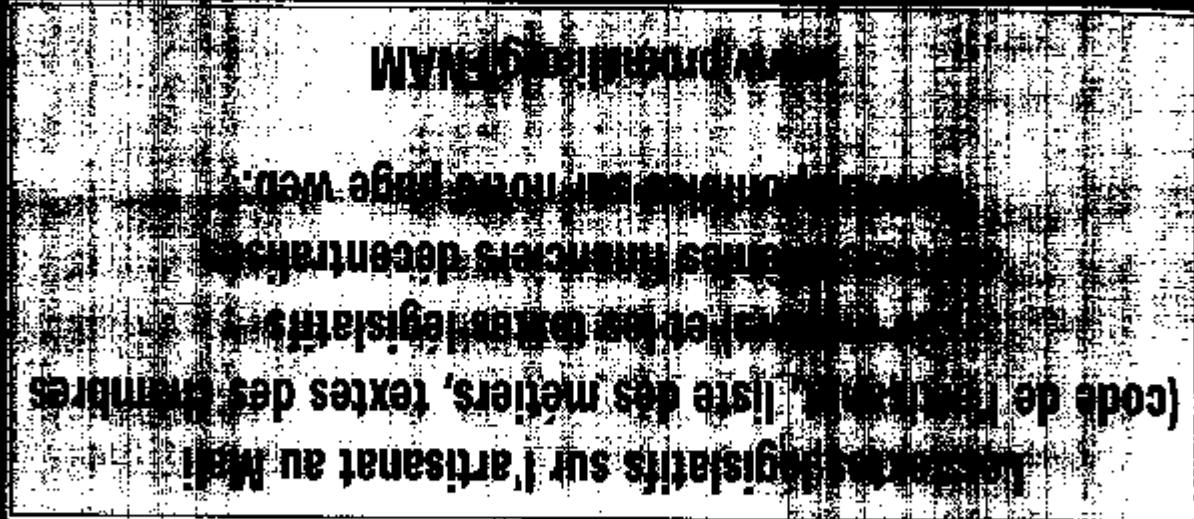
II. LES INTERVENTANTS DANS L'APPRENTISSAGE

- les comités de formation des associations ;
- les centres de formation ;
- le FAFPA et ses coordinateurs/coordinateuses ;
- les co-financiers des artisans.



caao@spider.toolnet.org

CONFÉDÉRATION DES ARTISANS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CAAO)
EDITION ET PUBLICATION :



ANNONCE PUBLICITAIRE

La Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAAM) a le plaisir d'annoncer la tenue d'une réunion pour la création de la Confédération des Artisans de l'Afrique de l'Ouest, au sein d'un comité préparatoire des conseils régionaux des artisans, au siège de la Fédération Nationale des Artisans du Mali à Bamako, le vendredi 13h30 à 15h30 pour la présentation de différents dossiers. Ainsi, il assistera à la réunion pour la création des chambres de métiers, à la réunion pour la création des organisations régionales des artisans, aux Assambées des Comités régionaux des artisans, et au conseiller fiscal appartenant à la politique de la FNAAM (pour une législation fiscale adaptée au secteur artisanal). Partir du mois de mai 1997, la FNAAM a engagé un conseiller fiscal selon les mêmes termes de travail que le conseiller fiscal appartenant à la politique de la FNAAM (pour une législation fiscale adaptée au secteur artisanal).

Services de conseils juridiques et fiscaux au siège de la FNAAM, bureau du RAC
B.P. 1502 Bamako, Tel / Fax 29 26 02

ET DE CONSEILS FISCAUX
2.2 LES SERVICES DE CONSEILS JURIDIQUES



2.3 LES BUREAUX DES FEMMES

*Coordination des Bureaux des Femmes au siège de la FNAM
B.P. 1502 Bamako, Tél. 29 84 58, Fax 29 26 02*

Objectifs

Les Bureaux des Femmes ont été créés par les femmes des associations membres de la FNAM. Ils visent meilleure représentation des femmes. Leurs objectifs sont :

- renforcer des liens d'amitié et de solidarité entre les artisanes ;
- impliquer les femmes dans les prises de décisions au sein de la FNAM ;
- promouvoir les activités féminines ;
- initier des rencontres d'échanges d'expériences et de transfert de technologies.

Actions d'animation et d'auto organisation

Pour atteindre leurs objectifs, les Bureaux des Femmes ont entrepris certaines actions d'animation, notamment :

- la sensibilisation et l'animation des femmes dans les régions ;
- les rencontres et échanges d'expériences entre les différents groupements.

Ainsi, la première rencontre a été celle des femmes au siège de la FNAM pour :

- fixer les frais de cotisations,
- fixer la périodicité des rencontres,
- élaborer un plan d'actions.

La deuxième action fut des séries de visites auprès des associations affiliées et non affiliées à la FNAM afin de concerter sur les problèmes des artisanes dans le secteur et d'identifier des solutions et actions communes.

Actuellement, les Bureaux des Femmes renouvellent leurs organes et espèrent créer une Coordination Nationale des Bureaux des Femmes.

Une Responsable d'animation et de conseils, engagée courant 2000, les assiste dans l'exécution de leurs objectifs.

Identification des problèmes et difficultés

Les difficultés, les problèmes et les besoins exprimés sont les suivants :

- la mévente des produits ;
- le manque d'équipement de production ;
- le manque de mobiliers ;
- la petitesse ou le délabrement de certains ateliers ;
- l'enclavement des ateliers ;
- l'insuffisance sinon l'inexistence de fonds de roulement ;
- le manque d'information et de communication ;
- le non-paiement ou l'irrégularité des cotisations ;
- l'irrégularité des réunions ;
- l'accès difficile aux marchés ;
- l'accès difficile au crédit bancaire.
- l'absence de Coordination Nationale des Bureaux de Femmes ;
- les formations.

Actions réalisées

Depuis l'élaboration d'un plan d'actions en mars 1996 plusieurs activités ont pu être réalisées :

- élaboration d'un dépliant de présentation et diffusion dans les régions.
- Jusqu'à ces jours, 20 Bureaux de Femmes dans les zones de Kayes, Yélimané, Kéniéba, Nioro



- Sahel, Bafoulabé, Kita, Sikasso, Koulikoro, Kadiolo, Yorosso, Kolondiéba, Bougouni, Yanfolila, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou et Bamako ont été créés et ont un effectif total de 7 904 femmes membres ;
- appui à l'adhésion des femmes aux caisses associatives d'épargne et de crédit ;
 - octroi de crédits aux groupements et associations ainsi qu'aux artisanes individuelles à travers les caisses ;
 - formation du Bureau des Femmes de Ségou ;
 - participation à un séminaire de formation pour la fabrication de savon de lessive et de toilette, d'eau de javel, de pommade vaseline de corps et de cheveux, de mentho-latum, d'alcool de menthe, d'essence de menthe et la transformation de manioc en gari, gari-sucré, tapioca ;
 - formation en fabrication de savon pourghière.

Quatre dossiers de formation ont été montés pour financement par le Fonds d'Appui à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA)

Structure organisationnelle

Tous les membres des Bureaux des Femmes ressortent des associations de base inscrites à la FNAM. Les Bureaux des Femmes sont organisés de manière décentralisée à l'image de la FNAM. Une Coordination Nationale des Bureaux des Femmes en création assurera la communication et l'information entre les différents bureaux et les partenaires au développement.

Membres

Toutes les femmes sont majoritairement engagées dans les filières du textile (la couture, la teinture, le tricotage, la broderie, le bogolan, le tissage, le filage), du cuir, de la transformation alimentaire et de la fabrication de savon et pommeau.

Recensement des associations membres des Bureaux des Femmes

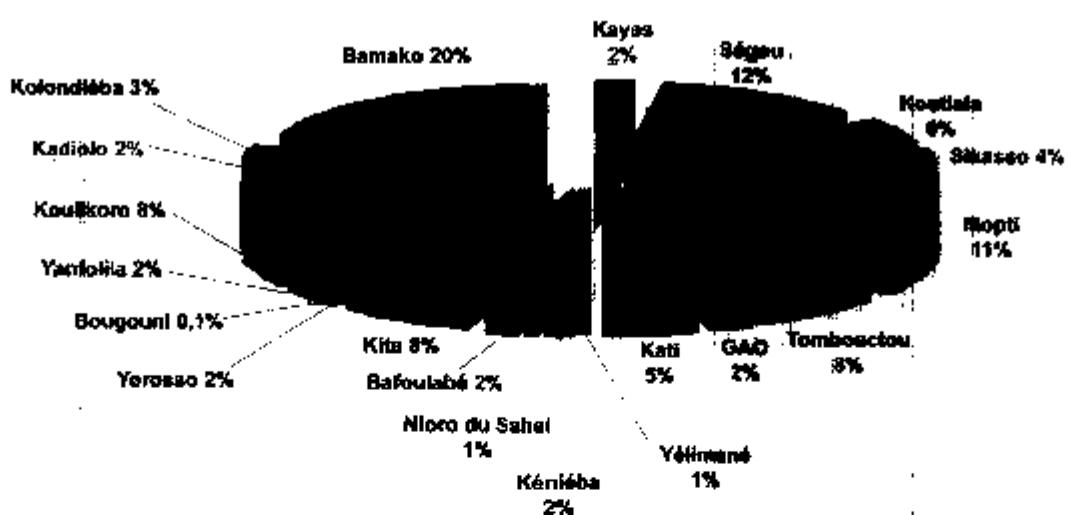
Sur les 12 000 associations mixte (hommes et femmes), seules les femmes adhèrent au Bureau des Femmes.

Objet d'adhésion :

Association mixte : (m)

Association de femmes : (f)

Recensement des membres des bureaux des femmes (nombre de femmes par bureau des femmes)





BUREAU DES FEMMES DE KAYES	
Association des tailleur "Kalaikélaou ka Nieta" (m)	
Association des teinturières "Myria" (f)	
Coopérative des tailleur de Kayes(m)	
Association pour la Recherche et la Promotion ARPAK (m)	
Association des femmes Sabunyma (f)	
Association des femmes "Djiguya" (f)	
Association des femmes "Cestléo" (f)	
Association des femmes "Benkady" de Diélfana (f)	
Association des femmes "Siguidya" (f)	
BUREAU DES FEMMES DE YÉLIMANÉ	
Ass.des boulangers de Yélimané(m)	
Ass.des femmes Artisanes de Yélimané (f)	
SOUS-TOTAL YÉLIMANÉ	
BUREAU DES FEMMES DE KÉNIEBA	
Association BENKADY (m)	1 savon
Association SIGI-LOLO (m)	1 peinture
Association Kélénya (f)	1 bijouterie
Association multi-fonctionnelle de Tambacoura (m)	1 peinture
Association sabougnouma(f)	1 teinture
Coop. multi-fonctionnelle des orpailleurs de Kénieba (m)	1 orpailleur
A.A.T.K (m)	1 teinture
SOUS-TOTAL de KÉNIEBA	
BUREAU DES FEMMES DE MORO DU SAHEL	
Association des Ouvriers de Moro du Sahel(m)	1 bijouteries
Association des Bijoutiers (m)	1 bijouteries
Association Danaya(f)	1 bijouterie
Association des Tailleur (f)	1 bijouterie
Ass. des artisans de la Commune de Sankore(m)	1 bijouterie
SOUS-TOTAL de MORO DU SAHEL	
BUREAU DES FEMMES DE BAFOUTABÉ	
Union Locale de Bafoulabé(m)	
Association Benkan (m)	
Association Benkadi (m)	
Association Mali Sadio (m)	
Groupe Champion (m)	
SOUS-TOTAL de BAFOUTABÉ	



RENU DES FEMMES DE KITA

Association des forgerons et potières (m)
 Service de développement (construction) (m)
 association des handicapés physiques (m)
 entre femme de Kita (f)
 association club des mères (f)
 association des femmes Baramuso (f)
 association des coiffeuses et esthéticiennes (f)
 association Sisigui (f)
 association Sabugnuman - Moribougou (f)
 Association pour l'impression (f)
 Association des femmes pour la promotion d'impression (f)
 Association des fabricantes de savon (f)
 Association des Artisans de BANGASSI (m)
 Association des décorateurs artistes (m)
 Association DJIGNYA NIAFALA (m)
 Association des femmes de Niafala (m)
 Association des Artisan de OJIDIAN (m)
 Association des artisans de Sagabary (m)
 Association des boulanger de KITA(m)
 Association DANAYA NIAFALA ABATTOIR (f)
 Association des transformateurs de Baléa (m)
 Association des forgerons (m)
 Association des artisans de Djidian (m)
 Association des artisans de Séfeto (m)
 Association des artisans de Sirakoro (m)
 Coopérative des tailleurs de Toukoto (m)
 Association des artisans de Badenko (m)
 Association des artisans de Konitoma (m)
 Association des artisans de Kokofata (m)
 Association des artisans de Kolonding (m)
 Association des artisans de Sébekoro (m)
 Ass.des Planteurs, Transformateurs de DOUMBA (m)
 Association des femmes de Koffilabé (f)
 Association des artisans de Koré (A.A.K) (f)
 Association des Femmes Artisan de la Gare(m)
 Association des Artisan de SEKETO (m)
 Association des Artisan de Sokoutadala (m)
 Association des Artisan de DOGORI (m)
 Association des artisans de Souransandalla (m)
 Association des artisans de Honnogo (m)

**BUREAU DES FEMMES DE SÉGOU**

Ton artisanat (m)		
Association Jamarigui Pelengare (f)		
Association Benkadi Pelengare (f)		
GIE BEE-BA (m)		
ATT (m)		
AS. Sihiignéssigui Ségou (f)		
As. Jigiba Sékakono (m)		
Association Badenya (m)		
Association Chagawoye (m)		
ATS Benka Ségou (m)		
Association Cessin Ton (f)		
GATEX (m)		
APS (m)		
Jama jigi du centre commercial Ségou (f)		
Yiriwasso (m)		
Tapisserie Niéleni (f)		
APROFASS (f)		
Association des couturières (f)		
Association des constructeurs métalliques de Ségou (m)		
Club des mères (f)		
Groupe Sanu Bamako (f)		
Association des artisans de Markala (m)		
Association des ouvriers de Bla (m)		
Coop. Noumouna n'guagolo (m)		
Ass. Artisans de Yangasso (m)		
Ass. des Artisans de Dougouta (m)		
Ass. des Artisans de Niamina (m)		
Ass. des Artisans de Falo (m)		
Ass. des Artisans de Touna (m)		
Ass. des Bouchers de San (m)		
Ass. Sangue Bogolan (m)		
Ass. des Femmes Artisanes (f)		
Ass. des Artisans de l'habillement (m)		

**PROJET KOUTALA**

1. Location de terrains (m)
2. Location de maisons de Kélo (f)
3. Location de terrains (m)
4. Location de terrains (f)
5. Location de maisons de Karagouna-mallé (m)
6. Location de terrains (f)
7. Location de maisons d'artisans Electriciens (m)
8. Location de terrains des bouchers (f)
9. Location de maisons des Restauratrices de Koutala(f)
10. Location de terrains (f)
11. Location de terrains pour la transformation alimentaire (f)
12. Location de terrains de la Teinture APKT (f)
13. Location de terrains (f)
14. Location de terrains (m)
15. Location des tailleur (m)
16. Location des maisons de M'PessoBa (m)

PROJET DES FEMMES KADIOLO

1. Location de terrains pour la Transformation des produits Alimentaires (f)
2. Location de maisons Artisanaux (m)
3. Location des maisons de Djoumanténe (f)
4. Location des terrains artisanes de Kadiolo (f)

PROJET KOROSSO

1. Location de terrains (m)
2. Location de maisons (m)
3. Location de terrains (m)
4. Location de terrains (m)
5. Location de maisons de Yorosso (f)
6. Location de terrains (m)
7. Location de terrains (m)
8. Location de terrains de Kourby (m)
9. Location de terrains (m)
10. Location de terrains de Kourby (m)
11. Location de terrains (m)
12. Location de terrains (m)

PROJET DES FEMMES DE KOLONDIÉBA

1. Location de terrains (f)
2. Location de terrains de Kolondiéba (f)
3. Location de terrains de Kolondiéba Benkadi (f)
4. Location de terrains de Kolondiéba (m)



BUREAU DES FEMMES DE SÉGOU

Jekabard (m)
Association de l'Entité de la Cotonnière (m)
COFETRANS (f)
COFEVARUS (f)
Coopérative des Femmes Ségouaises (f)
Collectif des Femmes du Mankoo (f)
Association des Femmes de Ségou (f)
Coopérative multi-artisanat des Femmes (f)

BUREAU DES FEMMES DE BOUGOURI

Association des Teinturières de Bougourit (ATB) (f)
Association Benkadi des Bochets (m)
Ass. des constructeurs métalliques (m)
Ass. des Tailleurs et Couturières de Bougourit (m)
Association Néf Yelén (m)

BUREAU DES FEMMES DE KALAWA

AMY de Kalawa (f)
Association SAM (f)
AMF (f)
GFDC (f)
Association des Opticiens (f)
Association des Femmes de Kalawa (f)
Association des Femmes de Kalawa (f)

ANSWER

THE JOURNAL OF POLYMER SCIENCE

**REGISTRE DES TAILLEURS DE BAMAKO**

Association des artisans de la communaute (m)

Côte tailleurs (m)

APENAMU

Côte des MOULINS

COOPERATIVE D'ARTISANS MIGRANT

AFC (m)

ASSOCIATION COTTE (m)

GIEZOURA DES ARTISANS

AFRIQUE (m)

Tchad (m)

Association des couturières du quartier de Bamako

DOMINIQUE (m)

CARO TAILLEUR (m)

NIABOGOLAN (m)

UNICAF (m)

Association des artisans de la communaute (m)

Association la paysanne (f)

AFAM, association des artisans de l'habillement (f)

AVATEX-MALI (f)

Association des tailleur (m)

COPMF-Bamako (f)

DONIGANSIGU (m)

CAROTAILLEUR (m)

Association des artisans de la communaute (m)

ATRA-Habibouga (m)

APA/GUAMINA(m)

Association multifonctionnelle des femmes de la CIV (f)

APENMEDOU (m)

ASS COFF (m)

GIEZOURA COTTE (m)

Association des tailleur et couturiere

DLMAGNET IMMOBILIER

ASSOCIATION DES ARTISANS

Association (f)

AFC (m)

ASSOCIATION

**LISTE DES FEMMES DU GAO**

Association des ferronniers et maroquiniers AFADIS (m)
 Association des ferronniers et maroquiniers Tahore (m)
 Association des ferronniers et maroquiniers Tahouri (m)
 Association des ferronniers et maroquiniers Asselant (m)
 Association des beaux-arts CAV/Aska (m)
 Association féminine Nagy Tiégy (f)
 Association féminine Gonni Banga (f)
 Association Adonis ouattara (m)
 Association Adimina Gakozainey (f)
 Association Noumbléa (m)
 Association Soba Gomnoff (f)
 Association Honey des ferronniers et maroquiniers (m)

LISTE DES FEMMES DE KOULIKORO

Association des Boulangers de Nara (m)
 Association des Tailleurs de Nara (m)
 Association des Femmes Artisanat de Nara (f)
 Association des Artisans de Nara Sababougnouman (m)
 Association des Chauffeurs et mécaniciens (m)
 Association des Femmes de Dilly InChallah (f)
 Association Fayida de Dilly (f)
 Association Ressiri (f)
 Association des Tisserands de Koulikoro (m)
 Association des Tanneries de Koulikoro (f)
 Association Ankalata de Koutougou (f)
 Association Garantie de Koulikoro Ville (f)
 Association (f)
 Association des Femmes de Dioïla (f)
 Association Bon Bakmaye I (f)
 Association Bon Bakmaye II (f)
 Association Fotun de Dioïla (f)
 Association des Artisans Kalo Kapde Fana (m)
 Association Yerédepe (m)
 Association des Tailleur de Dioïla (m)
 Association Djame Ke héré Massigui (m)
 Association des Artisans de Baoco (m)
 Association Bentaby de Kolokani (f)
 Association Diggaly bidénné (m)
 Association des Artisans de Kolokani (m)
 Association Yirwe-Bidénné Dioïla (m)

**BUREAU DES FEMMES DE KATI**

Association des Artisans de Siby (m)
Association des Artisans de Segou (m)
Association des Artisans de Ouchigadougou (m)
Association Djiguia de Kati (m)
Association Multi-Métiers Faladié (m)
Groupeement Exploitants de Gossoué (m)
Association de Groupements des Femmes (f)
Association Jakabara (f)
Groupeement des Femmes de Malibougou (f)
As des Femmes Sabougouman de Kati (f)
As. Sabougouman de Kati Coura (f)
Ass des Tailleurs de Kati (m)
Ass. Ankadje - Ka - Yirwa (f)
As. Ankadje - Ka - Beara de Kati - Ouest (f)
As. N'Tonimba (m)
As. Groupe Strieux (f)
GIE - Kati Djéya (m)
GIE - Benkady (m)
A EDEPE Mission II Benkady (f)
Association Benkady Neumont (f)
Association Benkady Kati-Coura (f)
Association Kaffo - Kati-Camp (f)
Groupeement Jeugnouman Kati (f)
Ass. Sén-Nézign de Kati (f)
Asse Korofa Mogo Sigui de Kati (f)
Association Santuya de Kati (f)
Association Hononya de Kati (f)
Association Tlassiti de Kati (f)
Association Daméni de Kati (f)

TOTAL DES MEMBRES

7994

LA BOUTIQUE DE GESTION, D'ECHANGES DE CONSEILS (BGEKO)

- Cellule de coordination et de suivi des BGEKO :
- BGEKO de Bamako, B.P. 2008 Bamako, Tél. 29 17 95
E-mail:bgeko@afribone.net.ml
- BGEKO de Mopti, B.P. 48 Mopti, Tél. / Fax 43 02 23
E-mail:bgeko.mopti@afribone.net.ml
- BGEKO de Ségou, B.P. 44 Ségou, Tél. 320 877
E-mail:bgeko.segou@afribone.net.ml
- BGEKO de Kita, B.P. 57 Kita, Tél 57 31 92
E-mail:bgeko.kita@afribone.net.ml
- BGEKO Koutiala, B.P. 184 Koutiala, Tél 84 02 48
E-mail:bgeko.koutiala@afribone.net.ml

Objectifs et structure organisationnelle

BGEKO est créée sur l'initiative des artisans en janvier 1993 suite au départ du projet du BIT/sns. Elle est le fruit d'un accord de coopération entre la Direction de Développement et de la Coopération Suisse (DDC) et la Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM). Elle a pour objectif principal l'appui à la petite et moyenne entreprise émergente. De ce fait, ces actions d'appui s'inscrivent dans la logique de l'économie de marché ; l'offre d'appui est complémentaire aux initiatives et efforts propres des artisans. Le dispositif boutiques est administré par des nationaux, financé par Atelier Echange du (bureau suisse). Présentement, il existe la BGEKO à Bamako, Ségou, Kita Mopti et Koutiala appuyées dans la conduite de leur travail par un Groupe de Réflexion et d'Orientation. Les actions d'appui s'inscrivent dans la logique de l'économie de marché ainsi l'offre d'appui est complémentaire aux initiatives et efforts propres des artisans. (Composée d'artisans et de la Coopération suisse)

Campagnes d'intervention

- appui à la recherche de financements des projets d'artisans;
- mise en relation et conseils;
- appui à la recherche de marchés et l'accompagnement de ces marchés;
- appui au montage des études de faisabilité;
- appui à l'échange d'expériences inter-artisans;
- appui à l'organisation des formations en gestion et de leur suivi;
- réflexions, causeries thématiques, débats;
- information et communication;
- travaux de secrétariat;
- Lobby, advocacy, interface pour des contributions externes;
- appui à la promotion.

Résultats

La période de 1993 à 1999, le programme a obtenu des résultats appréciables :

- 135 entreprises formées en gestion, comptabilité et marketing ;
- 40 financements obtenus pour 950 millions de FCFA ;
- 680 entreprises et/ou organisations d'artisans appuyées ou conseillées
- mise en place d'un cadre de concertation entre les intervenants du secteur ;
- plus 20 emplois créés ;
- 1300 entreprises et 420 associations touchées au Mali ;
- 21 campagnes d'information et d'appui à la réflexion (lobby) ;
- 63 dossiers de recherche de fonds pour le démarrage de marchés appuyés ;



2.5 RÉSEAU D'ANIMATION ET DE CONSEILS (RAC)

- Coordination et antenne RAC de Bamako : B.P. 1502 Bamako, Tél+Fax 29 26 02
e-mail: artisan@epidertoolnet.org - page web: www.promali.org/artisan
- Antenne-RAC de Koutiala : B.P. 184 Koutiala, Tél. 64 02 18
E-Mail: rac_koutiala@cefib.com
- Antenne-RAC de Kayes : B.P. 63 Kayes, Tél. 52 24 45
E-Mail: rac_kayes@cefib.com

Structure organisationnelle et méthode d'animation

Le Réseau d'Animation et de Conseils (RAC) est un service technique de la FNAM.

Il a été créé en 1995 pour réaliser des prestations surtout d'auto organisation à la FNAM et à ses membres. Il répond à la demande des artisans selon le méthode de la recherche-action :

- identification des problèmes par les acteurs,
- débat sur les solutions à entreprendre,
- et négociation des actions d'appui complémentaires.

Conçu pour 8 ans, le RAC se compose d'un bureau de coordination à Bamako et de 3 antennes à Bamako (pour le District de Bamako et la région de Koulikoro), Koutiala (pour les régions de Ségou et de Sikasso) et Kayes (pour la région de Kayes). Il bénéficie du soutien technique et financier de la GTZ.

Priorités actuelles

L'objectif actuel du RAC est de rendre pérenne la structure d'animation et de conseils de la FNAM afin d'assurer les prestations de service aux membres après le retrait de la GTZ.

Les priorités envisagées du programme visent à la réalisation d'activités génératrices de revenu pour la FNAM, le renforcement de la gestion financière et de la gestion d'organisation d'une part et la qualification des animateurs des Coordinations Régionales des Artisans d'autre part.

Domaines d'intervention

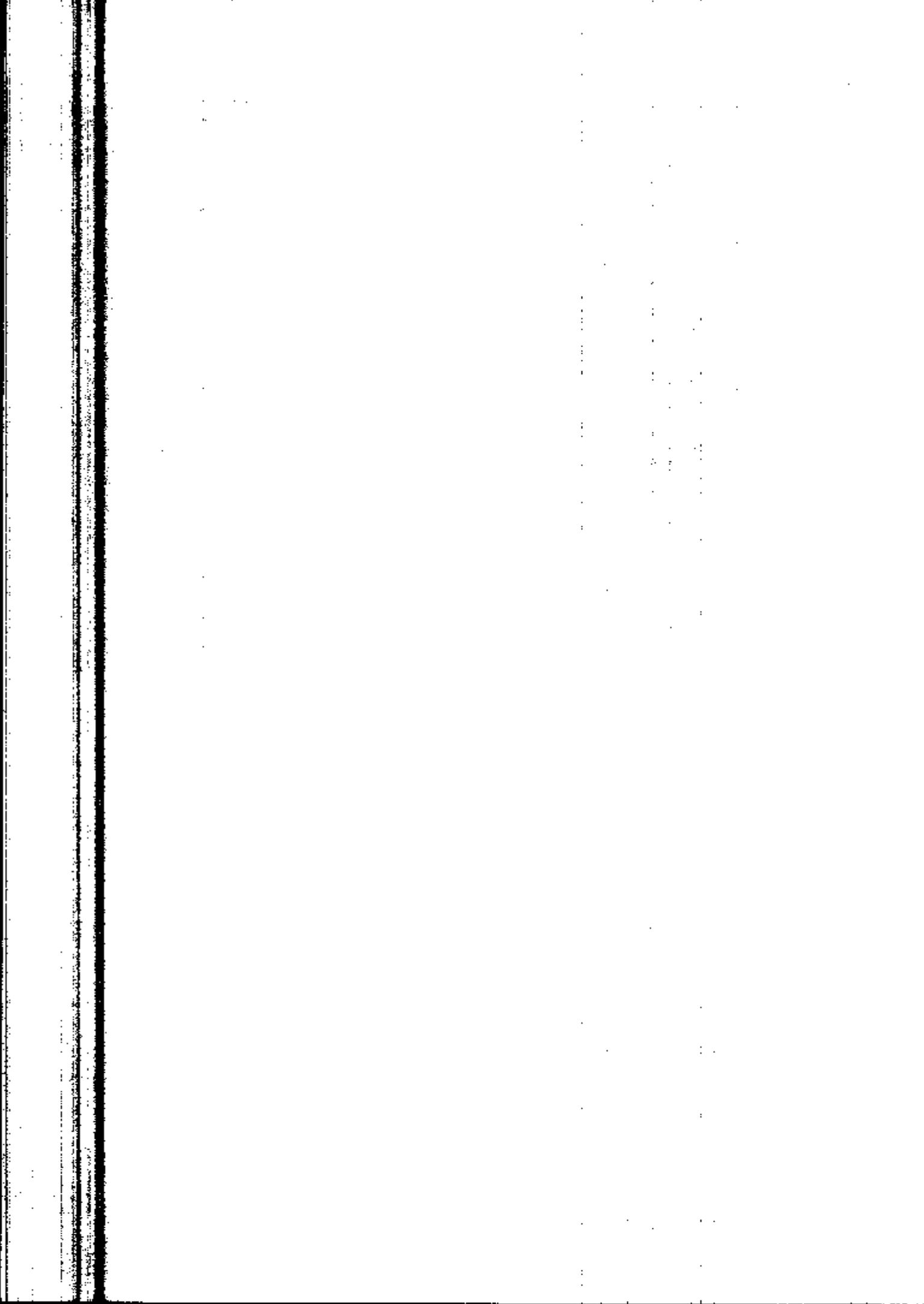
Les activités d'appui s'inscrivent dans les domaines suivants :

- appui organisationnel et information ;
- promotion, appui à la commercialisation et à l'exécution de commandes ;
- formations continue et accompagnement en gestion ;
- mise en contact avec des fournisseurs de matériels et d'équipement à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;
- développement des infrastructures d'artisans et appui à l'approvisionnement ;
- facilites d'accès au financement des projets d'artisans ;
- réalisation d'activités génératrices de revenus ;
- actions d'appui aux Chambres de Métiers du Mali.

Activités réalisées

521 actions d'appuis dans les domaines d'appuis ont été réalisées au cours des premiers 5,5 ans du programme (novembre 1995 - mai 2001). A titre d'exemple, nous citons :

- appui à la réalisation du premier, deuxième et troisième recensement général de la FNAM ;
- appui à la création et au renforcement des Coordinations Régionales d'Artisans et d'Unions locales d'Artisans ;
- réalisation des cours de formations techniques locales d'Artisans (Tapisserie seta color, dissertation de la technique de confection du mobilier scolaire développée à Kayes, formation en construction de charrettes à Nara, formation en Patchwork à Segou ...), de gestion d'organisation (an-



- tion des membres des Unions d'Associations des régions de Ségou et de Tombouctou, formation des membres des Comités de Surveillance de la FNAM et de ses structures de relais, et de l'organisation (Organisation d'un cours CFE à Ségou, des cours GERME à Bamako et de Gestion d'Entreprise à Kayes) ;
- appuis ponctuels aux associations de base pour l'élaboration des leurs statuts et règlement intérieur, organisation de leurs asssemblées et réunions et obtention de leurs recettes ;
 - appui à la création et à la gestion au profit de la FNAM des activités bénéficiaires de revenus pour la pérénnisation de son service d'animation et de conseils ;
 - appui à la réalisation des services de conseils juridiques et fiscaux ;
 - rédaction et production des publications suivantes de la FNAM ;
 - élargie et crédi en faveur de la FNAM, Bamako, 3/1997, 3/1999 et 3/2001 ;
 - résultats du recensement de la FNAM, Bamako, 3/1997, 3/1999 et 3/2001 ;
 - brochures de présentation de la FNAM, Bamako, 5/1997, 5/1999 et 2001 ;
 - étude sur le secteur de l'artisanat de la région de Ségou, Ségoù, février 1997 ;
 - guide pratique des formalités locaux, Bamako, Mai 1997 ;
 - page Web commerce de la FNAM : www.promali.org/12 ;
 - banque de données de la CAAO sur CD-rom, Bamako 7/1999 ;
 - page Web pour la CAAO, Bamako 5/1999 : www.promali.org/cabo ;
 - lien-wide sur la FNAM, Bamako 3/1999 ;
 - résultat d'enquête sur le système d'adhésions et de cotisations de la FNAM Bamako 6/1999 ;
 - catalogue de l'artisanat malien sur Internet (www.promali.org/bogolan)



3. LES SERVICES INITIÉS PAR LA FÉDÉRATION

Il existe de services à l'opposé des services intégrés qui ne font pas directement partie de la structure organisationnelle de la FNAM. Toutefois, ils agissent suivant les orientations de la FNAM qui fut impliquée à leur avènement.

LES CAISSES ASSOCIATIVES D'EPARGNE DE CRÉDIT (CAEC) OU KONDO JIGIMA

*Cellule d'appui aux Caisses Associatives d'Epargne et de Crédit (CAEC),
B.P. 2886 Bamako - Hippodrome, Rue 254, porte 457 Tél. 21 93 03 / 21 65 90
E-Mail : kondojigima @afribone.net.ml*

Préambule et structure organisationnelle

En Afrique, comme dans plusieurs pays en voie de développement, une partie importante des populations actives travaille dans le secteur informel. Les artisans, exclus en général du système bancaire pour faute des garanties classiques (terrains, bâtiments etc.), ont demandé la mise en place de structures décentralisées de financement. Ainsi, sont été créées en 1991 des caisses auprès des associations d'artisans; d'où le nom de "Caisses Associatives d'Epargne et de Crédit (CAEC)" dénommées en bambara "Kondo Jigima". Chaque CAEC est administrée par un Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale des sociétaires (instance suprême de décisions), un Comité de surveillance comme organe de contrôle, un Comité de crédit pour l'analyse des dossiers, l'accord du crédit et le suivi du paiement.

Les premières sept caisses ont été créées de juin en juillet 1991. Aujourd'hui, les CAEC comptent 34 caisses. Ainsi, Bamako (12), Koulikoro (6), Kayes (2), Ségou (7), Sélingué (1) et Mopti (6). La Cellule d'appui aux caisses est la structure technique chargée de la mise en place du suivi et du développement des CAEC par un appui technique, matériel et financier.

La Cellule d'appui aux CAEC est la structure technique chargée de la mise en place, du suivi et du développement des CAEC. Son appui couvre les domaines techniques, matériels et financiers.

Objectifs

Les caisses ont pour objectif de mobiliser l'épargne et d'assurer le financement des activités de ses membres par le crédit.

Conditions d'adhésion

Toute personne qui jouit de ses droits civils peut adhérer aux caisses. Elle doit payer un droit d'adhésion de 1.000 FCFA et verser une part sociale de 4.000 FCFA remboursable en cas de désir de quitter la caisse. Pour l'accès au crédit, l'adhérent doit épargner régulièrement pendant 3 mois dans son compte épargne-caisse.

Résultats atteints (avril 2001)

Nombre de caisses	34
Montant global épargné	1.250.103.508 FCFA
Nombre de sociétaires	21 377
Montant des crédits accordés	1 235 565 670 FCFA
Nombre de crédits accordés	2 149
Taux de recouvrement	81 %
Taux d'intérêt créditeur	4,5 % (épargne caution) et 6,5% (dépôt à terme)
Taux d'intérêt débiteur	18 à 24 % par an selon la nature du crédit



3.2 LA MUTUELLE DES ARTISANS DU MALI (MUTAM)

Mutuelle des artisans du Mali (MUTAM), B.P. 1502 Bamako, Tél. 29 18 48

Historique et structure organisationnelle

Dépôis un certain temps, la FNAM a constaté un vide dans la prise en charge du volet social des artisans. Pour gérer ce volet, la nécessité de créer une mutuelle s'imposa. Ainsi, le 25 novembre 1995 s'est tenue une assemblée constitutive de la mutuelle qui enregistra une forte participation des artisans.

L'assemblée constitutive de la MUTAM a identifié des actions prioritaires à mener à court, moyen et long terme. L'action prévue à court terme a été la prise en charge des problèmes de santé des adhérents par la signature de conventions (pour le traitement à faible coût) avec les centres de santé des localités abritant des sections MUTAM.

Objectifs

La MUTAM, c'est l'assurance de l'artisan. Ses objectifs sont :

- œuvrer pour l'allégement des charges de santé de ses membres ;
- contribuer à la mise en oeuvre de la politique nationale de santé en milieu artisan ;
- mener des actions de solidarité et d'entraide ;
- œuvrer à long terme pour assurer une retraite à ses membres.

Adhésion

La MUTAM compte aujourd'hui 14 sections, une dans les communes de Bamako, Kayes, Kita, Kati, Koulikoro, Séga, Kouiala, Sikasso et Mopti. L'adhérent paye 2.500 FCFA de droit d'adhésion et bénéficie d'une carte de membre. Il est tenu de payer la cotisation mensuelle de 500 FCFA. Pour l'assurance maladie volontaire, l'adhérent paye une cotisation de 440 FCFA par mois et ayant droit. Il faut 3 mois d'observation stage pour bénéficier des prestations.

Prestations

La MUTAM prend en charge les problèmes sociaux les plus divers des artisans :

- assurance maladie ;
- assurance retraite ;
- entraide en cas de mariage, baptême, décès, maladies ou accidents invalidants.

Les prestations en cours sont :

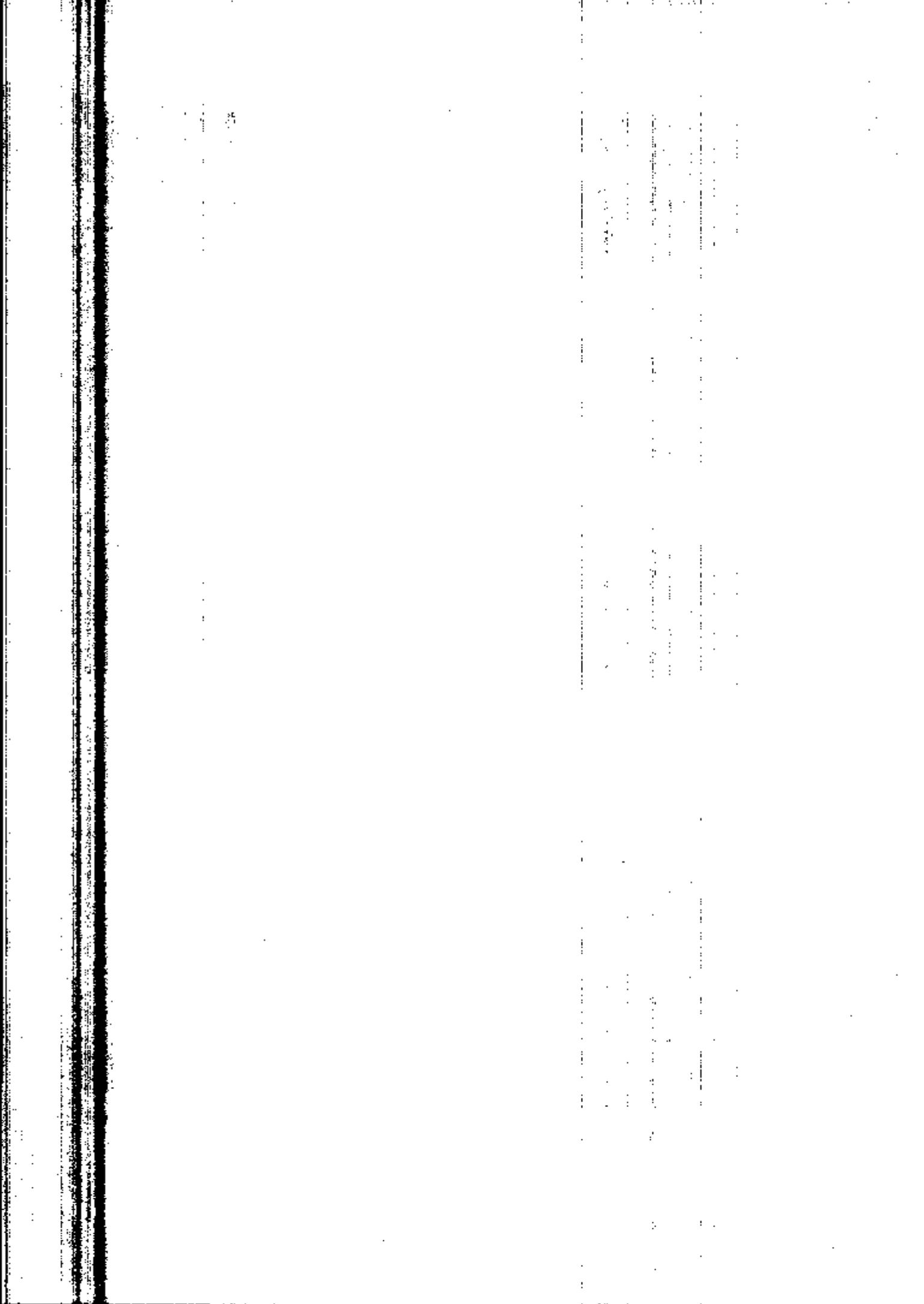
Assurance Maladie

Elle consiste à prendre en charge la santé des adhérents et de leurs ayants droit à concurrence de 60 % pour les soins ambulatoires et 75 % pour les soins hospitaliers dans tous les centres de santé conventionnés (point Gabriel Touré, ASSACOBA, centre de santé MUTEC, clinique FILANY etc...)

Assurance Retraite

Elle consiste à assurer la retraite des artisans à travers une convention signée entre la FNAM et la SO NA VIE et assurée par la MUTAM.

Tous les adhérents paient une cotisation mensuelle de 3000 f CFA pendant une période d'au moins 10 ans. Ils auront droit à un capital décès égal à 10 années de cotisation. En outre, au terme du contrat, l'adhérent aura droit à la totalité de ses cotisations majorées de façon exponentielle de divers intérêts reconnus par le code CIMA.



www.mutualitemailleure.org.fr

DE LA MUTUALITÉ MAILLEURE

SITE INTERNET

annone

oufusions de qualités prix de consultations MUTEC à ces cotisations de santé publiques (en FCEA)



Fédération Nationale des Artisans du Mail

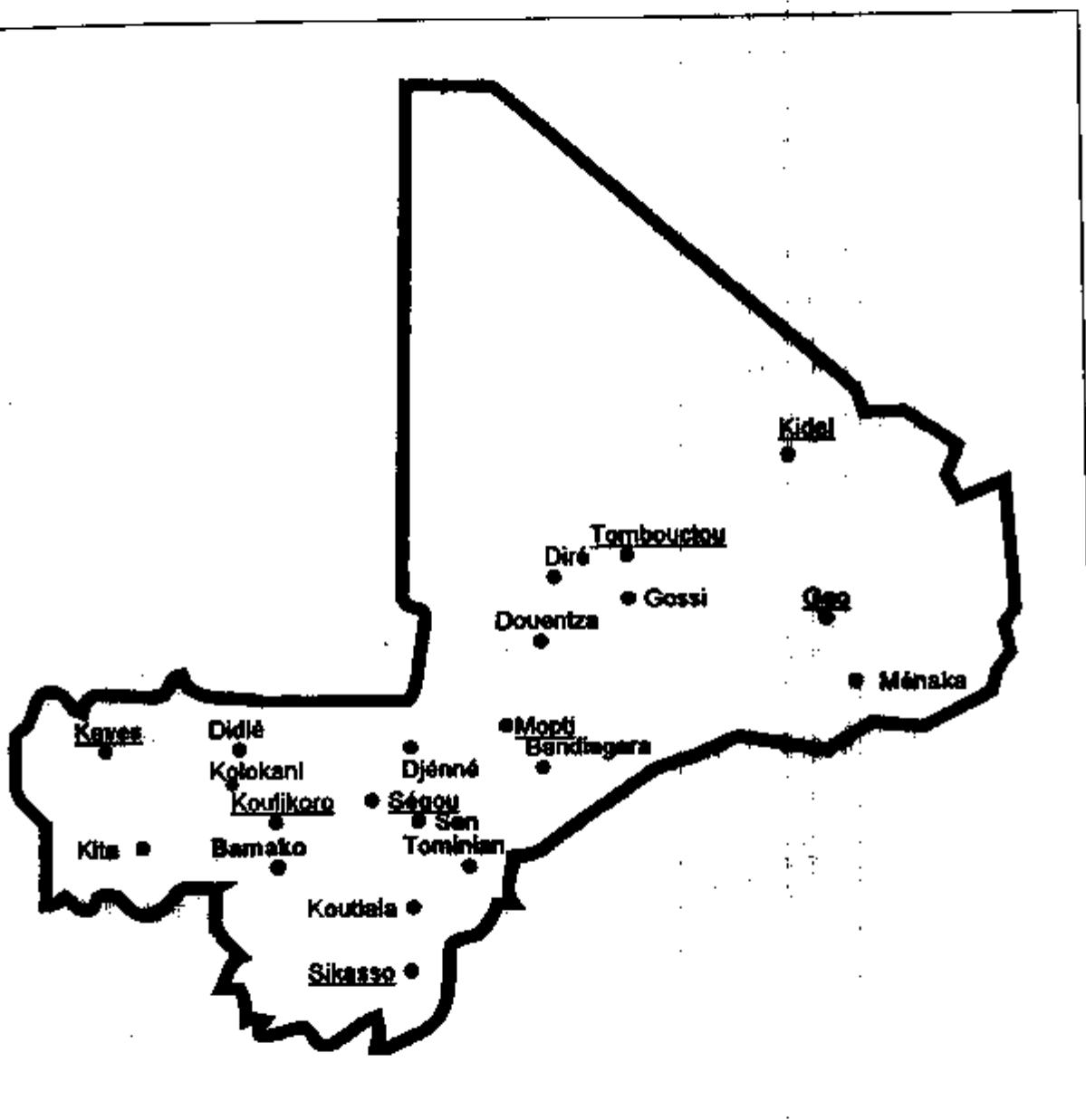


4. LES COORDINATIONS RÉGIONALES ET LES ASSOCIATIONS Membres

DÉPARTEMENT GÉOGRAPHIQUE DES ASSOCIATIONS

Les associations membres de la FNAM sont réparties sur l'ensemble du territoire du Mali. Une légère concentration existe dans la région de Kayes (avec 151 associations dont 63 dans la zone de Kita) et dans le district de Bamako (91 associations). Les autres régions sont représentées avec un taux d'associations satisfaisant, hors mis la région de Kidal qui n'a que 1 association seulement.

Les Coordinations Régionales : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal





4.2 LA COORDINATION RÉGIONALE DES ARTISANS DE KAYES (CRAK) ET SES ASSOCIATIONS

Historique et structure organisationnelle

La Coordination Régionale des Artisans de Kayes (CRAK) fut créée au mois d'août 1996 en présence des représentants des Unions locales de la région, des représentants de la FNAM, des partenaires et services d'Etat. Elle est une structure de relais de la FNAM. Ses membres sont les différentes unions de la région.

Objectifs

La Coordination Régionale des artisans de Kayes s'est fixée comme objectifs de :

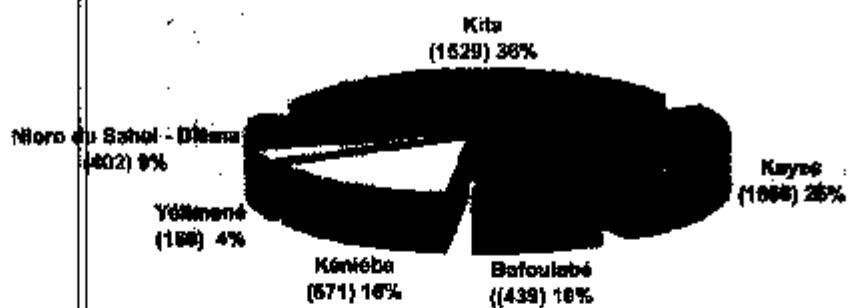
- représenter tous les artisans de la région auprès des autorités publiques de la Région ;
- défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres ;
- favoriser la priorisation du secteur de l'artisanat sur l'étendue de la région ;
- favoriser l'auto organisation et l'autogestion des artisans de la région ;
- faciliter l'échange d'informations et d'expériences entre les artisans et les Partenaires ;
- faciliter l'accès aux crédits
- faciliter l'accès aux marchés publics ;
- faciliter la formation et le perfectionnement des artisans de la région.

Les associations membres de la coordination

La Coordination Régionale des Artisans de Kayes réunit 150 associations de base dont 64 associations de la ville de Kita, 25 associations de la commune de Kayes, 12 associations de Bafoulabé, 26 associations de Kénieba, 12 associations de Nioro du Sahel + Diéma, 12 associations de Yélémané.

L'effectif des membres est de 4265 artisans dont 1774 femmes, soit un taux de représentation des femmes de 42%. 42 corps de métier ont été démembrés. Les 6 corps de métiers les plus importants sont les tailleurs (848) devant les fabricants de savon (446), menuisiers bois (379), les transformatrices d'aliments (269), les maçons (264) et les forgerons (239).

Répartition des membres par cercle Région de Kayes



Source : RAC - fiches statistiques, décembre 2000 - février 2001

Coordination Régionale des Artisans de Kayes (CRAK)

ARTISANS DE KAYES (QUAKA):

Travaux menuisiers métalliques "Djigui Té"
Travaux menuisiers bois
Métiers forgerons "Janto yerda"
Métiers bijoutiers
Métiers des peintres bâtiments
Métiers des maçons
Métiers des frigoristes
Métiers des mécaniciens auto
Métiers des mécaniciens vélo/moto
Métiers des tailleurs "Kablikéou ka Nièta"
Métiers des tailleurs (m)
Métiers des teinturières "Myris"
Métiers des cordonniers
Méthode pour la Recherche et la Promotion ARPAK
Association des femmes Sabunyma
Association des horlogers
Association des photographes
Association des femmes "Djiguys"
Association des femmes "Cesiriso"
Association des femmes "Berkady" de Dialafara
Association des femmes "Siguidya"
Association des tilleurs Djign Té
Association des Femmes Siguidya
Métiers des Garagistes
Métiers de Sibougouma

ARTISANS DE BAFOUTABÉ:

Métiers femmes de Mivelani
Métiers artisanaux de Bafoulabé
Métiers femmes "Danaya"
Métiers femmes "Danaya" de Tigana
Métiers hommes "Djiguiseur"
Métiers "Bakeryna"
Métiers "Sémpion"
Métiers Berkadi
Métiers de Bafoulabé
Métiers Berkadi
Métiers Binkadi
Métiers Mell Sadio



ARTISANS DE YÉLIMANÉ	
• Association des femmes artisans de Yélimané	14
• Association des bijoutiers (sans données détaillées)	15
• Association des plâtriers (sans données détaillées)	16
• Association des boulanger AIBY	17
• Association des menuisiers bois AMYD	18
• Association des forgerons "AFY"	19
• Association des fabricants de briques de ciment	20
• Association des maçons de Bougoubara	21
• Association des maçons de Yélimané	22
• Association des tailleur de Bougoubara	23
• Association des tailleur de Yélimané	24
• Association Diguila des Menuisiers de Yélimané	25
DES ORGANISATIONS D'ARTISANS DE KITA (NUAK)	
• Association des soudeurs	26
• Association des forgerons et poïères	27
• Association des ferrailleurs	28
• Association des tolliers	29
• Association des menuisiers bois	30
• Association des peintres bâtiment	31
• Revendeurs de bois (menuisiers)	32
• Des bijoutiers	33
• Des maçons	34
• Des plombiers	35
• Des électriciens	36
• Développement	37
• Des bouchers	38
• Association des artisans de Kita	39
• Vanniers	40
• Des tailleur et menuisiers métalliques	41
• Des ouvriers	42
• Des mécaniciens auto	43
• Des dépanneurs radio/électricien	44
• Des Artisans Professionnels AMAPRO	45
• Des réparateurs de moteur	46
• Des handicapés professionnels	47
• Union de Kita	48
• Association des ménages	49
• Association des femmes Baara perso	50
• Des coiffeurs et esthéticiennes	51



ORGANISATIONS CHIQUETTE ET ICI (OCCI). (SUITE)

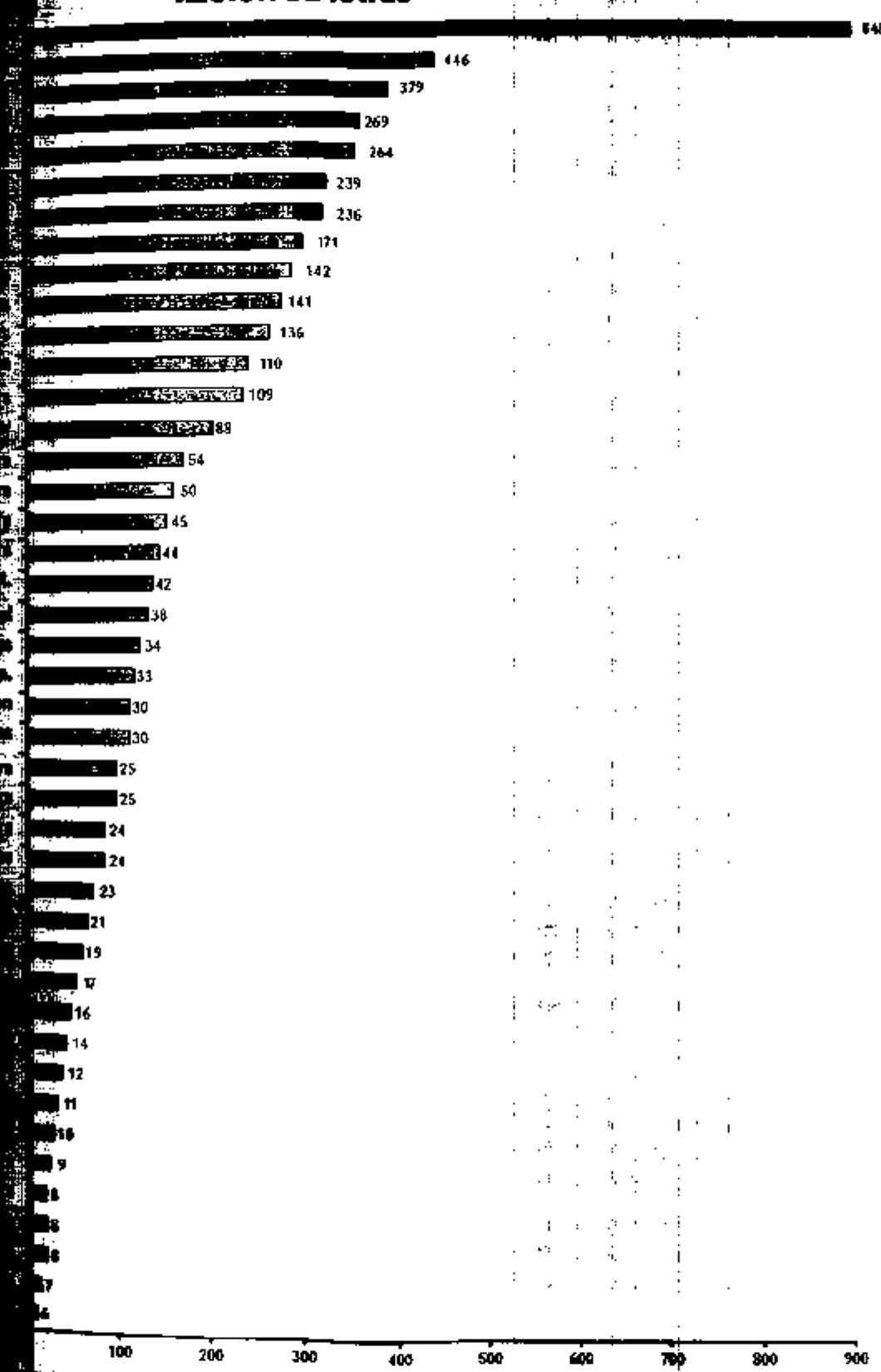
	Association des Femmes de Savon, bogolan
	Association des Femmes de Savon, teinture
	Association des Femmes de Savon
	Association des Femmes pour la promotion d'impressions
	Association des Femmes de Savon
	Association des Femmes entières
	Association des Femmes de Nouna
	Association des Femmes de Koumby
	Association des Femmes transformatrices de Doyimba
	Association des Femmes transformatrices de Béloé
	Association des Femmes de Béloé
	Association des Femmes de Béloé
	Association des Femmes de Béloé
	Association des Femmes de Sékéto
	Association des Femmes de Sékéto
	Association des Femmes de Touketo
	Coopérative des Femmes de Touketo
	Association des Femmes de Bedenko
	Association des Femmes de Koutibouma
	Association des Femmes de Kokofata
	Association des Femmes de Kolonding
	Association des Femmes de Sébékoro
	Association des Femmes de Koffiéabé
	Association des Femmes de Moribougou (sans données)
	Associations des Femmes de Koré (A.A.K.)
	Association des Femmes de Souransandella
	Association des Femmes de Horongo
	Association des Femmes de Goudala
	Association des Femmes de bendougou
GIE ADRA	
	Association Ingrédient
	Coopérative des Femmes des Personnes handicapées de Kita
	Association des Femmes de l'Eté
	Association des Artisanat Traditionnels de Kita
	Association des Femmes de Dogon
	Association des Femmes de la Gare Kouroukan
	Association des Femmes de Kita
	Association des Femmes de Matoto
	Association des Femmes de Kita

742 Schaeffer et al.

Source : RAC - fiches statistiques, décembre 2000-Reviwer - 2001

s.d. = sans données détaillées

LETTRE DES MÉTIERS SELON LEUR IMPORTANCE NUMÉRIQUE RÉGION DE KAYES





4.3 LA COORDINATION DES ARTISANS DE LA RÉGION DE KOULIKORO (CARKK) ET SES ASSOCIATIONS

Les projets de statuts de la CARK ont été adoptés à l'issu de l'Assemblée Générale constitutive du 27/11/2009 à Koulikoro, maison de jumelage.

Les représentants des associations d'artisans fondatrices de Koulikoro, Didiéni, Kati, Kolokani et Fana assignent à la structure naissante les objectifs suivants :

Objectifs

- représenter tous les artisans auprès des autorités publiques de la région ;
- défendre les intérêts matériels et moraux des membres ;
- favoriser la promotion du secteur de l'artisanat sur l'étendue de la région ;
- favoriser l'auto organisation et l'autogestion des artisans de la région ;
- être l'interlocuteur de la Fédération Nationale des Artisans du Mali auprès des autorités régionales et des différents partenaires intervenant dans le secteur de l'artisanat de la région ;
- développer un système de partenariat avec les organisations régionales, nationales, sous-régionales ou internationales pour la promotion de l'artisanat en 2ème région ;
- faciliter les échanges d'informations, d'expériences et de technologies avec les autres artisans du pays et de l'extérieur ;
- rechercher des débouchés pour l'écoulement des produits de l'artisanat local ;
- inciter les artisans de la région à l'épargne propre en vue de garantir leur autofinancement ;
- faciliter l'accès au crédit ;
- faciliter l'accès au marchés publics ;
- faciliter la formation et le perfectionnement des artisans de la région.

Structure organisationnelle

Depuis la réforme pronée par la FNAM, la CARKK organise les artisans des cercles en union locale d'artisanat. Après les Unions de Koulikoro, Kati, Kolokani, elle a déployé des efforts pour la mise en place des unions de Nara, de Dioïla et poursuit la sensibilisation pour celle de Kangaba et de Banamba.

Les organes de direction de la CARK sont :

- l'Assemblée Générale ;
- le Bureau Exécutif ;
- et le Comité de Surveillance.

Pour des raisons de fonctionnalité, ses statuts prévoient la création d'un Secrétariat permanent.

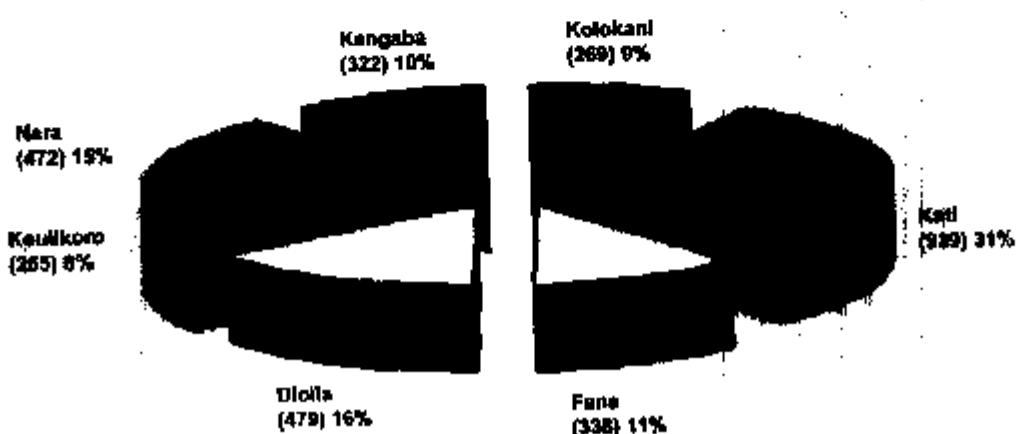
Membres

La CARKK compte 7 unions locales renfermant 97 Associations de base.

Il s'agit de l'union des ouvriers et artisans de Kati (UOAK) avec 47 associations de base, de l'union des associations d'artisans de Fana (10), Dioïla (12), Koulikoro (10), Kolokani (7), Nara (10) et Kangaba (1). Il y a 97 associations dans la région, on compte 3074 Artisans dont 1277 femmes soit 42%.

Les artisans membres représentent 41 corps de métiers. Les 6 métiers les plus importants sont les tailleur-euses turières avec un effectif de 478 membres, teinturière (348), fabricants de savon (337), les menuisiers bois (225), bouchers (185), les maçons (161).

Répartition des membres par cercle
Région de Koulikoro



RAC - fiches statistiques, décembre 2000 - février 2001

**Coordination régionale des artisans de Koulikoro****UNION DES OUVRIERS ET ARTISANS DE KOULIKORO (UOAKO):**

Association des menuisiers bois et métallique (A.M.B.M)
Groupement des menuisiers métalliques
Association des ferronniers
Groupement des menuisiers
Association des jeunes électriciens
Association des sapeurs-pompiers
Groupement menuisiers fabrique
Groupement des extracteurs de sable/camère
Groupement des menuisiers de Kati
Groupement Benkadi (savon/teinture)
Groupement Zéphyr (savon/teinture)
Groupement D.I.E. (Djenné)
Groupement des femmes de Melbougou
Adama Sabougouma (tissages)
Association des menuisiers de Kati coura
Groupement Djenné
Association des menuisiers
Anka DJ. M. (menuisier à Djenné)
Anka DJ. M. (menuisier à Djenné)
Association des menuisiers de Nterimbé
G.I.E. Djenné
G.I.E. Djenné Wadi
Groupement Samra
G.I.E. Kati Djenné (remiseage des ordures)
G.I.E. Benkadi Béni (construction métallique)
Association Benkadi - mission II (A EDEPE)
Association Benkadi Noumouria
Association des femmes Benkadi Kati coura
Association des femmes Foffo
Association Saliouye
Association Sig Iammo son
Groupement Issigambo
Association Sali Madi
Association Koko N'Dongo sigi
Association Sereye
Association Géline
Association Hérouye
Association Djenné
Association Djenné
Groupement sénégalais
Association Djenné de Koulikororo
Association des menuisiers de Bagréma
Association des menuisiers de Sily
Association Djenné Djenné
Association des menuisiers (A.P.K)
Association des menuisiers
Association des menuisiers de Oukhiasbougou

ARTISANS DE FANA

Association des menuisiers de bois Fana
Association des soudeurs/menuisiers métalliques
Association des teinturières et fabricants de savon Fana
Association des tailleurs et couturiers de Fana
Association des bouchers de Fana
Association des ébénistes Djekia becca de Fana
Association des pulsatiers, photographes de Fana
Association des artisans de Fana
Association des plombiers et frigoristes de Fana
Association des Electromécaniciens de Fana

ARTISANS DE DIOILA

Association des artisans de Banc
Association des tailleurs de Dioila (sans données)
Association des artisans de Ména (Benkadi)
Association YERODEME de Dioila ville
Association des teinturières de Dioila
Association djama ka héré de Massigui
GIE Kotto Kanu de Dioila ville
FLACOM de Dioila
Association II de Dioila
Association I de Dioila
Association des tailleurs (diguuya) de Dioila
Syndicat Beloko

ARTISANS DE KOULIKORO

Association des menuisiers bois
Association des tailleurs
AMASRO
Association "Garanti" (teinture, couture)
Association "Bessan"
Association "Ancabara" (ogolannde Koulikoro)
Copérative des forgerons
AFROTEXT
Association des teinturières de Koulikoro
Association des soudeurs de Koulikoro



UNION DES ARTISANS DE KOROUMA

Association des tisserands de Korouma
Association des tisserands de Korouma
Coopérative des tisserands de Korouma
Association des tisserands de Korouma
JEKAWALE SOROKE
Coopérative Adofo (Association des tisserands de Korouma)
Association des tisserands de Korouma (ATAKA)

UNION DES ARTISANS DE NARA

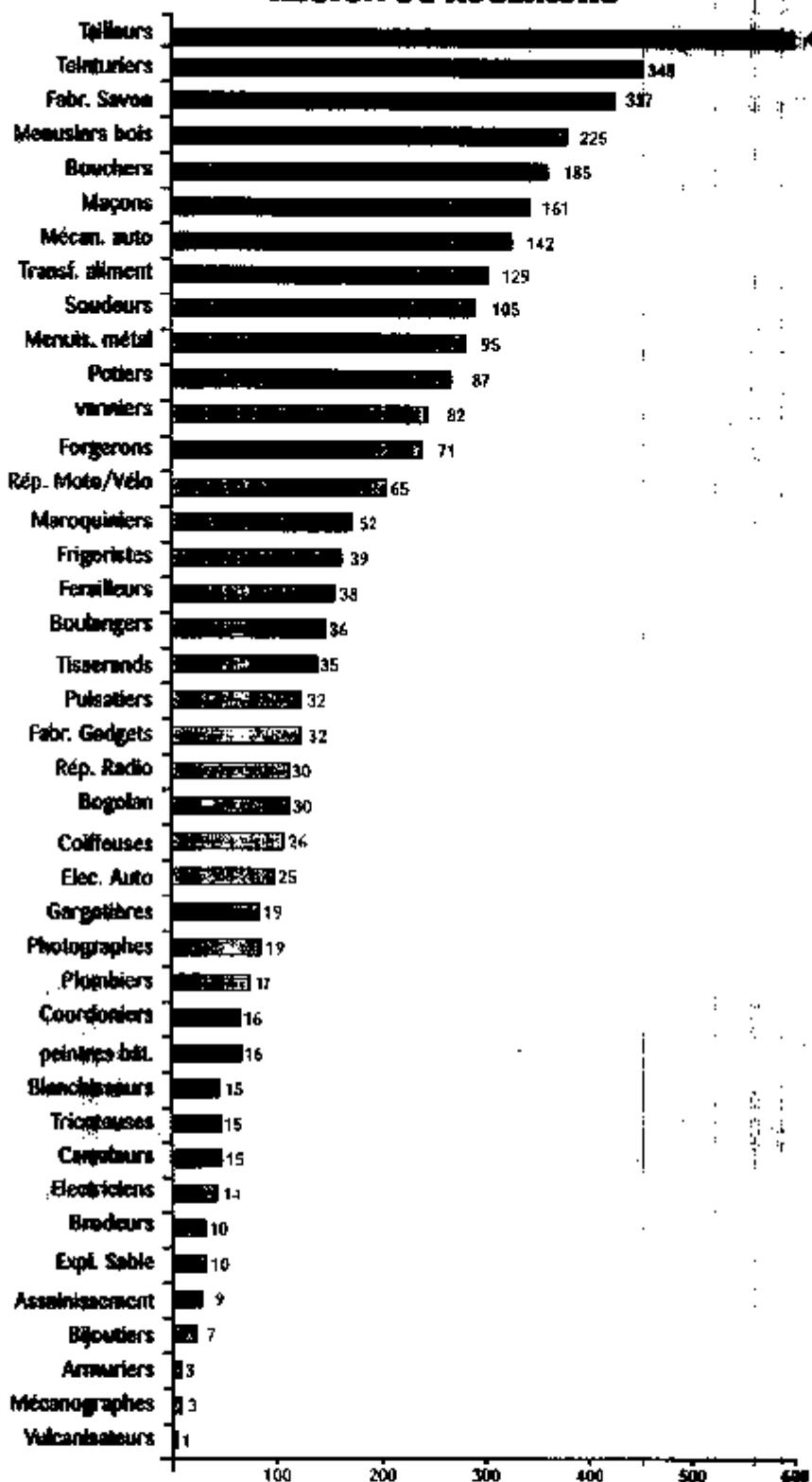
Association des boulangeries de Nara
Association des bouchers de Nara
Association des bouchers de Nara
Association des bouchers de Nara
Association des bouchers de Nara
Association des bouchers de Nara " Sabunyuma "
Association des bouchers et marchands de Nara
Association des charpentiers de Nara (Sachalib)
Association Féticheurs de Nara
Coopérative des artisans et travailleurs de l'épicerie puis de Nara

UNION DES ARTISANS DE KONGOU

Association des artisans de Kongou

Source : SAC - Fiches statistiques, déclarative 2000 - Février 2001

LES CORPS DE MÉTIERS SELON LEUR IMPORTANCE NUMÉRIQUE RÉGION DE KOULIKORO



Les corps de métiers : 41

RAC - Rôches statistiques, décembre 2000 - février 2001



4.4 LA COORDINATION RÉGIONALE DES ARTISANS DE SIKASSO (CRASKO) ET SES ASSOCIATIONS.

Objectifs et structure organisationnelle

La CRASKO a été créée en juin 1997. Elle est une organisation d'Unions d'Associations d'Artisans de la 3ème région. Elle est à but non lucratif. Ses objectifs sont similaires à ceux des coordinations citées ci-dessus.

Les membres

La Coordination Régionale des Artisans de Sikasso compte 81 associations membres avec un effectif de 4521 artisans dont 1154 femmes (25 %). Il existe sept Unions Locales que sont : l'Union des Associations d'Artisans de Koutiala avec 1131 membres, l'Union des Associations d'Artisans de Sikasso (721), l'Union des Associations d'Artisans de Yorosso (444), l'Union des Associations d'Artisans de Kolondiéba (421), l'Union des Artisans de Yanfolila (867), l'Union des Artisans de Bougouni (405) et l'Union des Artisans de Kadolo (532). Les membres de la CRASKO œuvrent dans 46 corps de métiers. Les 6 métiers les plus importants sont les tailleurs et couturières avec (696) membres, , les maçons (585), les transformatrices d'aliments (420), les rép. Moto (362), les soudeurs (343) et les forgerons (317).

**Répartition des membres par cercle
Région de Sikasso**



Source : RAC - fiches de recensement décembre 2000- février 2001

Artisanat régional de Ségou

ASSOCIATION DE KONTALÀ (AKAK)	
Association des tisserands	
Association des menuisiers bois (AMBK)	
Association des forgerons " Jigya "	
Association des tailleurs ATK	
Association des couturières "Alliance"	
Association bricolage	
Association des cordonniers	
Association des garagistes (AGIO)	
Association des coiffeuses	
Association pour la transformation alimentaire	
Association des boulanger	
Association " M'Pé artisanat "	
Association des frigoristes AFKIMAK	
Association des teinturières APTK	
Association des photographes	
Association des restauratrices ARK	
Association des Veules et Orphelins	
Association professionnelle des artisans	
Association " Apahim " villageoise (APAHM)	
Association " Sabugnuma " des artisans	
Association des techniciens électroniciens (ATEL)	
Association " Kelerya " des forgerons, ferriers ambulants	



1990-1991 学年第二学期

UNION DES ASSOCIATIONS (ASSOCIATION DES MUSÉES FRANÇAIS)

**ASSOCIATION DES ARTISANS DE KOLONDEMA (UAMAK)**

• Association des menuisiers
• Association des tailleurs
• Association des maçons
• Association des métiers de l'ASKO-Sigida)
• Association des métiers de l'Atchoum-Djekoulou - Nafan
• Association des métiers des fondeurs et forgerons)
• Association des couturières(Benkadi)
• Association des teinturières
• Association des métiers de l'ITADEMA

ASSOCIATION DES ARTISANS DE YANFOLILA (UAY)

• Association multifonctionnelle des jeunes filles (A.M.J.F)
• Association des apiculteurs
• Association des forgerons et soudeurs
• Association des orpailleurs
• Association des tailleurs
• Association des métiers de l'AMY)
• Association des métiers des métiers blancs
• Association des métiers de l'industrie
• Association des métiers de l'AGADAM
• Association de l'énergie et de crédit
• Association (GFD.C)
• Association des exploitants miniéreux
• Association des chaudienniers

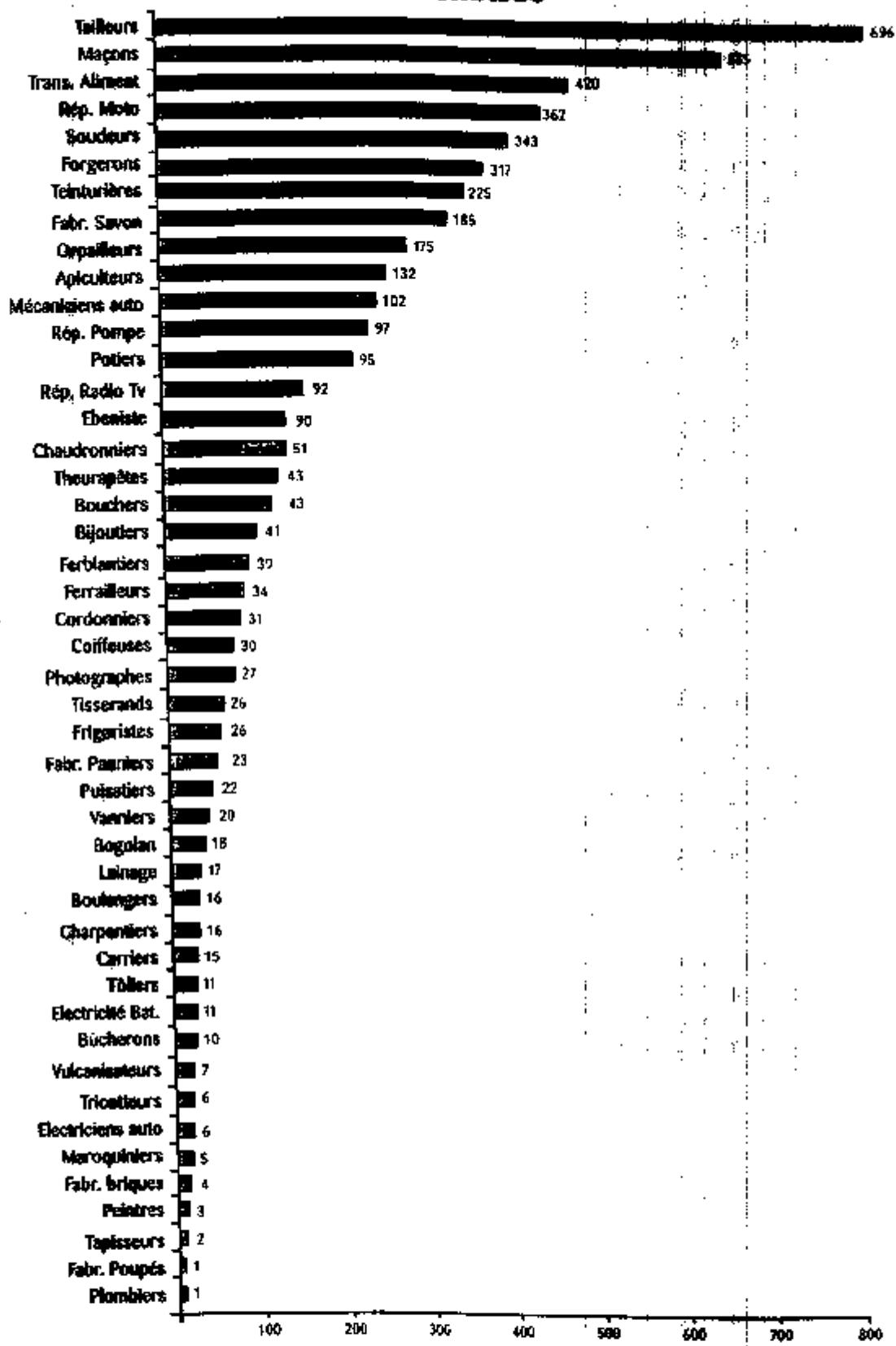


[View Details](#) [Edit Details](#)

THE NEW SPANISH MARKET

Source : BAC - fiches de recensement décembre 2000- février 2001

LES CORPS DE MÉTIERS SELON LEUR IMPORTANCE NUMÉRIQUE RÉGION DE SIKASSO



Total des corps de métiers : 46

Source : RAC - fiches statistiques, décembre 2000-Étude - 2001



4.5 LA COORDINATION RÉGIONALE DES ARTISANS DE SÉGOU (CRAS) ET SES ASSOCIATIONS

La CRAS a été créée en janvier 1995 à la suite d'un séminaire tenu en octobre 1994 au Gouvernorat de Ségou sur la formation sur les organisations associatives et leurs modalités de fonctionnement. Ses fondatrices ont été 11 associations. Aujourd'hui, avec ses 7 unions, englobant 87 associations, elle demeure la structure de relais de la FNAM au niveau de la région de Ségou.

Les objectifs de la CRAS

La CRAS est une organisation d'artisans socioprofessionnelle, non confessionnelle, apolitique et à but non lucratif. Ses objectifs se résument à ceux de la FNAM. Ce sont :

- les échanges d'informations et d'expériences entre les groupements d'artisans ;
- la concertation sur les structures organisationnelles les plus efficaces ;
- la défense des intérêts des artisans auprès des pouvoirs publics ;
- les appuis techniques et les appuis en gestion aux associations et à leurs membres ;
- la promotion de la formation professionnelle ;
- l'assistance technique à l'animation, à la commercialisation et à la promotion de l'épargne et du crédit.

Structure organisationnelle

Les organes de la CRAS sont :

- une Assemblée Générale (AG) délibérative sur les grandes décisions à prendre ;
- un Bureau Exécutif de 19 membres élus par l'AG ;
- un Comité de Surveillance de 3 membres élus par l'AG.

Appuis aux associations d'artisans membres

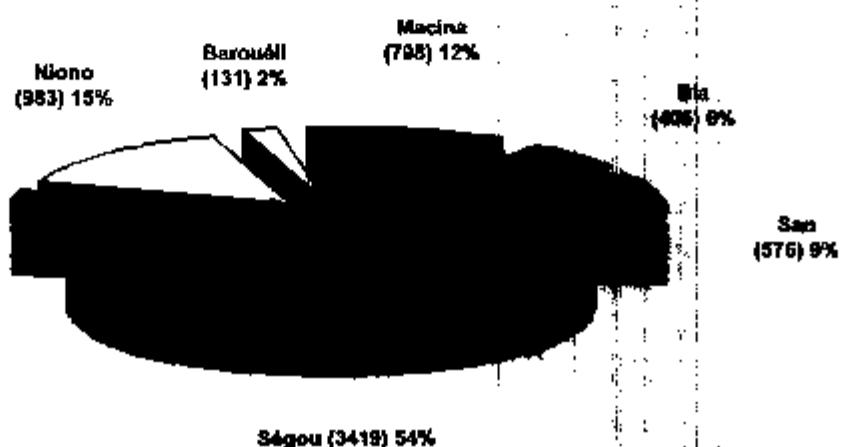
Le dévouement de la CRAS fait d'elle une coordination pionnière. Les nombreux services rendus aux membres (constitution de caisses d'épargne à travers la région, mise en place de sections MUTAM, formation en CEFE des membres, participation aux foires nationales et internationales, réalisation du siège de la CRAS, développement des relations avec l'administration et ONG locales etc.) et l'application des directives de la FNAM (bonne exécution des commandes de mobiliers scolaires, large diffusion des messages FNAM...) font d'elle l'une des structures les plus crédibles.

Les membres

La CRAS compte 7 unions renfermant 87 organisations de base avec un effectif de 6434 dont 1780 femmes (28%). Les membres représentent 43 corps de métiers dont les 6 les plus importants sont : les tailleur (1038) ; les serruriers (618), les fabricants de briques (539) , menuisiers bois (390) ; les teinturières (339), les transformateurs (323) et les forgerons (308).



Répartition des membres par cercle Région de Ségou





Coordination régionale des artisans de Ségou

UNION DES ARTISANS DU CERCLE DE SÉGOU :

- Coopérative Foyers Amis (CFA)
- Action Forgerons
- Association Seignobégué du Ségou Coura
- Association Bagobo (Fabrication/poterie de Toko)
- Association des Maîtres Artisans du cercle de Ségou
- Association Bankal des Maîtres de Ségou (A.B.T.S)
- Association Bokkoy des Bédénaya (couturières)
- Association Jomajig des Bédénaya
- Club des mètiers (textile)
- GAETEX (issiprands)
- Association Bédénaya (issiprands)
- Groupe Sanu (tissage)
- Association Agya Sokalanoro
- Association Desir ton mission catholique
- Association de tapissier/motteur
- G.I.E l'Artisan Bédénaya
- Association des photographe et caméraman (A.P.S)
- GIE MECA-MGR
- Association des artisans Chingwaya
- Association Jomajig des Femmes de Sokalanoro
- GIE Benso
- A.P.R.D.F.A.S.S.
- Association des Tisserands Hiba (youroumendé) A.T.H
- GIE BEE-BI
- GIE WASSA
- MIRWASSOU
- Association des Compagnies Métalliques
- Association des Géomètres de Ségou (A.G.S)
- Association des Artisans de Merkola
- Association des Maîtres Artisans du cercle de Ségou

UNION DES ARTISANS DE GOURAMA :

- Association des ouvriers de construction

1	2	3
		Constructeurs métalliques
		Ateliers bouchers de Barouéli
		Ateliers menuisiers bois de Barouéli
		Ateliers peintres de Barouéli
		Ateliers tisseuses de Barouéli
		Ateliers tapissières de Barouéli
		Ateliers tailleur de Barouéli

DÉPARTEMENT DE NIONO

1	Association des Bouchers de Niono
2	Association des menuisiers de Niono
3	Association DONGUINA de Niono
4	Association des Bijoutiers de Niono (A.B.N)
5	Poste - Kiosque de Niono
6	Dépanneur postes radio de Niono
7	Association des tilleurs de Niono
8	Association des boulanger de Niono
9	Association des soudeurs de Niono
10	Association des maçons de Niono
11	Association RADENYA des mécaniciens de Niono
12	Association des vulcanisateurs de Niono
13	Association des forgerons de Niono
14	Association des restauratrices de Niono
15	Ateliers de Niono

1	Ateliers de Macina
2	Ateliers bûcherons de Macina
3	BAGNOMUMA (teinture)
4	Ateliers JEKAWILI de Macina
5	Ateliers de Macina A.T.M.
6	Ateliers de Misikra/ Macina
7	Ateliers de Ké-Macina
8	Association des tailleur de Sarro (A.T.S)
9	Association des soudeurs de Ké-Macina
10	Ateliers de Sayes
11	Association des tailleur de Sayes
12	Association des tailleur de Kolay
13	Ateliers de dépanneurs de motos



UNION BENDIXSON DES ARRIÈRES-PIÈCES

UNION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS DU CENTRE DE SAN

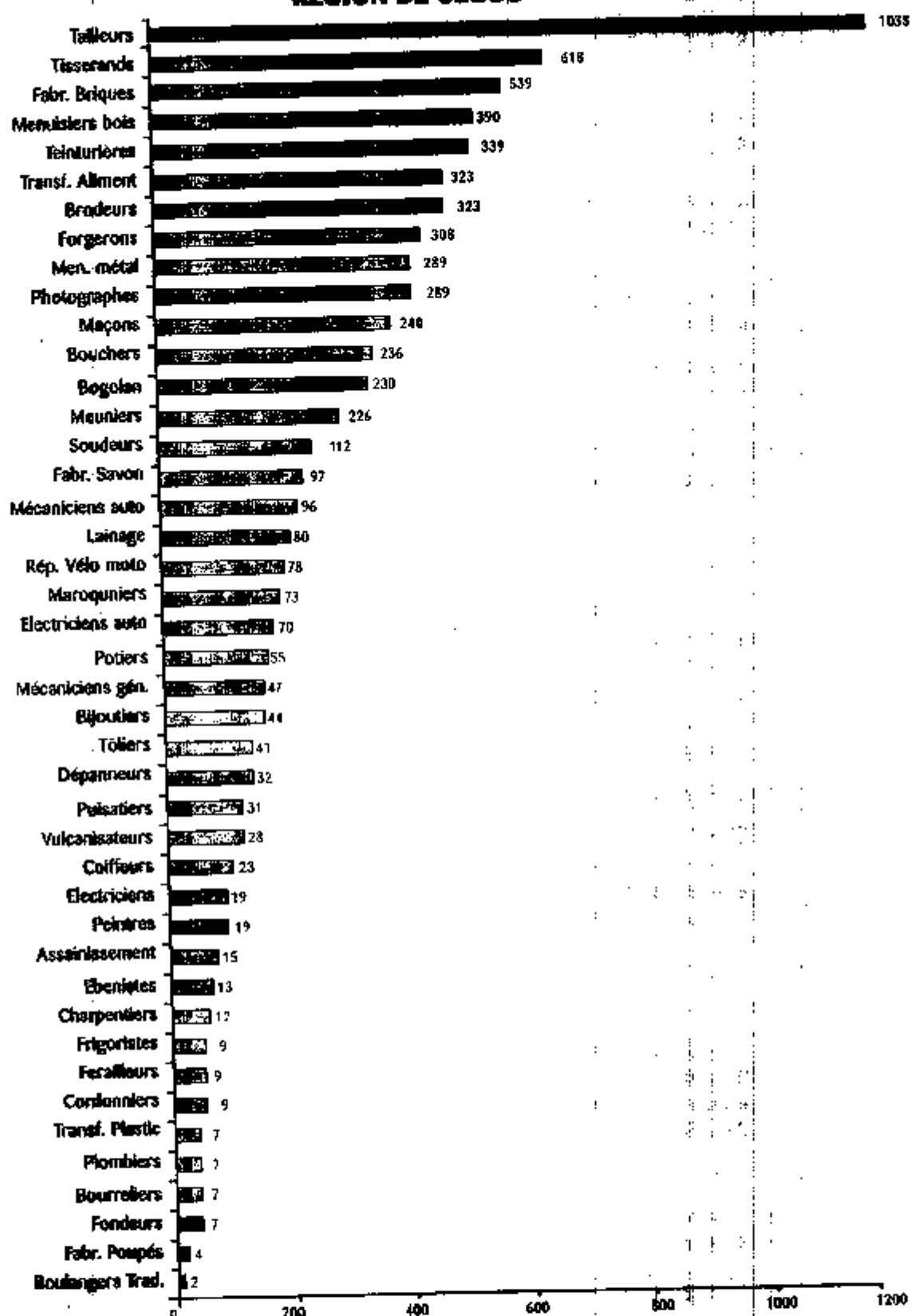
	Association des industries du bâtiment
1	Coopérative des boulangeries
	Association des industries de l'alimentation
	Association des industries de transformation des métaux
	et de la construction métallique
	Association des industries
	GIE BESSEVA
	Association des industries du bois et de l'ameublement
	Association des industries chimiques
	Asso. des industries du cuir et textile
	Association des industries

TOTAL DE LA RÉGION DE SÉGOU	4504	7789	643
TOURNAGE DES MARCHÉS - 1989	7200	3200	

Sources : RAC - fiches statistiques, décembre 2000 - février 2001

s.d. = sans dominante

LES CORPS DE MÉTIERS SELON LEUR IMPORTANCE NUMÉRIQUE RÉGION DE SÉGOU



des corps de métiers: 43

Source : RAC - fiches statistiques, décembre 2000- février 2001



4.6 LA COORDINATION RÉGIONALE DES ARTISANS DE MOPTI (CRAM) ET SES MEMBRES

Historique

Auprès des secteurs clés de l'économie de la 5ème région, l'artisanat occupe une place prépondérante. Le rôle d'artisan dans la région n'est pas lié à une formation formelle, mais il se transmet de père en fils de façon traditionnelle.

Ainsi, certaines couches sociales se reconnaissent par leur métier : il s'agit des forgerons, des potiers, des tisseurs, des fabricants de pirogues.

L'arrivée du programme BIT a favorisé le regroupement des artisans en association. Dans la commune de Mopti, une seule association avait été créée et regroupait ainsi tous les corps de métier. Elle répondait à toutes les demandes concernant l'artisanat dans la région.

En 1995, le programme de recherche-action lancé par la Coopération Suisse pour la création de la BGECO de Mopti a relancé de la dynamique associative. Ainsi, les artisans ont ressenti le besoin de se regrouper en corps de métiers et constituent la Coordination Régionale des Artisans.

La CRAM a vu le jour en octobre 1995 par l'effort de 7 associations. A l'instar des autres coordinations, elle a mis en place un bureau composé de 18 membres et un Comité de Surveillance composé de 3 membres.

Objectifs

Les objectifs de la CRAM s'apparentent à ceux de la FNAM. Ils se résument en :

- échange d'expériences inter-artisans ;
- défense des intérêts des membres ;
- amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entraide ;
- recherche d'équipement et de matières premières ;
- recherche et exécution de marchés collectifs ;
- formation et perfectionnement des membres.

Structure organisationnelle

Les organes de la CRAM sont :

- l'Assemblée Générale ;
- le Bureau Exécutif ;
- et le Comité de Surveillance.

Partenaires

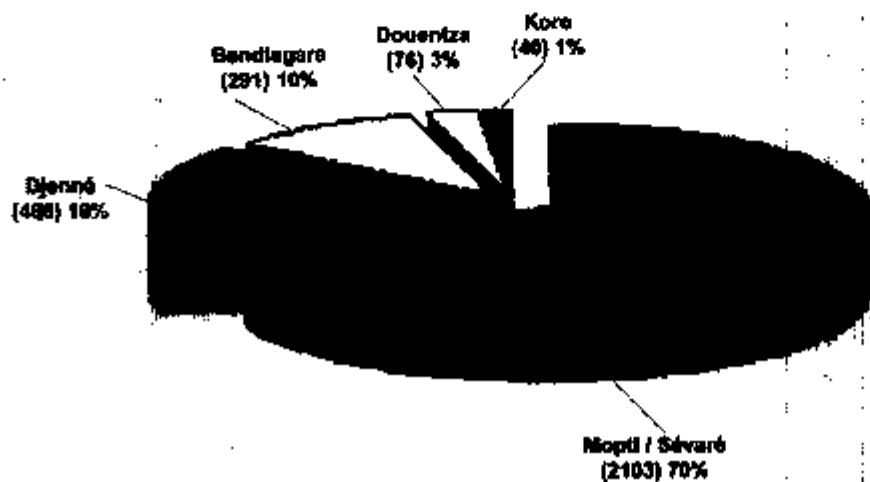
Les partenaires de la Coordination sont :

- la BGECO de Mopti ;
- le Réseau d'Animation et de Conseils (RAC) ;
- les Caisses Associatives d'Epargne et de Crédit (CAEC) ;
- PAA (Swisscontact).

Les membres

La Coordination Régionale des Artisans de Mopti réunit 70 associations avec un effectif de 2996 artisans. La Coordination de Mopti avec ses associations représente la plus grande répartition des femmes des structures FNAM : 55% des membres dans la région sont des femmes. Les artisans de la Coordination représentent 40 % de métiers. Les 6 métiers les plus importants sont les tisserands avec (259) membres, les forgerons (252), les tailleurs et couturières (247), les teinturières (223), les fabricantes de bracelets (200) et l'assainissement (191).

Répartition des membres par cercle Région de Mopti



**Coordination régionale des artisans de Mopti****MOPTI ET SÉVARÉ:**

Association des menuisiers bois "Kankelen"

Association des menuisiers "Binkadi n°1)

Association des menuisiers bois "ébéniste"

Association des menuisiers bois "Lach"

Association des ferronniers(métal et cuir)

Association pour la promotion de l'artisanat
et du tourisme A.P.P.A.T

Association des ferronniers de Korina

Association des ferronniers privés "Takori"

Association des bijoutiers

Association des bijoutiers de Korina

Association des tailleur "Yirwasse"

Association Super Bougou

Groupe des ouvriers Commune-Mopti

Association féminine "Médecin-Dentiste" Togol

Association féminine "Médecin-Koré"

Association féminine "Médecin Bougoué"

Association artisanale des femmes de Mopti (AAPFM)

Association féminine "Médecin-Takori"

Association féminine "Médecin-Immunisation du poisson"

Association multifonctionnelle "Commodity no.1"

As. fém. multifonct. Tibati de Korolenté (sans données)

Association féminine multifonct. Léoloté de Sévaré

Association féminine "Viviane de Socoura"

Association féminine "Juliette de Socoura"

Association féminine Bougoué-Rougou.

Association féminine "NPGare Kadore" Bougoué

Association féminine "Dessoso" Moisi Koré

Association féminine "Sobou Ntame" Sévaré

Association féminine "Eggième"

Association multifonctionnelle "Joko-Baars"

Association des Tonkossé Sévaré/Mopti

Association féminine "Médecin"

Association artisanale des hommes et femmes Kanyéyé sécteur I

Association artisanale des hommes et femmes Kanyéyé sécteur II

As des ouvriers socialistes et métallurgistes métalliques

godeté de Bamako

Association artisanale des femmes Adala

Association artisanale des femmes "Médecin"

Association artisanale des femmes "CAG"

Association artisanale des femmes "Médecin"

Association féminine "Médecin"

Association Saghan			
Association multifonctionnelle Danoya Sévaré			
Association des antiquaires Assopromma			
Association des bouchers Madougou			
Association féminine Yirwida Sévaré			
Association des maçons "benkadi"			
Association des tisserands ATH			
Association villageoise de Kakolo-daga			
Association féminine Soutoura secteur I Sévaré			
Association féminine Soutoura secteur II Sévaré			
Association des bijoutiers de Konna			
Association des artisans de Koro			
Association des artisans de Youwarou			
Association féminine Kawal de Socoura			
Association des bijoutiers de Ténékou			
Association des menuisiers Sévaré			
Association féminine multifonctionnelle Ntuce Musso			
Association féminine Tégne Aldiaka Sévaré			
			293

ES ARTISANS DE DJENNÉ

Coopérative féminine multifonctionnelle Djenné				139
Union pour le progrès des artisans de Djenné (UPAD)				256
Association Benkady de Sofara				67
Association des artisans de Sofara				24
				486

ES ARTISANS DE BANDIAGARA

Association des artisans du plateau Dogon Bandiagara				82
Association des artisans plateau dogon Meague Bandiagara				31
Association des artisans plateau dogon Mère Doucou Moi Bandiagara				52
Association pour la promotion du développement "Dewral"				26
				191

ES ARTISANS DE DOUENTZA

Association des forgerons de Douentza				12
Association des forgerons de Douentza				10
Association des artisans de Douentza				54
				76

ES ARTISANS DE KORO

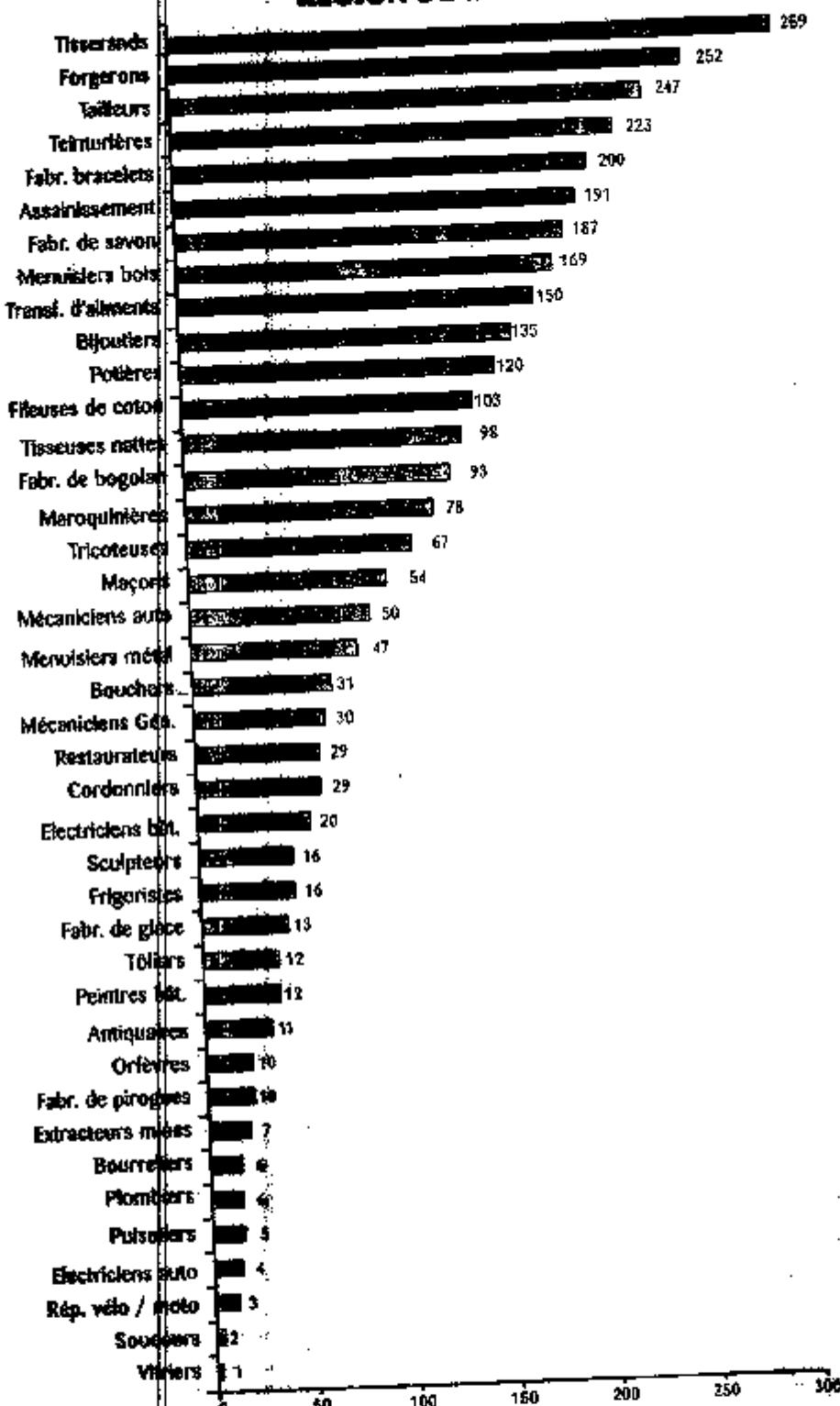
Association des artisans de Koro				40
				40

DE LA RÉGION DE MOPTI

NON HOMMES - FEMMES (%)				



LES CORPS DE MÉTIERS SELON LEUR IMPORTANCE NUMÉRIQUE RÉGION DE MOPTI



Total des corps de métiers: 40

Source: RAC - fiches statistiques, décembre 2000 - février 2001

A COORDINATION RÉGIONALE DES ARTISANS TOUBOUCTOU (CRAT) ET SES ASSOCIATIONS

En 1996, la CRAT est une organisation socioprofessionnelle apolitique, non confessionnelle et à but non lucratif. La coordination se propose comme objectifs :

- promouvoir et développer les activités artisanales dans la région ;
- faciliter les échanges d'informations et d'expériences entre artisans ;
- défendre les intérêts des membres devant les pouvoirs publics ;
- maintenir les contacts avec les structures d'appui ;
- encourager les groupes d'artisans à l'épargne et au crédit auto-géré (coopératives associatives d'épargne et de crédit) ;
- faciliter la commercialisation des produits finis et assurer l'approvisionnement en outillages et matières premières.

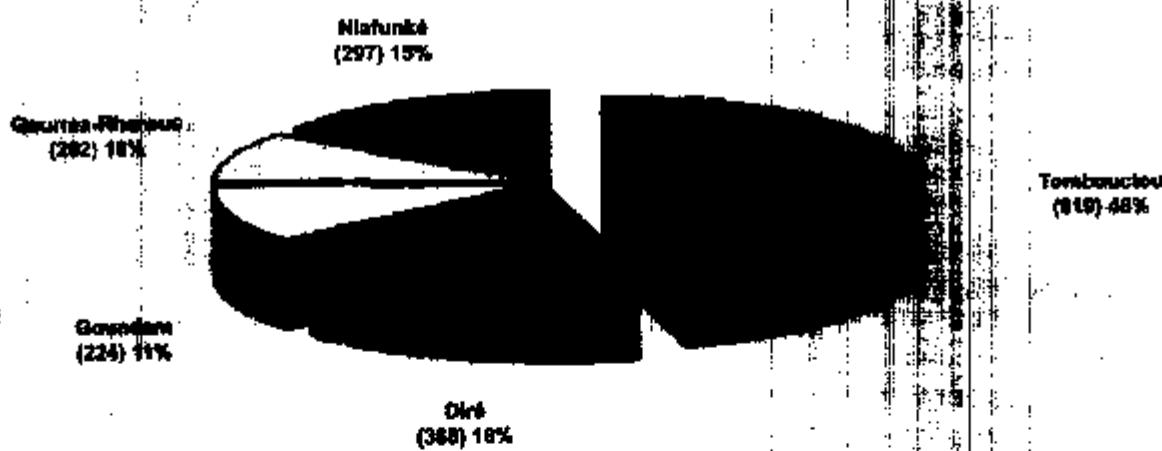
Structure organisationnelle

Le Bureau Exécutif et un Comité de Surveillance élus par l'Assemblée Générale gèrent les affaires courantes de la CRAT. Un administrateur facilite la réalisation des activités des artisans dans la région. Basé à Tombouctou, il effectue des visites à l'intérieur de la région.

Associations membres

La coordination compte 41 associations membres avec un effectif de 2010 artisans dont 637 femmes (31%). Les associations membres représentent 31 corps de métiers. Les 6 métiers les plus importants sont les tailleur et couturière (450), un effectif de 271 artisans, les forgerons 234 artisans, les maçons 223 artisans, la poterie 212 artisans, les barmatrices d'aliments 169 artisans, les tisserands 147 artisans.

**Répartition des membres par cercle
Région de Tombouctou**





Coordination régionale de Tombouctou

UNION LOCALE DES ARTISANS DE TOMBOUTOU

1	Association des Tissageurs
2	Coopérative des Tailleurs
3	Association des Cordeurs
4	Association des Marquiseuses
5	Association des Femmes "vanneries"
6	Groppement des femmes - transformation alimentaire
7	Association des Femmes "vannerie II" (sans données)
8	Association des Tannageurs
9	Association des Bébétiers / Forgerons Toureg EL-ISLAM
10	Association des menuisiers traditionnels GALAAS
11	Association des menuisiers traditionnels la communautés de TOM.
12	Association des menuisiers traditionnels Amma Gourio
13	Association des Maroquiniers
14	Association des Jeunes Maçons NIMBA sans données
15	Association des Emballeurs
16	Association des Forgerons
17	Association des Pâtissiers éthiopienne nangu
18	Association des mécaniciens
19	Association des forgerons "TAKOUE"
20	Association des Forgerons TAKOURE
21	Association des menuisiers traditionnels Djamaikonda
22	Association des Maroquiniers Gororo teindy
23	Association des Tailleurs "Lata"
24	Association des Kézambas tisserands SANMINAK

UNION LOCALE DES ARTISANS DE DIRÉ

1	Association TADAFITÉ (coopérative) de Diré
2	Association des Confiseuses de pirogues de Diré
3	Association des Bébétiers et maroquiniers soudeurs de Diré
4	Association des Mécaniciens de Diré
5	Association des Tissageuses de tissus de Diré
6	Association GOONI des Bébétiers de Diré
7	Association des Cordieristes de Diré
8	Association des Dépeceuses de matières
9	Association des Tisserands de Diré

UNION LOCALE DES ARTISANS DE GOURIO

1	Association des Cordonniers
2	Coopérative des maroquiniers de Gourio
3	Coopérative des maroquiniers de Gourio
4	Coopérative des maroquiniers de Gourio
5	Coopérative des maroquiniers de Gourio
6	TAKOUE

UNION LOCALE DES ARTISANS DE GOROM GOROKO

1	Associations des artisans de Gorom Goroko
2	Associations des artisans de Gorom Goroko

UNION LOCALE DES ARTISANS DE GOROM GOROKO

1	Associations des artisans de Gorom Goroko
2	Associations des artisans de Gorom Goroko

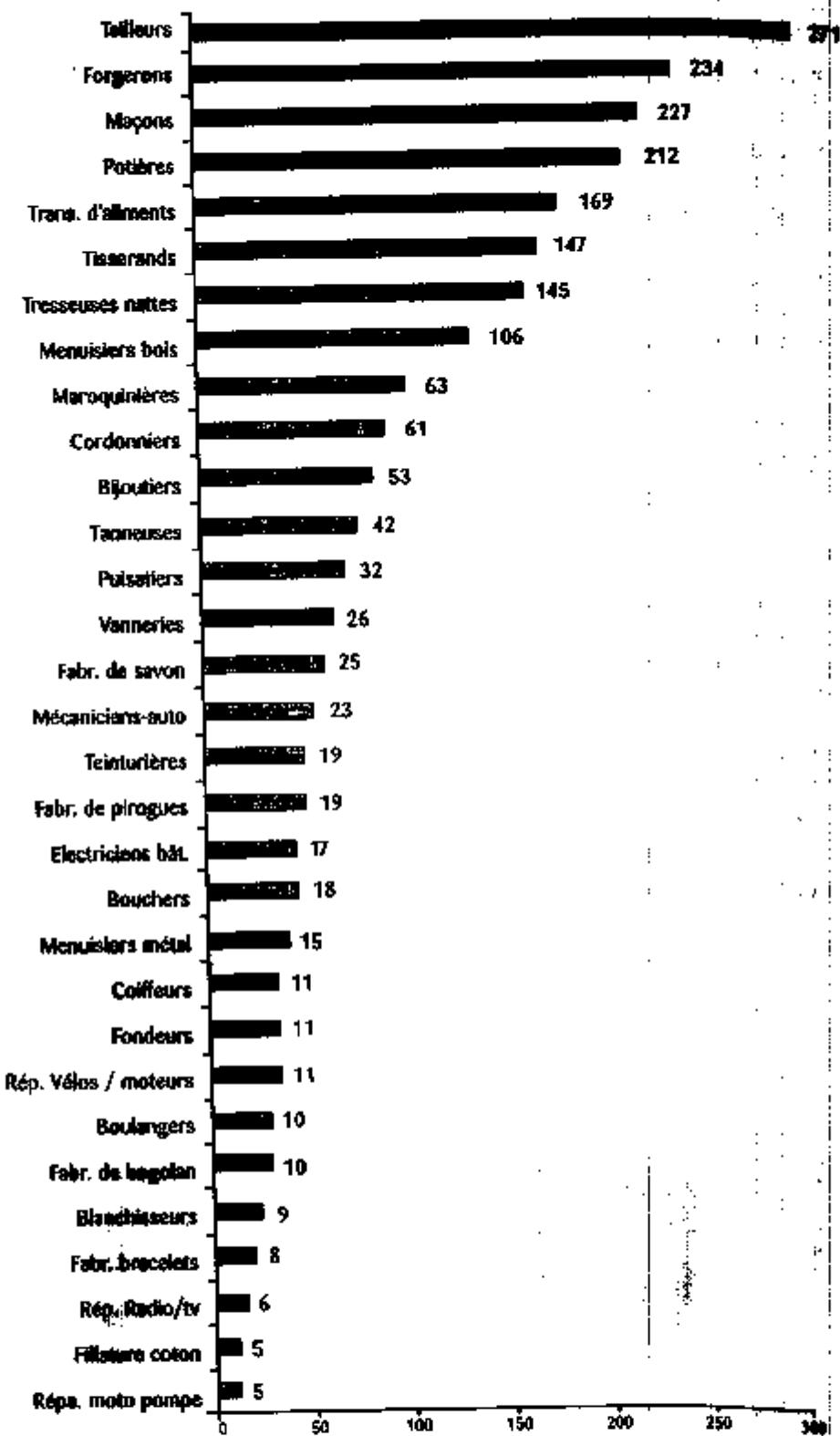
TOTAL DE LA RÉGION DE TOMBOUTOU

REPARTITION MÉMORIES - FEMMES

Source : RAC - fiches statistiques décaféaire 2000-février 2001

s.d. = sans données détaillées

LES CORPS DE MÉTIERS SELON LEUR IMPORTANCE NUMÉRIQUE RÉGION DE TOULOUSE



des corps de métiers: 31

Source : RAC - fiches statistiques décembre 2000-février 2001



4.8 LA COORDINATION RÉGIONALE DES ARTISANS DE GAO (CRAG) ET SES ASSOCIATIONS

Objectifs

Les projets de statuts et de règlement intérieur de la CRAG ont été adoptés le 16/12/1997 à Gao. La CRAG a pour objectifs de :

- coordonner les activités des artisans de la région ;
- défendre les intérêts de ses membres ;
- améliorer les conditions de vie et de travail de ses membres ;
- rechercher et exécuter les marchés collectifs ;
- former et perfectionner les membres ;
- échanger les idées et les expériences ;
- promouvoir des projets des artisans ;
- mobiliser l'épargne et faciliter l'accès au crédit.

Structure organisationnelle

Les organes de la CRAG sont :

- l'Assemblée Générale (AG) qui est l'instance suprême ;
- le Bureau Exécutif (B.E) ;
- et le Comité de Surveillance (C.S).

Le Comité de Surveillance compte 14 membres. Les activités spécifiques des femmes sont pilotées par un Bureau des Femmes. La CRAG bénéficie du soutien du Corps des Volontaires Maliens (CVM) qui a mis un animateur pour deux ans à la disposition de la Coordination et de la Maison des artisans de Gao.

Membres

La CRAG qui fut créée avec 15 associations membres de la région affiliées à la FNAM, compte aujourd'hui 17 organisations d'artisans, dont 15 associations de l'union des artisans de Gao, et 2 associations de l'union des artisans de Ménaka.

Parmi les 27 corps de métiers, les plus représentés sont les maroquiniers avec 130 membres, les forgerons 77 membres, les bijoutiers 44 membres, les cordonniers 40 membres, les menuisiers 32 membres et les tailleurs 32 membres.

**Répartition des membres par cercle
Région de Gao**



Source : RAC - fiches statistiques décembre 2000-janvier 2001



Décomposition régionale des artisans de Gao (CRAG)

1) ARTISANS DE GAO:

- Association des ferronniers et maroquiniers AFADHS
- Association des soudeurs et mécaniciens ASMG
- Association des forgerons et maroquiniers Tahoré
- Association des forgerons et maroquiniers Tahount
- Association des forgerons et maroquiniers Asséhert
- Conseil des Beaux Arts CBA/Asklia
- Association féminine Nancy Tierr
- Association des menuisiers et charpentiers
- Association pour la promotion de la classe ouvrière(A.P.C.O)
- Association féminine Gommo Bannijo
- Association " Adam's couture "
- Association féminine Gakassoukye
- Association Houmelssa
- Association Honey des forgerons et maroquiniers
- Association IR SUBA Gommo

2) ARTISANS DE MÉMANKA:

- Association des artisans de Mémanké
- Coopérative des artisans

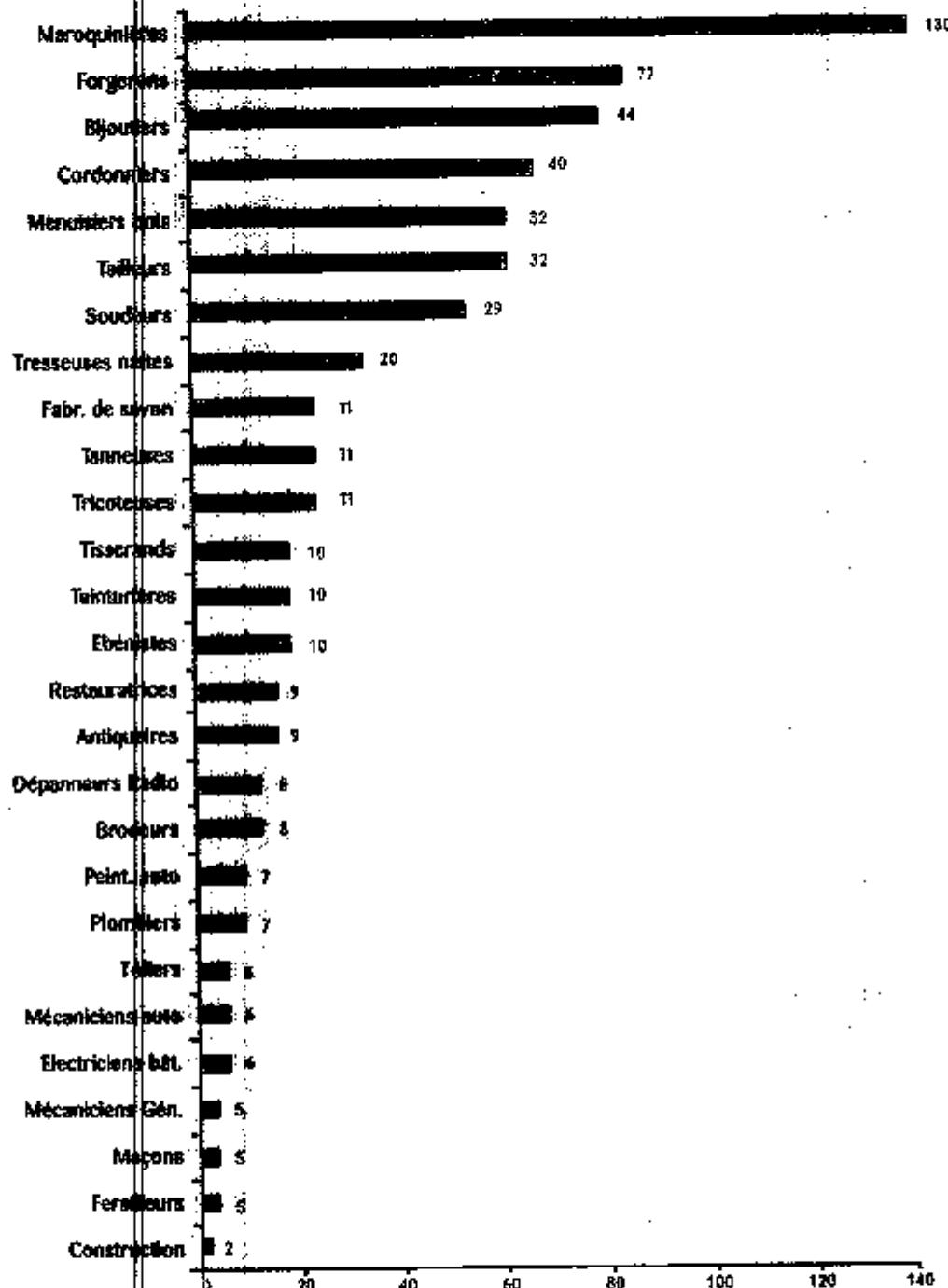
3) ARTISANS DE BAGUINÉ

4) HOMMES - FEMMES (%)

Source: AC - fiches statistiques décembre 2000 - février 2001

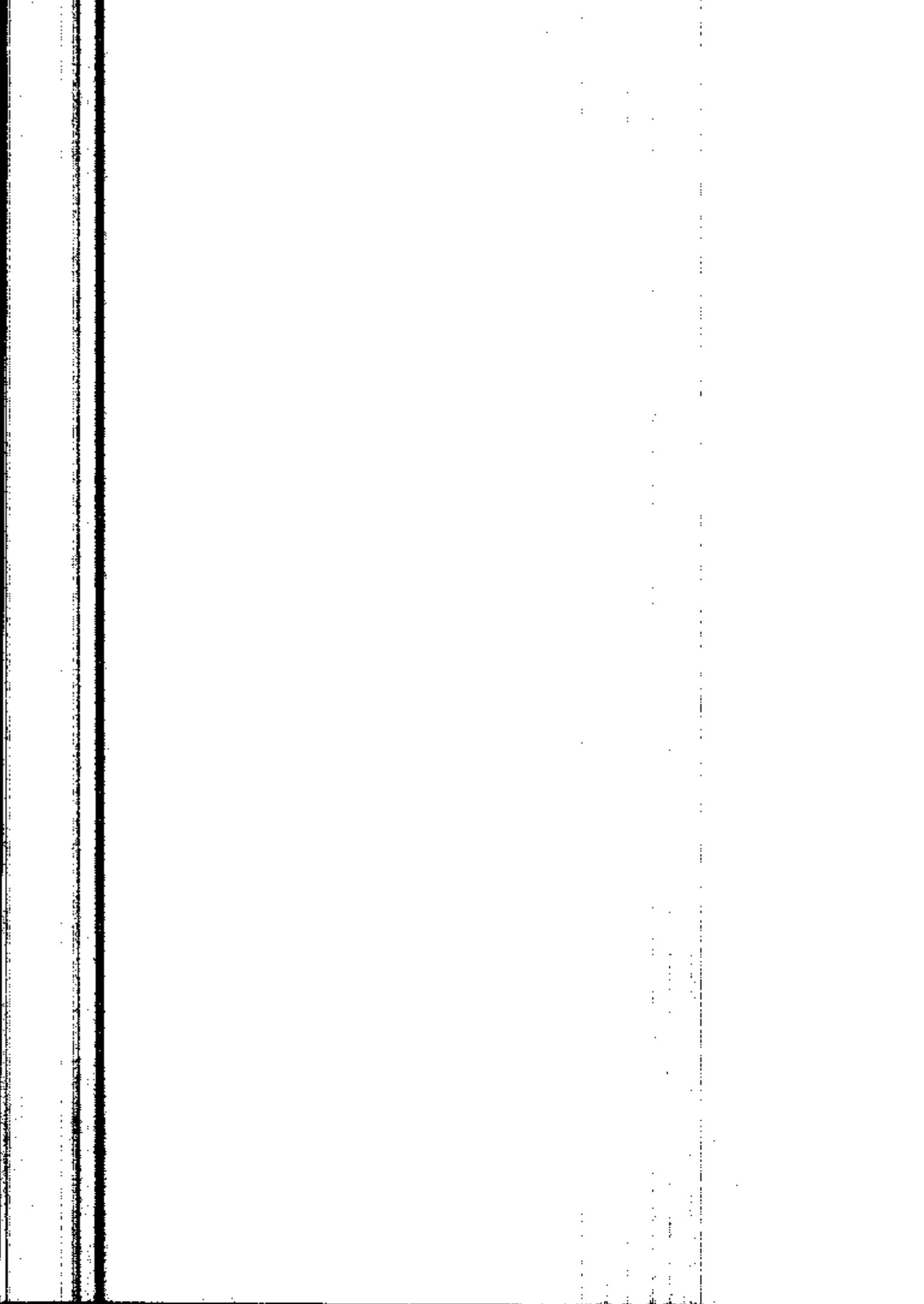


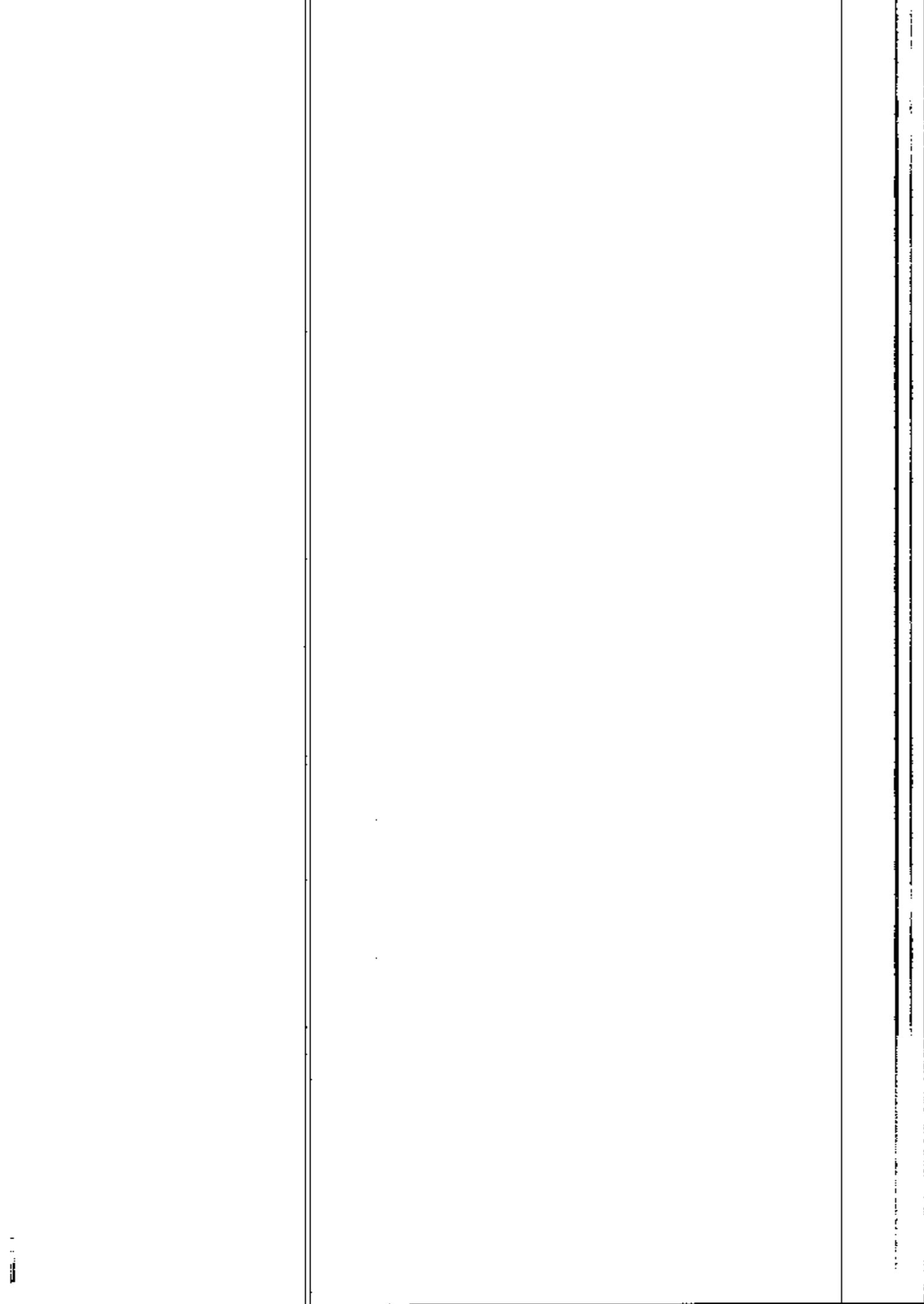
LES CORPS DE MÉTIERS SELON LEUR IMPORTANCE NUMÉRIQUE RÉGION DE GAO



Total des corps de métiers: 27

Source: RAC - fiches statistiques, décembre 2000-février 2001





LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA RÉGION DE KIDAL

La région de Kidal est la région la plus enclavée du Mali. Néanmoins, la région compte 7 associations de base organisées dans la Fédération.

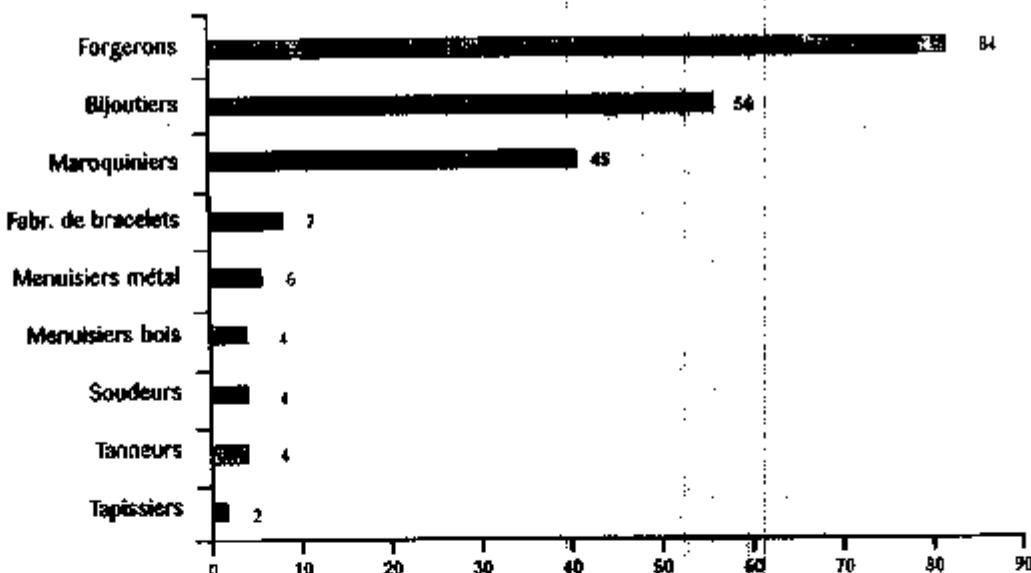
Sur les 9 corps de métiers, les trois corps de métier les plus représentés sont les forgerons avec 84 membres, les bijoutiers (56) et les maroquiniers (45).

Les associations de Kidal

Association des artisans de Kidal	154	58	212
Association Tahoré			
Association Azzaher			
Association Dragh			
Association Tahoré de Etambar			
Association Jenimedital			
Association Taradet			
TOTAL DE LA RÉGION DE KIDAL	154	58	212
TOTAL HOMMES + FEMMES (%)	73%	27%	100%

Selon le SAC - fiches statistiques, Octobre-Novembre 1998

LES CORPS DE MÉTIERS SELON LEUR IMPORTANCE NUMÉRIQUE RÉGION DE KIDAL



SAC - fiches statistiques, Octobre-Novembre 1998



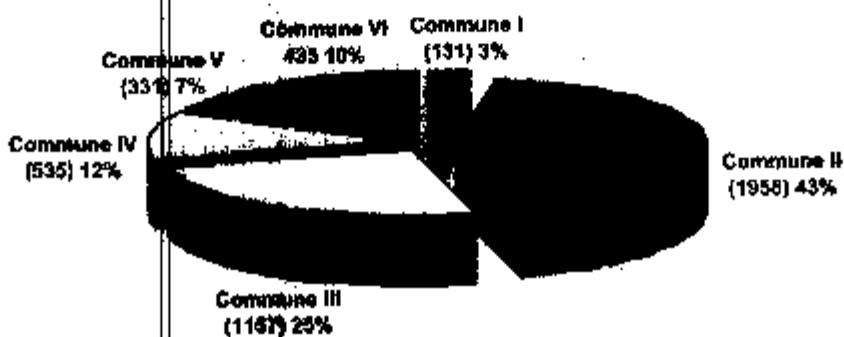
4.10 LES ASSOCIATIONS MEMBRES DU DISTRICT DE BAMAKO

Les artisans membres de la FNAW sont organisés en 67 associations de base avec un effectif de 4547 artisans dont 1045 femmes (23 %). Les communes II, IV et V sont les mieux organisées.

A Bamako, on dénombre 53 corps de métiers.

Les 6 corps de métiers les plus représentés sont la couture avec 522 membres, l'électronique (513), la tenuerie (476), le froid et la climatisation (396), la construction métallique (263), et la menuiserie bois (259).

**Rapportage des membres par Commune
District de Bamako**



Associations d'artisans du district de Bamako

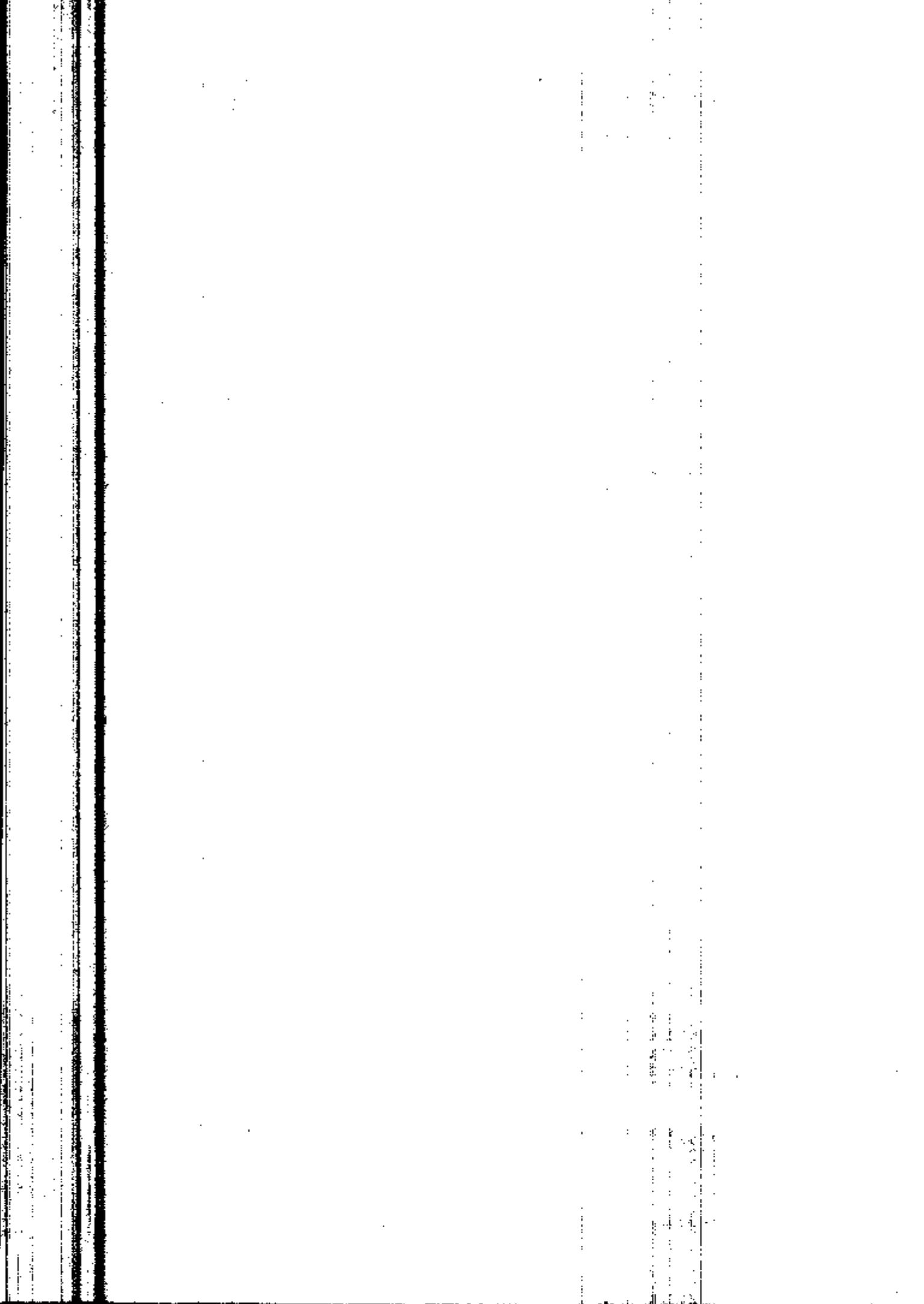
Code	Nom de l'association	Activité
GLE médine	Artisanat	
Kondé BAMAKO	Artisanat	
MEDOGA	Artisanat	
Groupement	Groupement GFAPE	
ATEL-C		

0	Association des artisans de la commune II	
CAPO BAMAKO		
	Hawena (soie / peinture / bogolan)	
	Nia Bamako	
	Association des couturières	
	AMAPRO (commune II)	
	APROAMI, métiers (Maison des Artisans)	
	Groupement Elouette GS8 / maison des artisans	
	SEKO (cordier, maroquiniers, tanneurs) / maison des artisans	
	Association des Couturières du Mali (ACM)	
ATEL-C II		
	Association Fise, bois de médine (menuisier bois)	
	Association des jeunes Artisans (AJA)	
	AFRIMAA Bamako (frigoristes)	
	Ass Meublier et Ébénisterie de Bamako (AMEB)	
	Association Céain	
	Dokansia (peinture)	
	NISONEEMA Tinture	
	GLE "nos petits inventeurs"	
	APLS (Association des artisans)	
	coopérative du bois	
	Ateliers de la CII	
	Ateliers de la CIII	

0	Association des artisans de la commune III	
	Ateliers de la CIII	
	ATEL-C III	
	COOPARTECH (couture)	
	ELAYA	
	ELUG	
	Atelier de la CIII (peinture, couture, gantière)	
	Atelier de la CIII (menuiserie bois)	
	Atelier de la CIII (tanner et teinture)	
	AVIMETAL (métal métaux)	
	Debo (peinture)	
	Atelier de la CIII Salif CAMARA	
	Ass meubles et objets professionnels (AMP)	
	SMANET (peinture bois)	

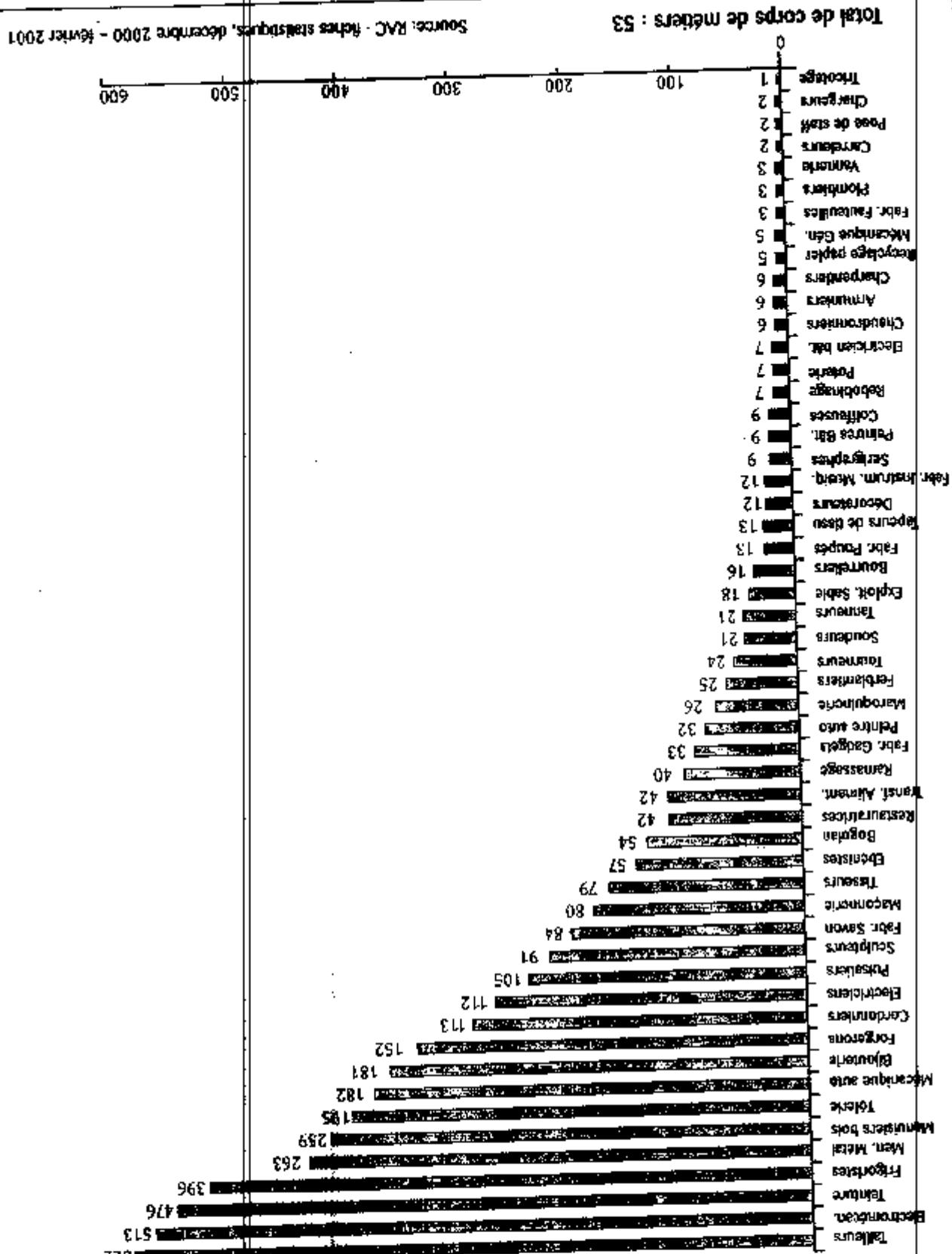
COMMUNE IV			
51	Association des artisans de la commune IV		
52	Ass Tailleurs et Tisserandises du Mali (ATTM)		
53	Ass Exploitants Salé de Séderéto (AESS)		
54	Ass multifonctionnelle des femmes de la C IV		
55	Ass pour le Dév. des Comm. Mopti (ADCM)		
56	G.I.E APA Guemina (multi métiers)		
57	GIE ACM 902 (construction métallique)		
58	G.I.E Capote (électricité)		
59	GIE Bakama-Nuyumba (menuiseries métalliques)		
60	G.I.E ATA C (Atelier Technologie appropriée et bons)		
61	ATEL C IV (Ass des techniques électroniciens)		
62	Association Golé (couture tailleur ect...)		
63	Atelier Dieoussé et frères (microélectronique)		
64			
COMMUNE V			
55	Ass pour la Recherche et la Promotion des Artisans de la Commune V (A.R.P.A.C.V)		
56	ATEL - C V		
57	Association des tisserands Diakhaté		
58	Olaous Création		
59	AMAPRO CV		
60			
COMMUNE VI			
61	AMEC (menuisiers métalliques)		
62	Association des jeunes tailleurs s/c du centre maréchaillant		
63	ATEL C VI		
64	Association des Veules et Veulles Deshérétés de Sédiribougou (AFV/ED) Sédiré		
65	Centre Honora de Bananabougou (teinture, couture, savon)		
66	Ass des Femmes Artisanat de Bamoungou (AFAM) multi métiers		
67	Union des Soudeurs à Gao du GAO SKO (USGDB)		
TOTAL DU DISTRICIT DE BAMAKO		3549	1645
RÉPARTITION HOMMES - Femmes (%)		77 %	23 %

Source : RAC - fiches statistiques octobre 2000-février 2001



LES CORPS DE MÉTIERS SELON LEUR IMPORTANCE NUMÉRIQUE

Federal Reserve des Antilles et du Maroc



5. RÉSUMÉ STATISTIQUE DE LA FÉDÉRATION

Du mois de décembre 2000 au mois de février 2001, la FNAM a organisé le troisième recensement interne des artisans membres. Ce troisième recensement a donné une augmentation de 42 % de nos effectifs en deux ans, ce qui démontre encore une très forte croissance et le dynamisme de la FNAM.

Recensement des membres et participation active à la vie de leurs organisations

Le recensement des membres a eu comme résultat 28 609 artisans dont 34 % de femmes organisées à la Fédération. La répartition géographique montre une forte dominance de la région de Kayes avec 150 associations et un bon équilibre autour de 70 associations pour les autres régions (exception Gao et Bamako).

Néanmoins, ce n'est pas chaque membre qui participe de manière active à la vie de son association. L'analyse du chapitre 5.10 montre que 63 % des membres, soient 17 973 de l'ensemble des 28 609, s'impliquent régulièrement dans leur associations et participent régulièrement aux réunions de leurs associations.

Nombre d'associations membres à la Fédération

L'analyse du nombre d'associations a eu comme résultat 633 associations de base affiliées à la Fédération, dont 260 associations d'hommes, 159 associations de femmes et 214 associations mixtes. Une augmentation de 42% par rapport au recensement 1999. (voir récapitulatif chapitre 5.2)

Recensement des membres des Bureaux des Femmes

Le chapitre 2.3 contient la liste des associations membres des Bureaux des Femmes et le nombre des membres individuels. Les Bureaux des Femmes se sont organisés de façon décentralisée. 20 Bureaux de Femmes ont été créées dans les localités de Kayes, Mélité, Kéniéba, Nioro du Sahel, Bafoulabé, Kita, Sikasso, Bougouni Koulikoro, Kadiolo, Tombouctou, Gao, Goundama, Yélimané, Kéniéba, Yanfolila, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Koulikoro Katjet dans le District de Bamako. 7904 femmes dans 306 associations de base se sont organisées dans ces bureaux.

Répartition des associations selon leur nombre de membres et selon leur taille par corps de métiers

Le chapitre 5.3 montre la répartition des 633 associations selon leur importance numérique. On constate que les associations moyennes de 10 à 50 membres dominent avec un effectif de 396 associations suivies par les moyennes associations de 51 à 100 membres avec un effectif de 96 associations.

Tous les catégories d'associations ont été analysées dans le chapitre 5.4 : les associations métiers mixtes dominent avec un effectif de 295 associations, suivies par les associations avec un seul corps de métier avec 241 associations. Au dernier rang se trouvent les associations qui réunissent les métiers d'une filière (p.ex. textile) couture, teinture, broderie avec 97 associations.

Nombre des corps de métiers représentés à la Fédération

Les chapitres 5.5 - 5.9 analysent les corps de métiers représentés à la Fédération. 89 corps de métiers sont présents à la Fédération. Le classement selon les 7 catégories du code de l'artisanat montre une dominance de la catégorie textile et du cuir avec 9962 artisans, la catégorie du métal et connexe avec 7391 artisans suivis par les artisans de la catégorie Alimentation et divers avec 2833 membres et d'artisanat d'art et divers avec 2574 artisans.



Le classement par corps de métiers (voir 5.6) montre que les 10 métiers les plus représentés à la Fédération sont :

1.	Tailleurs / couturiers	4442	membres
2.	Teinturières / teinturiers	1922	membres
3.	Forgerons	1858	membres
4.	Transformation alimentaire	1607	membres
5.	Fabricant savon / pommades	1495	membres
6.	Tisserands	1300	membres
7.	Menuisiers bois	1182	membres
8.	Menuisiers métalliques	841	membres
9.	Mécaniciens auto	818	membres
10.	Soudeurs	782	membres

Les 5 métiers les plus fréquentés par les femmes sont la teinture, la transformation alimentaire, les tailleurs/couturières, la fabrication de savon/pommade, et la poterie.

5.1 NOMBRE DE MÉMBRES PAR RÉGION ET PAR SEXE

Région	Nombre de membres au 1er Janvier 2001	Nombre de membres au 1er Janvier 2000	Taux de croissance
Coordination régionale de Kayes	2491	1774	42%
Coordination régionale de Koulikoro	1797	1277	40%
Coordination régionale de Ségou	3367	1154	26%
Coordination régionale de Séga	4654	1780	28%
Coordination régionale de Mopti	1850	1646	55%
Coordination régionale de Tombouctou	1383	627	31%
Coordination régionale de Gao	818	232	42%
Région de Kidal	154	58	27%
District de Bamako	3502	1045	23%

Source : RAC - fiches statistiques, décembre-février 2001

Remarque:

Les régions de Ségou et de Koulikoro ont connu des augmentations formidables. Leurs taux de croissances dépassent les 100 %.

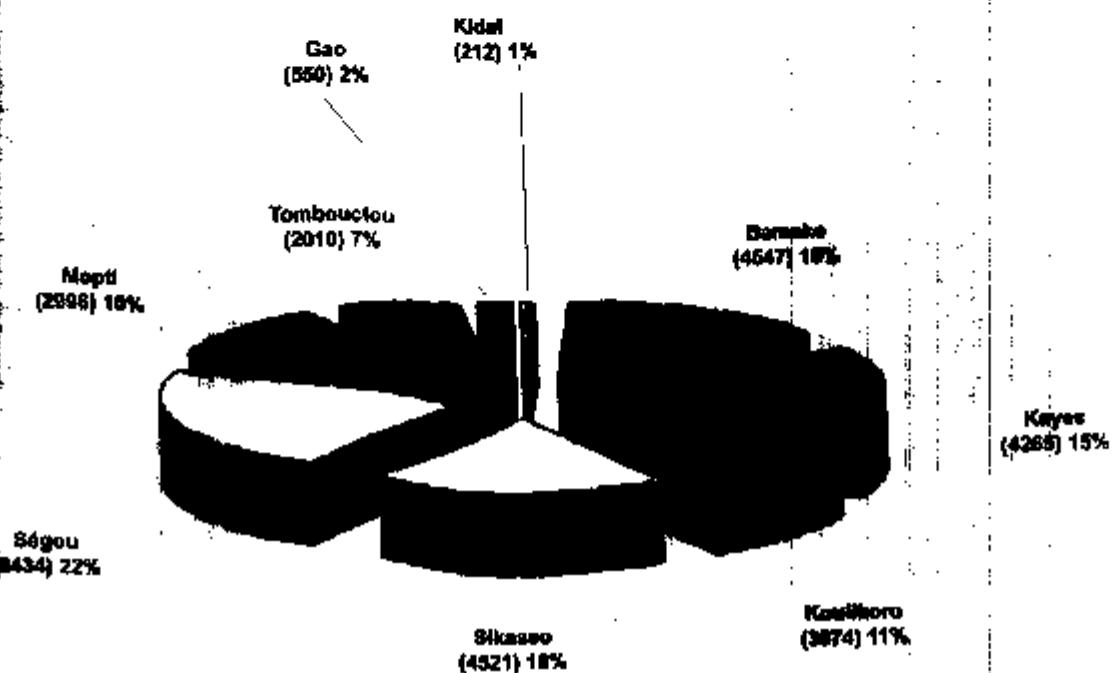
Une légère augmentation (7 %) est constatée au niveau des régions de Gao et Bamako.

A Kidal, on a constaté la stabilité sur la période. Cette stabilité s'explique par la reconsideration des données de 99 (les données de 2001 n'ont pas été intégrées).

A Tombouctou, la décroissance est étonnante (- 21 %). Son explication serait certainement un mauvais rééchantillonnage des données de 99.

Globalement, le taux de croissance est appréciable et est de 42 %.

Nombre de membres par régions





5.2 NOMBRE D'ASSOCIATIONS PAR RÉGION ET PAR CATÉGORI

REGION	ASSOCIATIONS D'HOMMES	ASSOCIATIONS DE FEMMES	ASSOCIATIONS MIXTES
Keyes	63	40	47
Koulikoro	30	40	27
Sikasso	52	20	25
Ségou	37	13	37
Mopti	28	28	14
Tombouctou	20	8	13
Gao	6	3	11
Kidal	1	2	5
Bamako	21	5	35
TOTAL	260	155	214
POURCENTAGE	41%	29%	34%
POURCENTAGE	POURCENTAGE	POURCENTAGE	POURCENTAGE

Source : RAC - fiches statistiques décembre 2000-février 2001

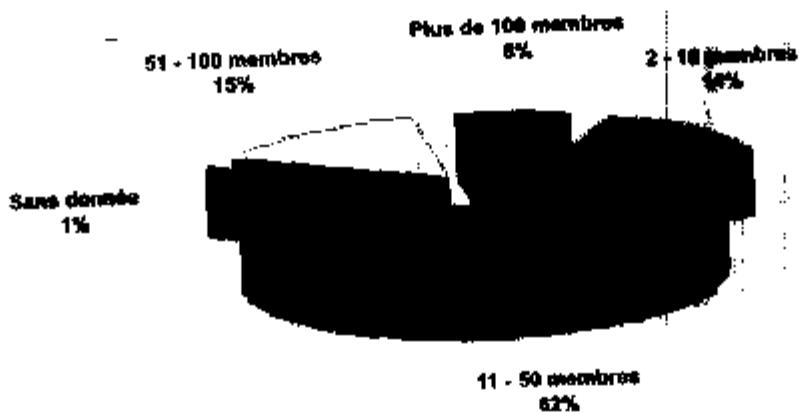
Nous constatons une répartition assez équilibrée entre les différents types d'association. La région avec une majorité d'associations de femmes par rapport aux associations d'hommes est Koulikoro. A Mopti, la répartition est presque pareille.



ÉPARITION DES ASSOCIATIONS SELON LEUR NOMBRE DE MEMBRES

Nombre de membres	< 2	2 à 5	6 à 10	11 à 50	51 à 100	101 à 200	201 à 500	501 à 1000	Plus de 1000
% de membres	50	57	62	47	53	27	15	10	10
No. d'associations	6	13	17	16	12	9	6	4	3
% de associations	53	3	9	16	14	33	5	33	3
Nombre déclaré	1								

RAC - fiches statistiques décembre 2000 - février 2001



Caractéristiques :

- Le nombre relativement grand des très petites organisations de 2 à 10 membres inclut plusieurs GIE.
- La catégorie la plus importante est celle des associations moyennes avec 11 à 50 membres. Il s'agit là souvent des associations avec un seul métier.
- Les associations de 51 à 100 membres et surtout les associations de plus de 100 membres sont en général des associations qui regroupent plusieurs métiers. Soitient il s'agit aussi des associations qui regroupent les artisans d'un village ou d'une circonscription.



5.4 RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LEUR ORGANISATION PAR CORPS DE MÉTIERS

| Association par corps de métiers | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | 32 | 33 | 34 | 35 | 36 | 37 | 38 | 39 | 40 | 41 | 42 | 43 | 44 | 45 | 46 | 47 | 48 | 49 | 50 | 51 | 52 | 53 | 54 | 55 | 56 | 57 | 58 | 59 | 60 | 61 | 62 | 63 | 64 | 65 | 66 | 67 | 68 | 69 | 70 | 71 | 72 | 73 | 74 | 75 | 76 | 77 | 78 | 79 | 80 | 81 | 82 | 83 | 84 | 85 | 86 | 87 | 88 | 89 | 90 | 91 | 92 | 93 | 94 | 95 | 96 | 97 | 98 | 99 | 100 | 101 | 102 | 103 | 104 | 105 | 106 | 107 | 108 | 109 | 110 | 111 | 112 | 113 | 114 | 115 | 116 | 117 | 118 | 119 | 120 | 121 | 122 | 123 | 124 | 125 | 126 | 127 | 128 | 129 | 130 | 131 | 132 | 133 | 134 | 135 | 136 | 137 | 138 | 139 | 140 | 141 | 142 | 143 | 144 | 145 | 146 | 147 | 148 | 149 | 150 | 151 | 152 | 153 | 154 | 155 | 156 | 157 | 158 | 159 | 160 | 161 | 162 | 163 | 164 | 165 | 166 | 167 | 168 | 169 | 170 | 171 | 172 | 173 | 174 | 175 | 176 | 177 | 178 | 179 | 180 | 181 | 182 | 183 | 184 | 185 | 186 | 187 | 188 | 189 | 190 | 191 | 192 | 193 | 194 | 195 | 196 | 197 | 198 | 199 | 200 | 201 | 202 | 203 | 204 | 205 | 206 | 207 | 208 | 209 | 210 | 211 | 212 | 213 | 214 | 215 | 216 | 217 | 218 | 219 | 220 | 221 | 222 | 223 | 224 | 225 | 226 | 227 | 228 | 229 | 230 | 231 | 232 | 233 | 234 | 235 | 236 | 237 | 238 | 239 | 240 | 241 | 242 | 243 | 244 | 245 | 246 | 247 | 248 | 249 | 250 | 251 | 252 | 253 | 254 | 255 | 256 | 257 | 258 | 259 | 260 | 261 | 262 | 263 | 264 | 265 | 266 | 267 | 268 | 269 | 270 | 271 | 272 | 273 | 274 | 275 | 276 | 277 | 278 | 279 | 280 | 281 | 282 | 283 | 284 | 285 | 286 | 287 | 288 | 289 | 290 | 291 | 292 | 293 | 294 | 295 | 296 | 297 | 298 | 299 | 300 | 301 | 302 | 303 | 304 | 305 | 306 | 307 | 308 | 309 | 310 | 311 | 312 | 313 | 314 | 315 | 316 | 317 | 318 | 319 | 320 | 321 | 322 | 323 | 324 | 325 | 326 | 327 | 328 | 329 | 330 | 331 | 332 | 333 | 334 | 335 | 336 | 337 | 338 | 339 | 340 | 341 | 342 | 343 | 344 | 345 | 346 | 347 | 348 | 349 | 350 | 351 | 352 | 353 | 354 | 355 | 356 | 357 | 358 | 359 | 360 | 361 | 362 | 363 | 364 | 365 | 366 | 367 | 368 | 369 | 370 | 371 | 372 | 373 | 374 | 375 | 376 | 377 | 378 | 379 | 380 | 381 | 382 | 383 | 384 | 385 | 386 | 387 | 388 | 389 | 390 | 391 | 392 | 393 | 394 | 395 | 396 | 397 | 398 | 399 | 400 | 401 | 402 | 403 | 404 | 405 | 406 | 407 | 408 | 409 | 410 | 411 | 412 | 413 | 414 | 415 | 416 | 417 | 418 | 419 | 420 | 421 | 422 | 423 | 424 | 425 | 426 | 427 | 428 | 429 | 430 | 431 | 432 | 433 | 434 | 435 | 436 | 437 | 438 | 439 | 440 | 441 | 442 | 443 | 444 | 445 | 446 | 447 | 448 | 449 | 450 | 451 | 452 | 453 | 454 | 455 | 456 | 457 | 458 | 459 | 460 | 461 | 462 | 463 | 464 | 465 | 466 | 467 | 468 | 469 | 470 | 471 | 472 | 473 | 474 | 475 | 476 | 477 | 478 | 479 | 480 | 481 | 482 | 483 | 484 | 485 | 486 | 487 | 488 | 489 | 490 | 491 | 492 | 493 | 494 | 495 | 496 | 497 | 498 | 499 | 500 | 501 | 502 | 503 | 504 | 505 | 506 | 507 | 508 | 509 | 510 | 511 | 512 | 513 | 514 | 515 | 516 | 517 | 518 | 519 | 520 | 521 | 522 | 523 | 524 | 525 | 526 | 527 | 528 | 529 | 530 | 531 | 532 | 533 | 534 | 535 | 536 | 537 | 538 | 539 | 540 | 541 | 542 | 543 | 544 | 545 | 546 | 547 | 548 | 549 | 550 | 551 | 552 | 553 | 554 | 555 | 556 | 557 | 558 | 559 | 560 | 561 | 562 | 563 | 564 | 565 | 566 | 567 | 568 | 569 | 570 | 571 | 572 | 573 | 574 | 575 | 576 | 577 | 578 | 579 | 580 | 581 | 582 | 583 | 584 | 585 | 586 | 587 | 588 | 589 | 590 | 591 | 592 | 593 | 594 | 595 | 596 | 597 | 598 | 599 | 600 | 601 | 602 | 603 | 604 | 605 | 606 | 607 | 608 | 609 | 610 | 611 | 612 | 613 | 614 | 615 | 616 | 617 | 618 | 619 | 620 | 621 | 622 | 623 | 624 | 625 | 626 | 627 | 628 | 629 | 630 | 631 | 632 | 633 | 634 | 635 | 636 | 637 | 638 | 639 | 640 | 641 | 642 | 643 | 644 | 645 | 646 | 647 | 648 | 649 | 650 | 651 | 652 | 653 | 654 | 655 | 656 | 657 | 658 | 659 | 660 | 661 | 662 | 663 | 664 | 665 | 666 | 667 | 668 | 669 | 670 | 671 | 672 | 673 | 674 | 675 | 676 | 677 | 678 | 679 | 680 | 681 | 682 | 683 | 684 | 685 | 686 | 687 | 688 | 689 | 690 | 691 | 692 | 693 | 694 | 695 | 696 | 697 | 698 | 699 | 700 | 701 | 702 | 703 | 704 | 705 | 706 | 707 | 708 | 709 | 710 | 711 | 712 | 713 | 714 | 715 | 716 | 717 | 718 | 719 | 720 | 721 | 722 | 723 | 724 | 725 | 726 | 727 | 728 | 729 | 730 | 731 | 732 | 733 | 734 | 735 | 736 | 737 | 738 | 739 | 740 | 741 | 742 | 743 | 744 | 745 | 746 | 747 | 748 | 749 | 750 | 751 | 752 | 753 | 754 | 755 | 756 | 757 | 758 | 759 | 760 | 761 | 762 | 763 | 764 | 765 | 766 | 767 | 768 | 769 | 770 | 771 | 772 | 773 | 774 | 775 | 776 | 777 | 778 | 779 | 770 | 771 | 772 | 773 | 774 | 775 | 776 | 777 | 778 | 779 | 780 | 781 | 782 | 783 | 784 | 785 | 786 | 787 | 788 | 789 | 780 | 781 | 782 | 783 | 784 | 785 | 786 | 787 | 788 | 789 | 790 | 791 | 792 | 793 | 794 | 795 | 796 | 797 | 798 | 799 | 790 | 791 | 792 | 793 | 794 | 795 | 796 | 797 | 798 | 799 | 800 | 801 | 802 | 803 | 804 | 805 | 806 | 807 | 808 | 809 | 800 | 801 | 802 | 803 | 804 | 805 | 806 | 807 | 808 | 809 | 810 | 811 | 812 | 813 | 814 | 815 | 816 | 817 | 818 | 819 | 810 | 811 | 812 | 813 | 814 | 815 | 816 | 817 | 818 | 819 | 820 | 821 | 822 | 823 | 824 | 825 | 826 | 827 | 828 | 829 | 820 | 821 | 822 | 823 | 824 | 825 | 826 | 827 | 828 | 829 | 830 | 831 | 832 | 833 | 834 | 835 | 836 | 837 | 838 | 839 | 830 | 831 | 832 | 833 | 834 | 835 | 836 | 837 | 838 | 839 | 840 | 841 | 842 | 843 | 844 | 845 | 846 | 847 | 848 | 849 | 840 | 841 | 842 | 843 | 844 | 845 | 846 | 847 | 848 | 849 | 850 | 851 | 852 | 853 | 854 | 855 | 856 | 857 | 858 | 859 | 850 | 851 | 852 | 853 | 854 | 855 | 856 | 857 | 858 | 859 | 860 | 861 | 862 | 863 | 864 | 865 | 866 | 867 | 868 | 869 | 860 | 861 | 862 | 863 | 864 | 865 | 866 | 867 | 868 | 869 | 870 | 871 | 872 | 873 | 874 | 875 | 876 | 877 | 878 | 879 | 870 | 871 | 872 | 873 | 874 | 875 | 876 | 877 | 878 | 879 | 880 | 881 | 882 | 883 | 884 | 885 | 886 | 887 | 888 | 889 | 880 | 881 | 882 | 883 | 884 | 885 | 886 | 887 | 888 | 889 | 890 | 891 | 892 | 893 | 894 | 895 | 896 | 897 | 898 | 899 | 890 | 891 | 892 | 893 | 894 | 895 | 896 | 897 | 898 | 899 | 900 | 901 | 902 | 903 | 904 | 905 | 906 | 907 | 908 | 909 | 900 | 901 | 902 | 903 | 904 | 905 | 906 | 907 | 908 | 909 | 910 | 911 | 912 | 913 | 914 | 915 | 916 | 917 | 918 | 919 | 910 | 911 | 912 | 913 | 914 | 915 | 916 | 917 | 918 | 919 | 920 | 921 | 922 | 923 | 924 | 925 | 926 | 927 | 928 | 929 | 920 | 921 | 922 | 923 | 924 | 925 | 926 | 927 | 928 | 929 | 930 | 931 | 932 | 933 | 934 | 935 | 936 | 937 | 938 | 939 | 930 | 931 | 932 | 933 | 934 | 935 | 936 | 937 | 938 | 939 | 940 | 941 | 942 | 943 | 944 | 945 | 946 | 947 | 948 | 949 | 940 | 941 | 942 | 943 | 944 | 945 | 946 | 947 | 948 | 949 | 950 | 951 | 952 | 953 | 954 | 955 | 956 | 957 | 958 | 959 | 950 | 951 | 952 | 953 | 954 | 955 | 956 | 957 | 958 | 959 | 960 | 961 | 962 | 963 | 964 | 965 | 966 | 967 | 968 | 969 | 960 | 961 | 962 | 963 | 964 | 965 | 966 | 967 | 968 | 969 | 970 | 971 | 972 | 973 | 974 | 975 | 976 | 977 | 978 | 979 | 970 | 971 | 972 | 973 | 974 | 975 | 976 | 977 | 978 | 979 | 980 | 981 | 982 | 983 | 984 | 985 | 986 | 987 | 988 | 989 | 980 | 981 | 982 | 983 | 984 | 985 | 986 | 987 | 988 | 989 | 990 | 991 | 992 | 993 | 994 | 995 | 996 | 997 | 998 | 999 | 990 | 991 | 992 | 993 | 994 | 995 | 996 | 997 | 998 | 999 | 1000 | 1001 | 1002 | 1003 | 1004 | 1005 | 1006 | 1007 | 1008 | 1009 | 1000 | 1001 | 1002 | 1003 | 1004 | 1005 | 1006 | 1007 | 1008 | 1009 | 1010 | 1011 | 1012 | 1013 | 1014 | 1015 | 1016 | 1017 | 1018 | 1019 | 1010 | 1011 | 1012 | 1013 | 1014 | 1015 | 1016 | 1017 | 1018 | 1019 | 1020 | 1021 | 1022 | 1023 | 1024 | 1025 | 1026 | 1027 | 1028 | 1029 | 1020 | 1021 | 1022 | 1023 | 1024 | 1025 | 1026 | 1027 | 1028 | 1029 | 1030 | 1031 | 1032 | 1033 | 1034 | 1035 | 1036 | 1037 | 1038 | 1039 | 1030 | 1031 | 1032 | 1033 | 1034 | 1035 | 1036 | 1037 | 1038 | 1039 | 1040 | 1041 | 1042 | 1043 | 1044 | 1045 | 1046 | 1047 | 1048 | 1049 | 1040 | 1041 | 1042 | 1043 | 1044 | 1045 | 1046 | 1047 | 1048 | 1049 | 1050 | 1051 | 1052 | 1053 | 1054 | 1055 | 1056 | 1057 | 1058 | 1059 | 1050 | 1051 | 1052 | 1053 | 1054 | 1055 | 1056 | 1057 | 1058 | 1059 | 1060 | 1061 | 1062 | 1063 | 1064 | 1065 | 1066 | 1067 | 1068 | 1069 | 1060 | 1061 | 1062 | 1063 | 1064 | 1065 | 1066 | 1067 | 1068 | 1069 | 1070 | 1071 | 1072 | 1073 | 1074 | 1075 | 1076 | 1077 | 1078 | 1079 | 1070 | 1071 | 1072 | 1073 | 1074 | 1075 | 1076 | 1077 | 1078 | 1079 | 1080 | 1081 | 1082 | 1083 | 1084 | 1085 | 1086 | 1087 | 1088 | 1089 | 1080 |<th
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |

CORPS DE MÉTIERS AU NIVEAU NATIONAL

(selon le code de l'artisanat)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13

(Indiquer le nom de la personne ou de l'organisme)
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

序号	姓名	性别	年龄	民族	文化程度	政治面貌	工作单位	联系电话
1	王明华	男	35	汉族	高中	群众	市局机关	13934123456
2	李晓东	男	32	汉族	大专	群众	市局机关	13934123457
3	张伟	男	30	汉族	本科	群众	市局机关	13934123458
4	赵丽	女	28	汉族	大专	群众	市局机关	13934123459
5	孙强	男	33	汉族	高中	群众	市局机关	13934123460
6	陈红	女	29	汉族	本科	群众	市局机关	13934123461
7	吴刚	男	31	汉族	大专	群众	市局机关	13934123462
8	郑华	男	34	汉族	高中	群众	市局机关	13934123463
9	范伟	男	36	汉族	本科	群众	市局机关	13934123464
10	高强	男	37	汉族	大专	群众	市局机关	13934123465
11	徐丽	女	32	汉族	高中	群众	市局机关	13934123466
12	周强	男	39	汉族	本科	群众	市局机关	13934123467
13	何伟	男	38	汉族	大专	群众	市局机关	13934123468
14	苏红	女	35	汉族	高中	群众	市局机关	13934123469
15	刘强	男	36	汉族	本科	群众	市局机关	13934123470
16	陈伟	男	33	汉族	大专	群众	市局机关	13934123471
17	王红	女	31	汉族	高中	群众	市局机关	13934123472
18	李强	男	37	汉族	本科	群众	市局机关	13934123473
19	张伟	男	34	汉族	大专	群众	市局机关	13934123474
20	赵华	女	32	汉族	高中	群众	市局机关	13934123475
21	孙伟	男	35	汉族	本科	群众	市局机关	13934123476
22	陈伟	男	32	汉族	大专	群众	市局机关	13934123477
23	王伟	男	38	汉族	高中	群众	市局机关	13934123478
24	李伟	男	36	汉族	本科	群众	市局机关	13934123479
25	张伟	男	33	汉族	大专	群众	市局机关	13934123480
26	赵伟	男	30	汉族	高中	群众	市局机关	13934123481
27	孙伟	男	37	汉族	本科	群众	市局机关	13934123482
28	陈伟	男	34	汉族	大专	群众	市局机关	13934123483
29	王伟	男	31	汉族	高中	群众	市局机关	13934123484
30	李伟	男	29	汉族	本科	群众	市局机关	13934123485
31	张伟	男	27	汉族	大专	群众	市局机关	13934123486
32	赵伟	男	25	汉族	高中	群众	市局机关	13934123487
33	孙伟	男	28	汉族	本科	群众	市局机关	13934123488
34	陈伟	男	26	汉族	大专	群众	市局机关	13934123489
35	王伟	男	24	汉族	高中	群众	市局机关	13934123490
36	李伟	男	22	汉族	本科	群众	市局机关	13934123491
37	张伟	男	20	汉族	大专	群众	市局机关	13934123492
38	赵伟	男	18	汉族	高中	群众	市局机关	13934123493
39	孙伟	男	16	汉族	本科	群众	市局机关	13934123494
40	陈伟	男	14	汉族	大专	群众	市局机关	13934123495
41	王伟	男	12	汉族	高中	群众	市局机关	13934123496
42	李伟	男	10	汉族	本科	群众	市局机关	13934123497
43	张伟	男	8	汉族	大专	群众	市局机关	13934123498
44	赵伟	男	6	汉族	高中	群众	市局机关	13934123499
45	孙伟	男	4	汉族	本科	群众	市局机关	13934123500
46	陈伟	男	2	汉族	大专	群众	市局机关	13934123501
47	王伟	男	0	汉族	高中	群众	市局机关	13934123502



Fabricants de paniers	1	84	1	23
Fabricants de tonnelles	1	84	1	23
Fournisseurs	1	84	1	23
Fondants	1	84	1	23
Ferrailleurs	1	84	1	23
Mécaniciens mécaniques	1	84	1	23
Monteurs	1	84	1	23
Teliers	1	84	1	23
Ferronniers	1	84	1	23
Chaudronniers	1	84	1	23
Mécaniciens auto	1	84	1	23
Réparateurs	1	84	1	23
Frigoristes	1	84	1	23
Vulcanisateurs	1	84	1	23
Chargeurs batteries	1	84	1	23
Réparateurs vélos-motos	1	84	1	23
Dépôcheurs de radio / TV	1	84	1	23
Horteliers	1	84	1	23
Mécanographes	1	84	1	23
Mécaniciens (mécanique général)	1	84	1	23
Réparateurs de portes	1	84	1	23
Antiquiers	1	84	1	23
Imprimeurs	1	84	1	23
Photographes	1	84	1	23
Téléphonistes	1	84	1	23
Télémetres / Radiotélephones	1	84	1	23
Brocanteurs / Collectionneurs	1	84	1	23
Tricoteuses	1	84	1	23
Fabricants de cuir	1	84	1	23
Tissageuses	1	84	1	23
Tapisseries	1	84	1	23



Antiquaires	345
Baroquiniers	586
Boîteuses	91
Fabricant de bijoux	590
Briseurs	90
Brûleur de savon/made	1495
Brûlage et assainissement	242
Coiffeurs/Coiffeuses	138
Étanchisseurs	24
Étiquetage hygiénique	17
Recyclage papier	5
Massage	40
Ploutiers	770
Potières	731
Sculpteurs	138
Vintiques	9
Fabricants d'instruments de musique	32
Tressacuses de nattes	337
Fabricant de bracelets	245
Photographes	235
Graphiques/Calligraphes	9
Fabricants de gâteaux	65
Décorateur	21
Fabricant de douilles	18
Orfèvres	10
Vanniers/Vannières	166
Artisans non artisanaux ou non identifiés	22052

ANNONCE PUBLICITAIRE

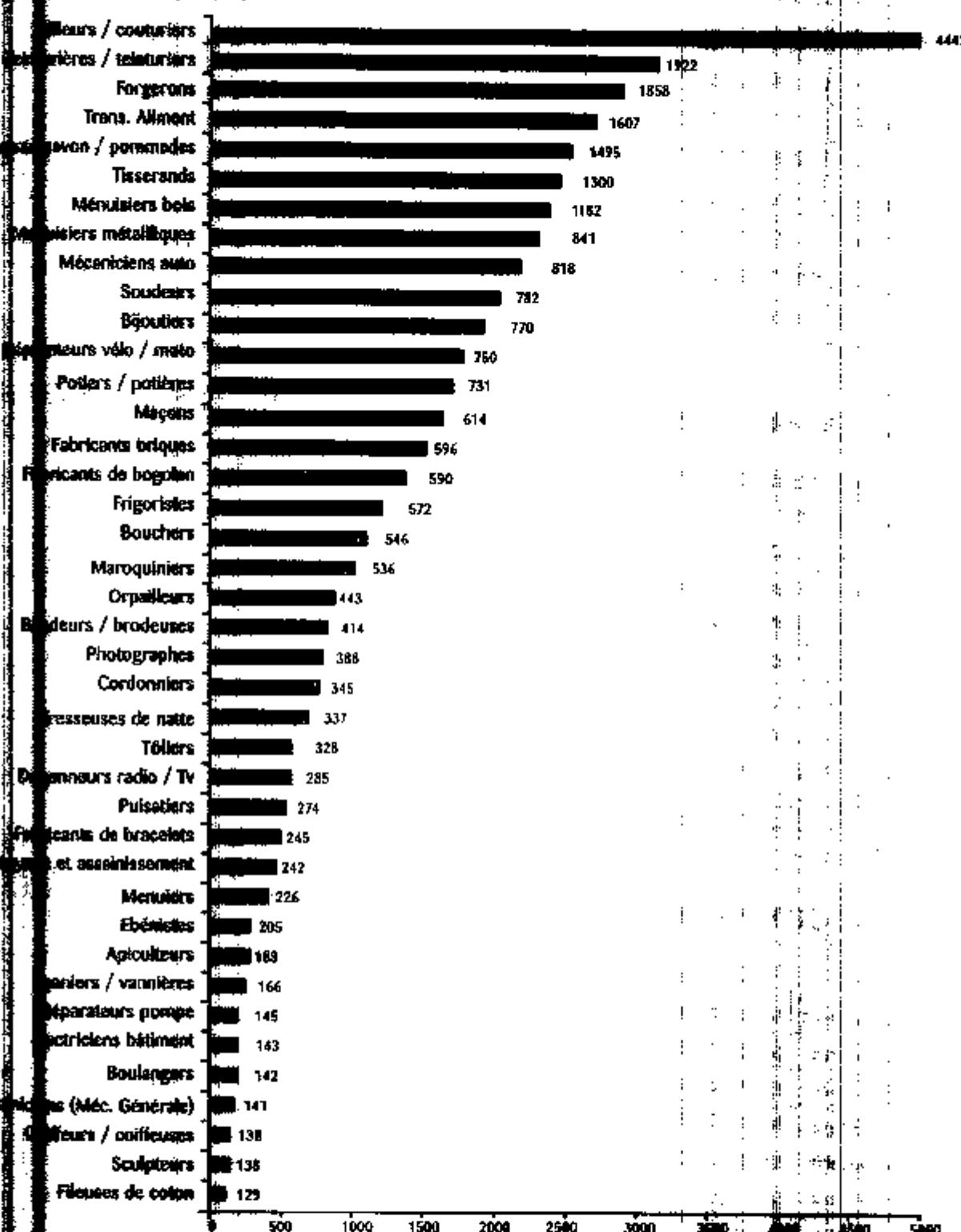
La confédération des Artisans de l'Afrique de l'Ouest (CAAO)
dispose d'une banque de données sur CD-ROM
qui contient des documents en original
sur le secteur de l'artisanat et la petite et moyenne entreprise en Afrique de l'Ouest.

- TEXTES LÉGISLATIFS
- DOCUMENTS DES FÉDÉRATIONS (STATUTS, RÈGLEMENTS
INTÉRIEUR, PLANS D'ACTIONS, RAPPORTS D'ACTIVITÉS)
- EPARGNE ET CRÉDIT
- ÉTUDES DE CAS SUR LE SECTEUR DE L'ARTISANAT
- RAPPORTS ET MODULES DE FORMATION

e-mail : caao@spider.toulnet.org

LES 40 CORPS DE MÉTIERS LES PLUS PRÉSENTS À LA FNAM

(de membres par corps de métier)



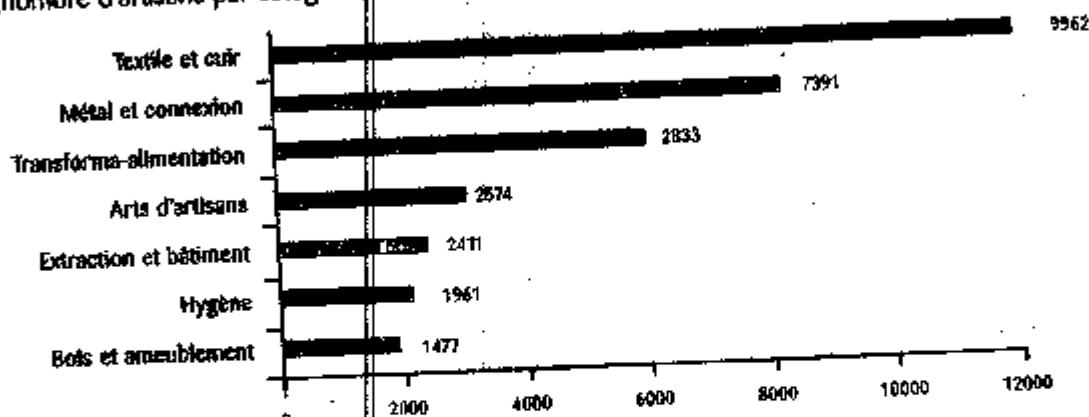
Total de métiers représentés à la FNAM : 89 corps de métiers

Source : F.A.C.-fiches statistiques, décembre 2000 - février 2001

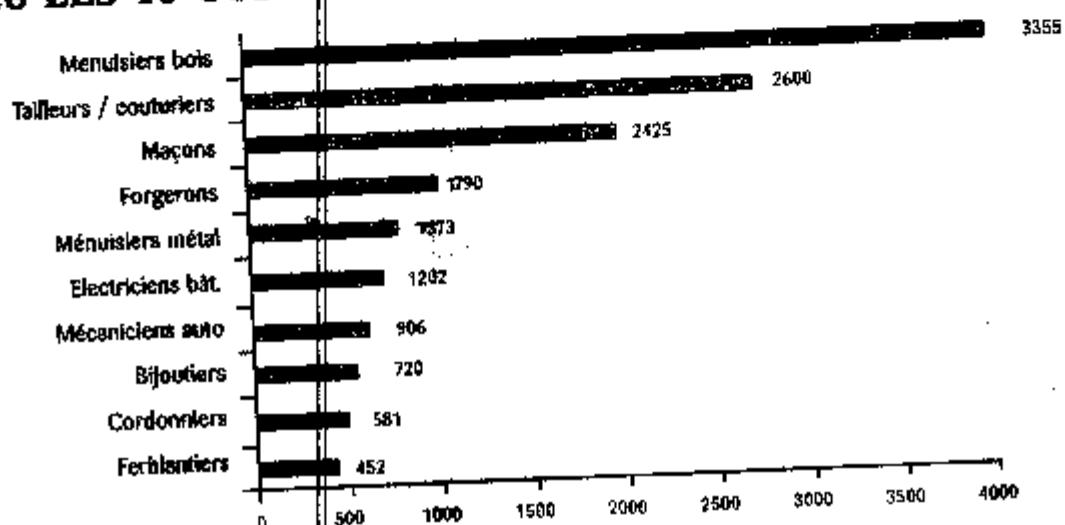


5.7 CATÉGORIES DE MÉTIERS SELON LEUR IMPORTANCE NUMÉRIQUE

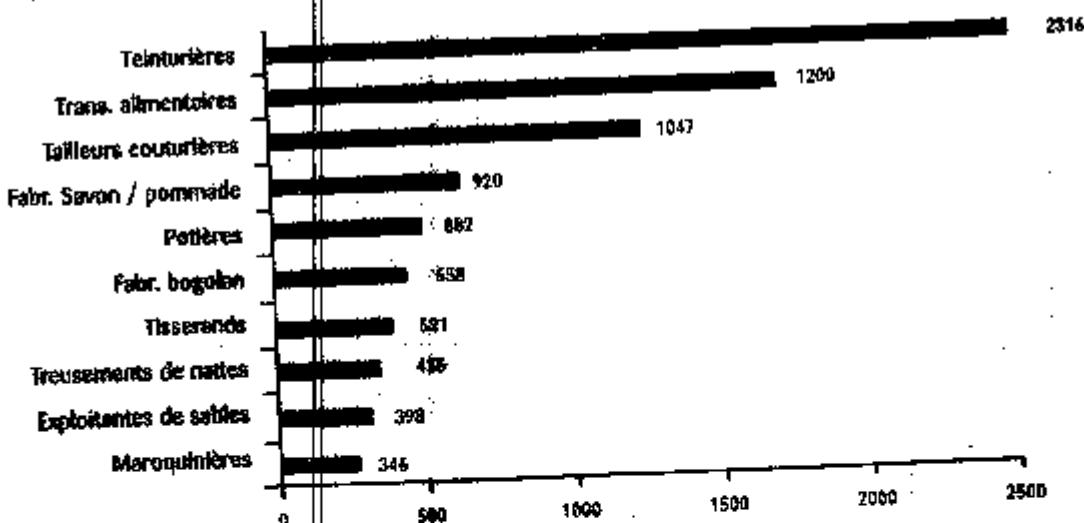
(nombre d'artisans par catégorie)



5.8 LES 10 CORPS LES PLUS FRÉQUENTÉS CHEZ LES HOMMES

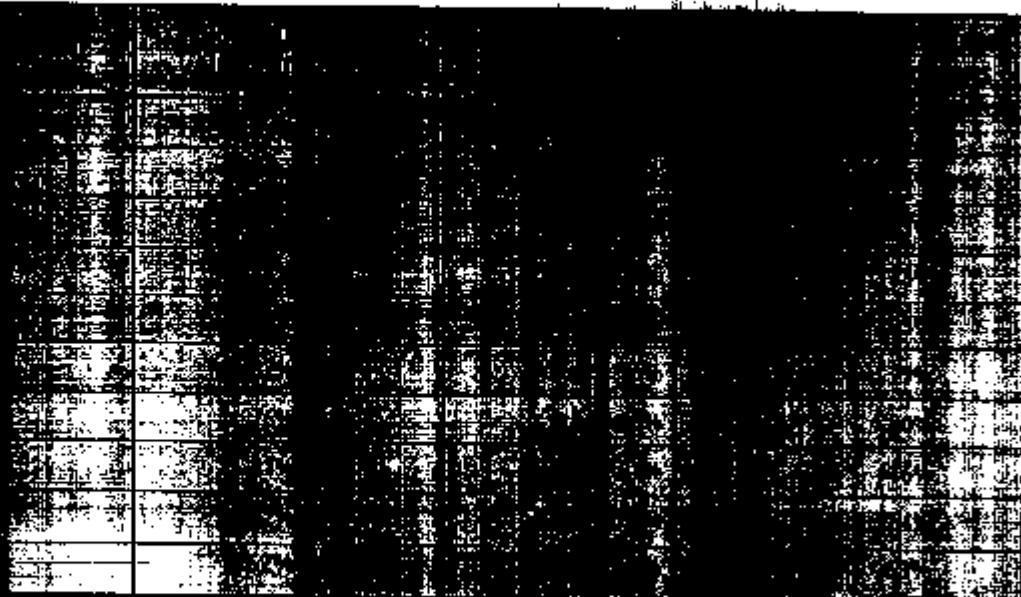


5.9 LES 10 CORPS LES PLUS FRÉQUENTÉS CHEZ LES FEMMES





JO 10 ANALYSE DE LA PARTICIPATION ACTIVE DES MEMBRES À LA VIE DE LEUR ASSOCIATION



Source : RAC - fiches de recensement décembre 2000-février 2001

Caractéristiques :

2/ Des membres s'acquittent régulièrement de leurs cotisations pour leur association et 64% des membres participent assez régulièrement aux réunions de leur association. Notez qu'il s'agit ici non des cotisations des associations de base à la FNAM mais des cotisations internes des membres individuels à leur association locale.

En moyenne 63% des membres participent activement à la vie de leur association, soient 18057 membres de l'ensemble des 28609 membres de la FNAM.

Les membres les plus actifs sont ceux des régions de Tombouctou (80% de membres réguliers), suivis des associations de Koulikoro, Ségaou et du District de Bamako (70% des membres réguliers). Au dernier se trouvent les associations des régions Kayes, Gao, Mopti et de Kidal (50% de membres réguliers).

Membres réguliers
Associations régions de Gao, Ségaou

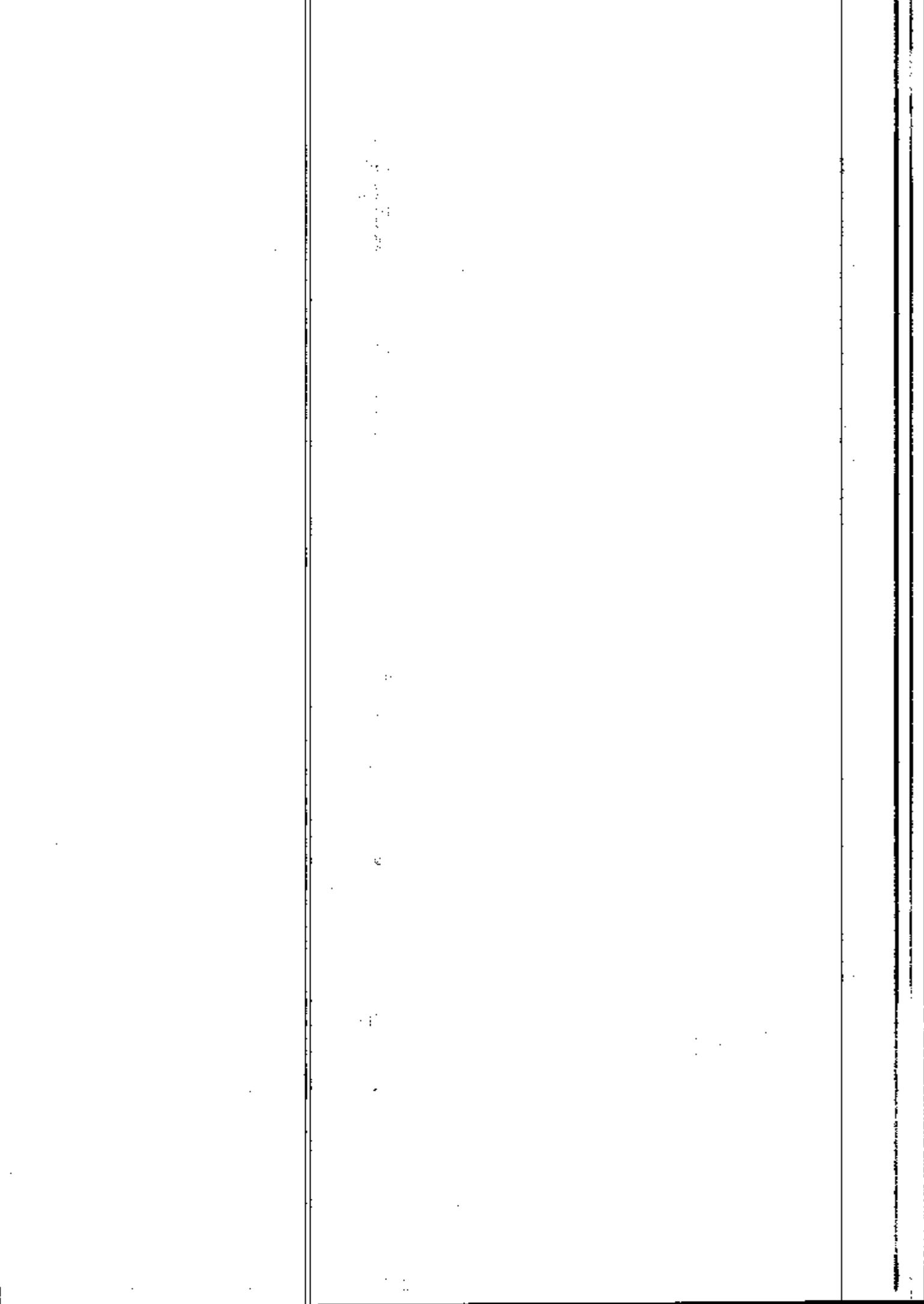


Membres réguliers
Associations régions de Koulikoro, Ségaou, Bamako



Membres réguliers
Associations régions de Kayes, Gao, Mopti, Kidal

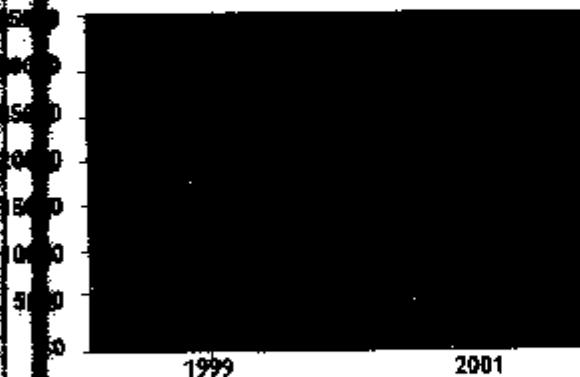






6. COMPARAISON DES RECENSEMENTS 1999 ET 2001

NOMBRE D'ARTISANS MEMBRES



Par rapport au recensement pris en 1999, nous constatons une augmentation de nos effectifs de 42 % en ce qui concerne le nombre d'artisans membres. Une augmentation au-delà de nos attentes.

NOMBRE D'ASSOCIATIONS MEMBRES



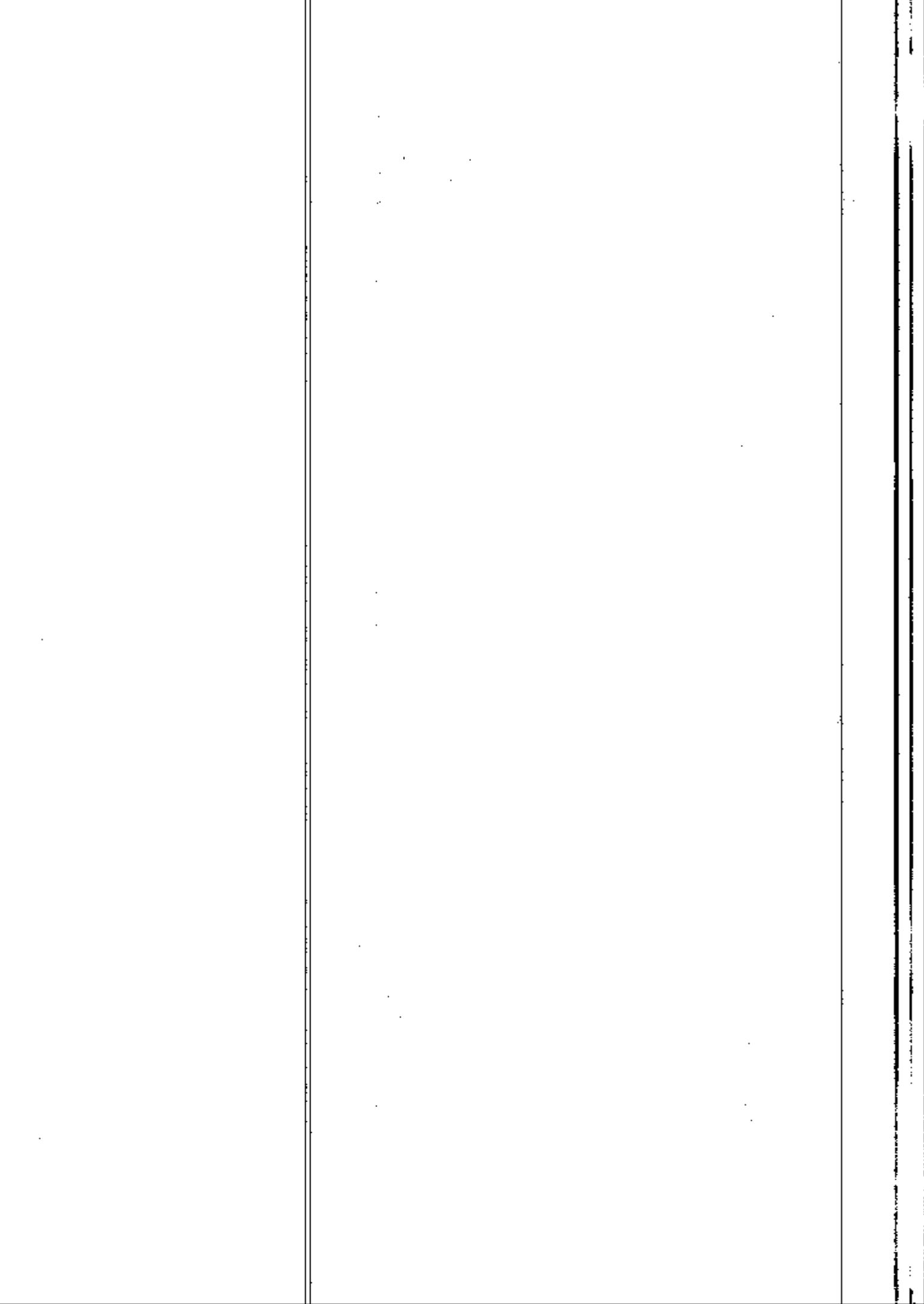
Le nombre des associations membres a augmenté de 41 % entre 1999 et 2001.

Cette légère augmentation des associations que celles des artisans membres est due à la création renforcée d'associations de base par certaines unions locales.

NOMBRE DE CORPS DE MÉTIERS
REPRÉSENTÉS À LA FNAM



Le nombre de corps de métiers représentés à la Fédération a vu une dépendance entre 1999 et 2001 du à une concentration des métiers au niveau régional.



7. LES PARTENAIRES DE LA FNAM

LA CONCERTATION DES PARTENAIRES INTERVENANT DANS LE SECTEUR DE L'ARTISANAT

À l'issue d'un séminaire de concertation de la FNAM et de ses partenaires en 1995, il a été recommandé de créer un cadre de concertation régulière des partenaires intervenant dans le secteur de l'artisanat. Par la suite, le FNAM a pris en charge ce processus de concertation. Ainsi, depuis 1996 des réunions trimestrielles ont lieu. Les thèmes des rencontres varient selon l'actualité des événements et sont communiqués une semaine à l'avance. Comme thème, on a par exemple :

- recensement des artisans pour la mise en place des chambres de métiers ;
- mise en place d'un comité préparatoire pour l'Assemblée Constitutive de la Confédération des Artisans de l'Afrique de l'Ouest ;
- Information sur le recensement interne de la FNAM ;
- préparatifs pour l'organisation du séminaire sur l'identification de projets rentables de la FNAM.

Pour assurer la régularité du cadre de concertation, un secrétaire administratif a été nommé. Il s'occupe des préparatifs des réunions et du bon déroulement de la concertation. Ainsi, une certaine institutionalisation du cadre de concertation a été atteinte et ce depuis début 1997.

Les champs d'intervention, les objectifs et les activités des partenaires de la concertation sont documentés dans les pages suivantes.

7.2 LES PARTENAIRES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

ASSOCIATION CONSEILS POUR L'ACTION (ACA)

B.P. E408 Bamako, Tél/Fax 21 02 74

L'Association Conseils pour l'Action (ACA) est une organisation non gouvernementale (ONG) à but non lucratif dont l'objectif est de développer et d'institutionnaliser les pratiques de gestion au Mali et dans d'autres pays de la sous-région. ACA-Mali intervient dans les domaines de :

- la gestion financière ;
- le marketing ;
- l'organisation ;
- la formation des formateurs ;
- le diagnostic institutionnel ;
- le suivi des déboursements de fonds ;
- le recrutement du personnel ;
- la planification et la gestion stratégique ;
- l'élaboration des projets ;
- la certification financière.

Les groupes-cibles sont les petites et moyennes entreprises, les micro-entreprises et les entreprises artisanales, les associations diverses et les projets de développement. Ses zones d'intervention couvrent le district de Bamako et les régions de Koulikoro, Ségou, Sikasso, Mopti et Kayes.

La collaboration avec la FNAM consiste à l'accompagnement de celle-ci en gestion notamment le suivi de l'exécution du budget financé par Oxfam of America et la formation du personnel comptable.



ASSOCIATION JEUNESSE ACTION - MALI (A.J.A - MALI)

B.P. E 2141 Bamako, Tél. 21 58 13

L'Association Jeunesse Action - Mali (AJA - Mali) est une ONG à but non lucratif. Son objectif est la mise en place d'une stratégie d'animation et de formation qui permet aux jeunes de 18 à 25 ans, les jeunes artisans, les jeunes diplômés et les ressortissants des écoles, d'apprendre des métiers par une démarche d'identification des besoins réels du marché (en matière de technologie appropriée).

Ses champs d'intervention sont :

- favoriser la recherche sur les technologies appropriées ;
- expérimenter et mettre en œuvre des solutions à partir des potentialités des quartiers, des villages et des communautés sur l'emploi des technologies ;
- mener des recherches et des actions de vulgarisation en matière de technologie contribuant au développement de l'artisanat au Mali.

Les activités de l'AJA - Mali consistent surtout en :

- la formation des micro-entreprises à travers la formation qualifiante ;
- l'appui à l'auto organisation des jeunes artisans ;
- et le transfert de technologies.

La collaboration avec la FNAM s'étend sur :

- l'appui à auto organisation des associations membres de la FNAM ;
- la formation des artisans à la réalisation des nouveaux produits ;
- l'appui à la mise en place des chambres de métiers.
- la mise place des associations sur le Web.

BANQUE OUEST AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BOAD)

B.P. Tél. Bamako

Après des missions de diagnostic du secteur, la BOAD, à travers l'Etat malien, a initié un projet de développement. Ledit projet, a une durée de quatre ans. Les activités ciblées du projet sont :

- appui à l'organisation du secteur de l'artisanat ;
- l'examen, l'étude et le financement des projets d'artisans ;
- l'octroi de crédits aux artisans.

Le projet qui aura une structure légère, exécutera ses activités en partenariat avec des organismes intervenant dans le secteur de l'artisanat comme le Réseau d'Animation et de Conseils (RAC), la Boutique de Gestion d'Echange et de Conseils (BGECO), les Caisses Associatives d'Epargne et de Crédit (CAEC) et autres.

CENTRE NATIONAL DE LA PROMOTION DE L'ARTISANAT (CNPA)

B.P. 257 Bamako, Tél. 22 07 67 / 23 45 25, Fax 23 45 24, e-mail: cnpa@cefib.com

Le Centre National de la Promotion de l'Artisanat (CNPA) est une institution créée par la loi n°95-016 du 17 mai 1995. Il a pour mission d'élaborer la politique nationale en matière de gestion et développement du secteur de l'artisanat et de veiller à sa mise en œuvre, à cet effet, le CNPA :

- collecte et exploite les données socio-économiques et commerciales sur l'artisanat ;
- veille à l'application des textes réglementant le secteur ;

prépare les mesures de promotion de l'investissement et de la qualité dans le secteur et en assure le suivi et l'évaluation ;

suit et évalue la politique nationale. En matière de promotion de l'artisanat : prépare toutes les mesures relatives à la réorganisation des structures, le perfectionnement des méthodes, l'amélioration des relations humaines et de la qualité des prestations offertes au public par les institutions du secteur de l'artisanat ; coordonne la préparation des plans, programmes et projets ainsi que l'analyse des politiques et stratégies sectorielles de l'artisanat.

Les activités du CNPA sont :

- collecter les données sur le secteur de l'artisanat ;
- identifier les secteurs porteurs ;
- former et conseiller en vue de l'amélioration de la qualité des produits ;
- promouvoir l'exportation en appuyant la participation aux manifestations commerciales.

CHAMBRES DE MÉTIERS DU MALI (CMM)

Adresse B.P.257 Bamako, Tél. 23 45 25, Fax 2345 24

E-Mail : cnpa@cefib.com

Les Chambres de Métiers du Mali (CMM) ont été créées par la loi n° 95-053 du 4 mai 1995. Selon cette loi, les chambres sont organisées de façon décentralisée. "Il est créé, dans chaque cercle et dans chaque commune du district de Bamako, un établissement public à caractère professionnel dénommé "Chambre de Métiers". La représentation des Chambres au niveau régional est dénommée "Conférence Régionale des Chambres de Métiers" et au niveau national "Assemblée Permanente des Chambres de Métiers". Les ressortissants des Chambres sont les personnes physiques ou morales exerçant une activité artisanale conformément à la loi.

Les Chambres sont auprès de pouvoirs publics, les organes représentatifs des intérêts généraux du secteur de l'artisanat. Elles sont chargées notamment de :

- tenir le répertoire des métiers ;
- organiser l'apprentissage dans le secteur des métiers ;
- favoriser la formation professionnelle des artisans et des salariés du secteur de l'artisanat ;
- contribuer à l'expansion des métiers et au maintien ou à l'élargissement des débouchés, notamment par l'organisation d'expositions et de foires artisanales ;
- veiller à l'amélioration de la qualité des produits et services ;
- contribuer au perfectionnement des technologies, des méthodes de production et de commercialisation ;
- présenter leurs concours aux organisations professionnelles du secteur de l'artisanat.

Les membres des organes (Assemblée Consulaire, Bureau) sont élus pour cinq ans. Les ressources des Chambres sont constituées par :

- le produit de la rétention sur les impôts et taxes perçus sur les personnes physiques et morales exerçant dans le ressort de la chambre ;
- les cotisations des ressortissants ;
- les revenus et intérêts des biens ;
- les recettes des services proposés ;



- les subventions diverses ;
- les recettes issues de la vente de cartes de membres ;
- les dettes contractées, etc... .

La situation actuelle (avril 2001)

Six chambres de métiers dans les six communes du district de Bamako se sont créées. Ces chambres ont mis en place la Conférence Régionale des Chambres de Métiers de Bamako. En outre, dans la région de Mopti, les Chambres de Mopti, Douentza et Koro et la conférence régionale des chambres de métiers de Mopti ont été mises en place. La création des chambres de métiers se poursuit dans la région de Tombouctou et Ségou avec la mise en place des chambres de Tombouctou, Ségou, Barouéll, San. Les chambres de métiers mises en place ont bénéficié des formations. Elles tentent à présent de mener des activités (foires, formations,...) au profit de leurs adhérents. Elles concertent régulièrement la FNAM et ses démembrements.

COOPÉRATION ALLEMANDE AU DÉVELOPPEMENT (GTZ)

B.P. 100 Bamako, Tél. 226 744, Fax 22 92 69, e-mail: gtz-mali@ml.gtz.de

La GTZ est une société pour la coopération au développement chargé par le Ministère allemand de la Coopération au Développement de mettre en œuvre le projet de la coopération technique. Son siège se trouve à Eschborn en Allemagne. Elle est représentée par un bureau régional à Bamako. Le Conseiller Technique de la GTZ pour l'appui au secteur de l'artisanat a son bureau au siège de la FNAM. L'étroite collaboration entre la GTZ et la FNAM a abouti à un programme commun entre la FNAM, la GTZ et le DED pour l'appui à l'Auto-Organisation des Artisans du Mali. Ce projet a comme objectifs de renforcer les prestations de services de la FNAM auprès de ses associations membres et d'accompagner le processus de pérennisation de la FNAM.

COOPÉRATION SUISSE

B.P. 2386 Bamako, Tél. 21 32 05, Fax 21 81 79, e-mail: bamako@sdc.net

La Coopération Suisse intervient dans le secteur de l'artisanat depuis une décennie. Elle avait financé le projet B.T / SNS dans les années 80. Depuis, la relève du projet par le programme "Boutique de Gestion, d'Echanges et de Conseils" (BGECO) financé toujours par elle.

La collaboration avec la FNAM concerne un appui institutionnel à la FNAM, le financement des programmes "Boutique de Gestion d'Echanges et de Conseils" et "Caisse Associatives d'Epargne et de Crédit" et la Confédération des Artisans de l'Afrique de l'Ouest.

CORPS DE LA PAIX

B.P. 85 Bamako, Tél. 21 44 79 / 21 35 53 e-mail : scoulibaly@mipacecorps.gov

Le Corps de la Paix est une organisation gouvernementale américaine qui envoie des volontaires dans les pays en voie de développement. Les domaines d'intervention sont variés et touchent le secteur de l'artisanat. Dans l'artisanat, les volontaires accompagnent et encouragent l'initiative propre des artisans (formations, échanges techniques, conseils, appui auprès d'autres structures d'appui aux artisans).

La collaboration avec la FNAM porte sur l'envoi de 7 volontaires aux structures décentralisées de la FNAM. La tâche des volontaires est d'assister les organisations artisanales pour concrétiser des artisans rechercher des marchés intérieurs et externes, organiser des formations, élaborer des études de faisabilité et appuyer le marketing.



Les missions ont été :

Exposition/exposition (1 fois/an) :

Développement institutionnel des associations artisanales à Sikasso et Kita ;

Assistance aux institutions de micro-finance appuyant les artisans (kondo jiguina) à Kita, Séfara, Bandiagara et Koulikoro ;

Participation à la création de web site pour les produits artisanaux sur Internet.

Facilitation de l'identification des créneaux porteurs, des organismes d'assistance pour les artisans

d'intérieur et l'extérieur du Mali ;

Identification des ressources financières pour les artisans (boutique des artisans de Sikasso).

CORPS DES VOLONTAIRES MALIENS (CVM)

B.P. E 3968 Bamako, Tél. 24 43 58, Fax 24 07 58, e-mail : cvm@afriksoft.mil

Le Corps des Volontaires Maliens (CVM) créé en 1993, a pour but de promouvoir le développement économique, social et culturel du Mali à travers la mobilisation des jeunes volontaires maliens. Les volontaires interviennent dans des domaines divers, notamment l'éducation, la santé, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le village et l'épargne-crédit. Ces volontaires ont un contrat de deux ans au niveau des structures d'accueil renouvelable pour un an.

Dans le secteur de l'artisanat, les volontaires agissent comme facilitateurs pour aider les artisans à mieux gérer leurs affaires. Les conseils se concentrent autour de :

- conseils techniques et en gestion ;
- appui organisationnel ;
- vulgarisation de technologies appropriées ;
- formation de formateurs.

La collaboration CVM - FNAM :

Six volontaires ont travaillé avec la Coordination Régionale des Artisans de Mopti, avec Tombuctou et un autre avec Gao, un avec la FNAM (programme). En raison de l'arrêt du financement, les activités de CVM ont été fortement limitées.

ENDA TIERS MONDE (ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TIERS MONDE)

B.P. 3123 Bamako, Tél. 22 55 64, Fax 23 25 93e-mail : enda-bio@afriksoft.net.org

Enda Tiers Monde est une ONG internationale intervenant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté en initiant des activités de développement avec les couches défavorisées à la base.

Ses champs d'intervention sont :

- accompagnement des enfants et jeunes travailleurs et apprentis ;
- appui aux associations de développement des quartiers ;
- animation socio-éducative avec les enfants en situation difficile ;
- programme de santé ;
- formation professionnelle et activités génératrices de revenus ;
- éducation alternative et alphabétisation.

La collaboration avec la FNAM se situe au niveau de la formation des enfants jeunes travailleurs et apprentis à travers les associations affiliées à la FNAM. Enda encourage la FNAM dans son effort d'accompagnement des artisans à la vente de leurs produits.

Des appuis matériels et financiers sont ponctuellement concertés aux associations affiliées.

Enda est membre fondateur du réseau des partenaires de la FNAM au Mali.



FONDS D'APPUI À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET À L'APPRENTISSAGE (FAFPA)

B.P. E 3597 Bamako, Tél. 22 14 72, 22 59 84, Fax 22 14 89,
e-mail : contact@fafpa.org.ml

Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) est créé par loi n° 97-023 du 14 avril 1997. Le décret n° 97-183/P-RM du 2 juin 1997 fixe son organisation et ses modalités de fonctionnement.

Le FAFPA a pour mission fondamentale d'apporter une assistance technique et financière aux entreprises et autres opérateurs économiques en vue de la réalisation de leurs plans et ou programmes de formation professionnelle continue, qualifiante ou par apprentissage. Dans ce cadre, le FAFPA participe d'une part à l'identification et à la formulation des besoins en les traduisant en plans ou projets de formation, et d'autre part, fait jouer la concurrence entre les organismes de formation professionnelle en vue de l'exécution desdits plans ou projets.

La collaboration entre le FAFPA et la FIRAM comprend la mise en relation des groupements d'artisans avec les organismes de formation professionnelle, l'initiation et la mise en œuvre de programme de formations techniques et en gestion avec financement FAFPA, (75 %) afin que les groupements d'artisans puissent bénéficier d'un appui régulier et qualifiant. La collaboration entre FAFPA, FIRAM et Swisscontact s'étendent également sur une formalisation de technique de formation en vue d'une formalisation du système de formation selon le type dual.

C'est ainsi que 5889 artisans ont été formés dans les différents centres de formation professionnelle de 1997 à 2000, pour un coût de 41 841 345 F CFA .

GUAMINA

B.P. 27 44 Bamako, Tél. 29 59 10 Fax 29 31 94 e-mail:guamina@datatech.tonnet.org

Guamina est une ONG malienne intervenant dans le secteur de l'environnement social et de l'économie solidaire dont l'artisanat et les micro-entreprises.

Ses objectifs sont :

- appuyer les populations à la base pour le renforcement de leur capacité de prise en charge de leur propre développement économique et financier ;
- contribuer à la mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines internes et externes pour la mise en œuvre des programmes de développement ;
- soutenir la création et/ou le renforcement des micro-entreprises artisanales.

Guamina intervient en zone urbaine, péri-urbaine et rurale. Ses activités sont :

- l'appui à la mise en place des structures de financement (épargne-crédit) ;
- protection de l'environnement ;
- l'appui technique : formation professionnelle, perfectionnement technique, formation technique et pédagogique des pairs (tuteurs), formation en création et gestion d'entreprise, formation en marketing, formation en alphabétisation, formation à la vie association, formalisation de groupements et association ;
- l'appui financier : fonds d'installation, fonds de roulement sous forme de subvention et de prêt ;
- développement social (santé-éducation)

La collaboration avec la FIRAM consiste-en :

- la concertation, l'échange et la réflexion autour des questions sur l'artisanat ;
- l'information et la communication mutuelle ;
- l'appui technique : orientation, mise en rapport et participation au comité de sélection des dossiers de projets ;
- l'accompagnement collégial des membres de l'Association pour la Promotion des Artisans appuyés par Guamina (APAG).

MALI ENJEU

B.P. 9003 Bamako, Tél. 23 84 16, Fax 23 84 29

Présentation

Mali Enjeu est une organisation non gouvernementale à caractère associatif. Elle est créée en mai 1992 et intervient dans le district de Bamako, dans les communes de Ségou, Sikasso, Kayes et le village de Génaïda.

Mali Enjeu se propose de devenir un " centre de référence " en matière de recherche-action, formation de création d'activités économiques et les emplois en faveur des enfants et jeunes en situation précaire en milieu urbain et périurbain dans les cinq années à venir.

Objectifs

- aider les jeunes à l'insertion et à la réinsertion en menant une recherche-action avec les communautés démunies ;
- initier et soutenir les initiatives urbaines des jeunes en matière d'économie populaire et de défense de l'environnement ;
- faciliter l'accès à la formation ;
- former les animateurs de terrain à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de projet de développement.
- mener des actions pour défendre des droits de l'enfant et de la femme.

Groupes cibles

- Mali Enjeu œuvre en faveur des enfants et jeunes (filles et garçons) dont l'âge varie entre 15 et 25 ans. Il s'agit des :
 - jeunes exerçant les petits métiers ;
 - apprentis, compagnons artisan du secteur de l'artisanat.
 - jeunes désœuvrés porteurs de projets.
 - association de développement des quartiers, groupements, GIE...
 - enfants victimes du trafic.

Collaboration avec la FNAM comprend :

- fournir à la FNAM des données sur notre travail auprès des artisans ;
- participer à toutes les semaines de créativité artisanale (SCAMA) et autres activités organisées par la FNAM dans le cadre du développement et de la promotion du secteur ;
- participer au cadre de concertation des partenaires intervenant dans le secteur de l'artisanat.

MINISTÈRE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME (MAT)

B.P. 2037 Bamako , Tél 23 82 01 Fax 23 09 67

Le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme (MAT) est le Ministère de tutelle de la FNAM et des projets intervenant dans le secteur de l'artisanat au Mali. Le MAT a comme objectifs de:

- constituer et renforcer les structures organisationnelles (chambres, syndicats, associations, coopératives, groupements) ;
- améliorer la qualité de l'offre de produits artisanaux par l'aide à l'acquisition d'outils performants et la formation ;
- accompagner et encadrer les artisans pour leur entrée sur le marché international ;
- faciliter l'accès au financement ;



- susciter l'esprit de créativité et améliorer le design ;
- créer une synergie entre l'artisanat et l'industrie ;
- aider à créer des infrastructures (villages artisanaux, maisons des artisans, centrale d'achats) ;
- contribuer à la réussite de la can 2002 dans notre pays.

Pour atteindre ces objectifs, les activités suivantes sont prévues :

1. Organisation des artisans pour la mise en place des chambres de métiers et amélioration du cadre législatif réglementaire.
2. Amélioration de la qualité des produits par l'acquisition d'outils performants et la promotion de la créativité.
3. Aider à la construction (recherche de financement) de foyers artisanaux.
4. Appui à la production pour la mise en place d'un fonds de garantie pour les artisans et à la création d'une centrale d'achat afin de faciliter l'approvisionnement régulier des artisans en matières d'œuvre et en équipements.
5. Formation des artisans, dans divers domaines et du personnel du CNPA en marketing.
6. Promotion de l'artisanat par l'organisation d'expositions ventes et autres manifestations commerciales.

La collaboration avec la FNAM concerne toutes les questions sur le secteur de l'artisanat, notamment la création des Chambres de Métiers du Mali.

ORGANISATION NÉERLANDAISE DE DÉVELOPPEMENT (SNV)

B.P. 20061 Bamako, Tél. 23 33 47, Fax 23 10 84, e-mail: snv.mali@spider.toolnet.org

La SNV, avec son Programme d'Appui aux Structures Intermédiaires (PASI). Il touche le secteur de l'artisanat. Le PASI est actif depuis juillet 1998. Il contribue au renforcement des activités socio-économiques, de la micro-finance et des capacités organisationnelles et institutionnelles des acteurs de développement. Ceux-ci sont notamment des structures intermédiaires partenaires (SIP) gouvernementales et non gouvernementales des autres programmes de la SNV Mali à Ménaka, Dioïla, Bamako, et Gao.

L'appui du PASI

Le PASI intervient selon deux volets pour l'exécution des activités. Ce sont :

- l'appui au développement institutionnel (DI) et le renforcement organisationnel (RO) des SIP ;
- l'appui au renforcement du développement socio-économique (DES), élargi actuellement à la gestion des produits financiers d'épargne & crédit (EC).

Objectifs et stratégie

Améliorer les performances des structures intermédiaires partenaires (SIP) sur le terrain.

Objectifs globaux

Le SIP des programmes de la SNV rendent des services et/ou des produits pertinents et de qualité à leurs groupes cibles, notamment les femmes de façon efficiente, efficace et durable.

Objectifs spécifiques

Les structures locales non étatiques partenaires des programmes identifient, planifient, exécutent, suivent et évaluent avec leurs groupes cibles des actions de développement durable en conformité avec la gestion des affaires locales. Les collectivités décentralisées partenaires des programmes gèrent, coordonnent, identifient, planifient et suivent les affaires locales en collaboration avec la société civile et les structures déconcentrées.

La collaboration avec la FNAM consiste en la participation du PASI au cadre de concertation des partenaires, à la commission, à la formation et en appui ponctuel à la Coopérative des Artisans de Ménaka, Dioïla, Koulikoro,

OXFAM OF AMERICA

Bureau Régional: B.P. 7200 Dakar, Sénégal, Tél. 00221-22/09 46
Fax. 00221 - 22 02 28 e-mail : oxfam-us@enda.sn

Oxfam America est une ONG américaine, active sur le plan international. Le Bureau Régional intervenant au Mali depuis 1984 à Dakar au Sénégal. Oxfam of America lutte contre la faim et la pauvreté en travaillant en partenariat avec les organisations de base qui font la promotion pour un développement durable en Afrique, en Asie, aux îles Caraïbes et en Amérique Latine.

La collaboration avec la FNAM consiste au financement d'une partie du budget de la FNAM à travers des budgets pluriannuels. Le budget est destiné principalement aux activités d'appui institutionnel à la FNAM, aux activités des femmes aux activités de commercialisation et à l'échange d'expériences inter-artisans dans la sous-région.

SERVICE ALLEMAND DE DÉVELOPPEMENT (DED)

B.P. 8046 Bamako, Tél + Fax 22 39 55 , e-mail: dedmali@malinet.ml

Le Service Allemand de Développement (DED) est un service technique de la Coopération Allemande. Dans le cadre du Projet d'Appui à l'Auto-organisation des Artisans du Mali, le DED collabore avec la FNAM et la GTZ et envoie des assistants techniques qui assurent l'accompagnement de l'équipe d'animation et le travail de conseils aux entreprises affiliées dans les régions de Kayes, Tombouctou et Ségou. En outre de l'accompagnement des animateurs par les assistants techniques,

La collaboration avec la FNAM consiste à la réflexion sur la conception du projet.

SERVICE DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE DE L'AMBASSADE DE FRANCE

B.P. 84 Bamako, S.C.A.C / Ambassade de France Tél. 21 64 29, Fax. 21 83 39
e-mail: mcac@malinet.ml, site: www.cefib.com/ufac

Le Projet d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Emploi (PAFPE), financé par le Fonds d'Aide et de Coopération, vise à contribuer au développement technique et professionnel régulé par le marché de l'emploi. Au sein des structures UFAE et FAFAA mises en place par les autorités maliennes, le projet vise plus particulièrement à travers ses composantes :

• Composante 3 du PAFPE, "initiatives de base" :

- accompagner le développement des interventions du FAFAA ;
- aider au financement des demandes de formation dans certains corps de métiers ;
- appuyer la structuration des chambres de Métiers ;
- composante 2 du PAFPE, "Appui au FAFAA" aide à la mise en place d'un système de financement des formations professionnelles (appui financier et assistance technique au sein du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage). Composant 2 "Appui au FAFAA".
- Composante 1 du PAFPE, accompagne la transformation du système d'enseignement technique et professionnel qui s'est vu assigner des missions de formation continue et d'appui aux opérateurs économiques.

La collaboration avec la FNAM porte sur :

- accompagnement des initiatives de base par le renforcement des appuis engagés en faveur de l'apprentissage (PAFPE composante 3) ;
- le cofinancement d'actions de formation pour les apprentis et les patrons (FAFAA) ;



Actions en cours

- Les chantiers écoles de Kayes et Koutiala concernant la formation dans les métiers du BTP des formateurs, des artisans et des apprentis.
- La formation de 150 artisans de 5 Chambres de Métiers de Bamako dans 5 corps du BTP.
- le suivi du projet d'institut franco-malien de formation professionnelle initiale et continue de Kayes.

Axes prioritaires en 2001

- accompagnement des actions de certification de la Formation Professionnelle Continue ;
- développement des chambres de métiers ;
- accompagnement de l'établissement des répertoires dans les Chambres de Métiers ;
- appui à la mise en place d'un référentiel des métiers au Mali.

SWISSCONTACT

B.P. 23 86 Bamako, Tel + Fax 00223 - 29 04 71, e-mail. scontact@malinet.ml

Swisscontact est une ONG Suisse intervenant surtout dans la formation professionnelle et la promotion de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises. Il applique le système de formation technique par apprentissage continu (formation selon le système dual). Le projet au Mali consiste essentiellement à la formation professionnelle.

Les buts du projet sont :

- la promotion de l'artisanat à travers la formation professionnelle pour permettre un accroissement quantitatif et qualitatif de la production ;
- la sensibilisation des artisans pour la formation et le conseil ;
- la recherche des partenaires et des intéressés pour le financement et l'exécution de la formation professionnelle pour patrons (hommes et femmes), apprentis et formateurs.

Les zones d'intervention prioritaires: Bamako, Ségou, Sikasso et Koutiala. Swisscontact intervient aussi à Mopti et Kayes. Les bénéficiaires et acteurs de la formation sont les associations qui représentent les corps de métiers de la mécanique-auto, de l'électricité auto, de la menuiserie bois de la menuiserie métallique, de la coupe et couture, au froid climatisation, de l'électronique et de la bijouterie. Environ 400 apprentis et 133 patrons dont 99 femmes de 6 corps de métiers dans 5 villes ont été formées en 1998.

La collaboration avec la FNAM consiste en un partenariat pour la réalisation des formations professionnelles, le développement d'au moins 13 corps de métiers, la vulgarisation et la validation du système de la formation dual.

8. DOCUMENTATION

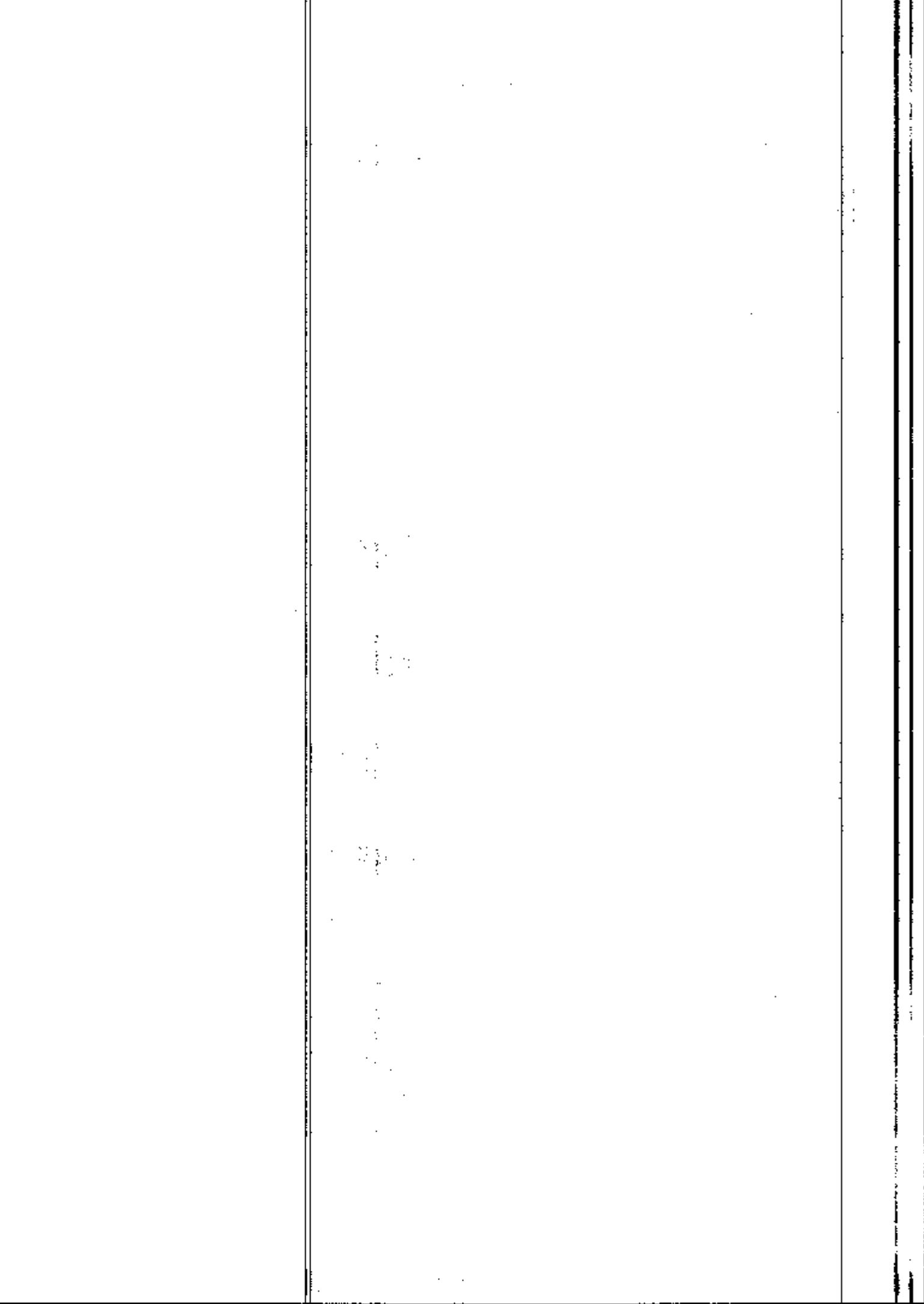
par ordre alphabétique

- Boutique de Gestion :** Rapports d'activités semestriels de l'année 1996, Bamako 1997
- Boutique de Gestion :** Etude sur la mise en place d'une Boutique à Ségou, Ségou 1997
- CAAO :** Rapport de l'Assemblée Générale d'information d'angajades artisans de l'Afrique de l'Ouest en vue de mettre en place une structure sous-régionale, Ouagadougou, octobre 1996
- CAAO :** Présentation de la CAAO et ses fédérations membres (32 pages), Bamako 1998
- CAAO :** Banque de données sur CD-ROM sur l'artisanat et la petite et moyenne entreprise en Afrique de l'Ouest, Bamako juin 1999
- CAAO :** Page web (internet: www.spider.toolnet.org/artisan) sur la Confédération des Artisans de l'Afrique de l'Ouest (CAAO) et ses fédérations membres, Bamako 1999
- CRAS :** Rapport d'activités 1996, Ségou, mars 1997
- CRAS :** Rapport de la foire artisanale FOABA 1996, Ségou, décembre 1996
- CRAS/RAC :** Rapport d'étude sur le secteur de l'artisanat de la région de Ségou, Ségou, janvier 1997
- FAPPA :** Dépliants d'information sur les prestations du FAFFPA et les conditions de collaboration, Bamako 1998
- FNAM :** Rapport d'activités 1994/95, Bamako, avril 1996
- FNAM :** Rapport d'activités 1996/97, Bamako, avril 1997
- FNAM :** Rapport financier 1995/97, Bamako, mars 1997
- FNAM :** Rapport de la SCAMA 1996, Bamako 1996
- FNAM :** Rapport du marché de mobilier scolaire 98/99, Bamako 1999
- FNAM :** Rapport d'auto évaluation de la FNAM, Bamako 1998
- FNAM/GTZ/DED :** Plan d'opérations du Programme d'appui à l'auto-organisation des artisans du Mali, Bamako, mai 1996
- FNAM :** voir banque de données sur CD-ROM et page web (internet) - CAAO
- FNAM/RAC :** Catalogue de l'artisanat malien sur Internet (sera publiée à partir d'octobre 99, adresse-web sera publiée sur page web de la CAAO)
- FNAM/RAC :** Epargne et crédit en faveur de l'artisanat au Mali, Bamako, octobre 1996
- FNAM/RAC :** Répertoire des structures de formation professionnelle, Bamako, avril 1995
- FNAM/RAC :** Rapports du premier et du deuxième recensement général de la Fédération Nationale des Artisans du Mali, Bamako, 2/1997 et 3/1999.
- FNAM/RAC :** Etude sur le marché d'approvisionnement pour l'artisanat dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, Bamako, mai 1997
- FNAM/RAC :** Rapport de gestion du marché de mobiliers scolaires 96/97, Bamako, février 1997
- FNAM/RAC :** Présentation de la Fédération Nationale des Artisans du Mali (première édition), Bamako, mai 1997



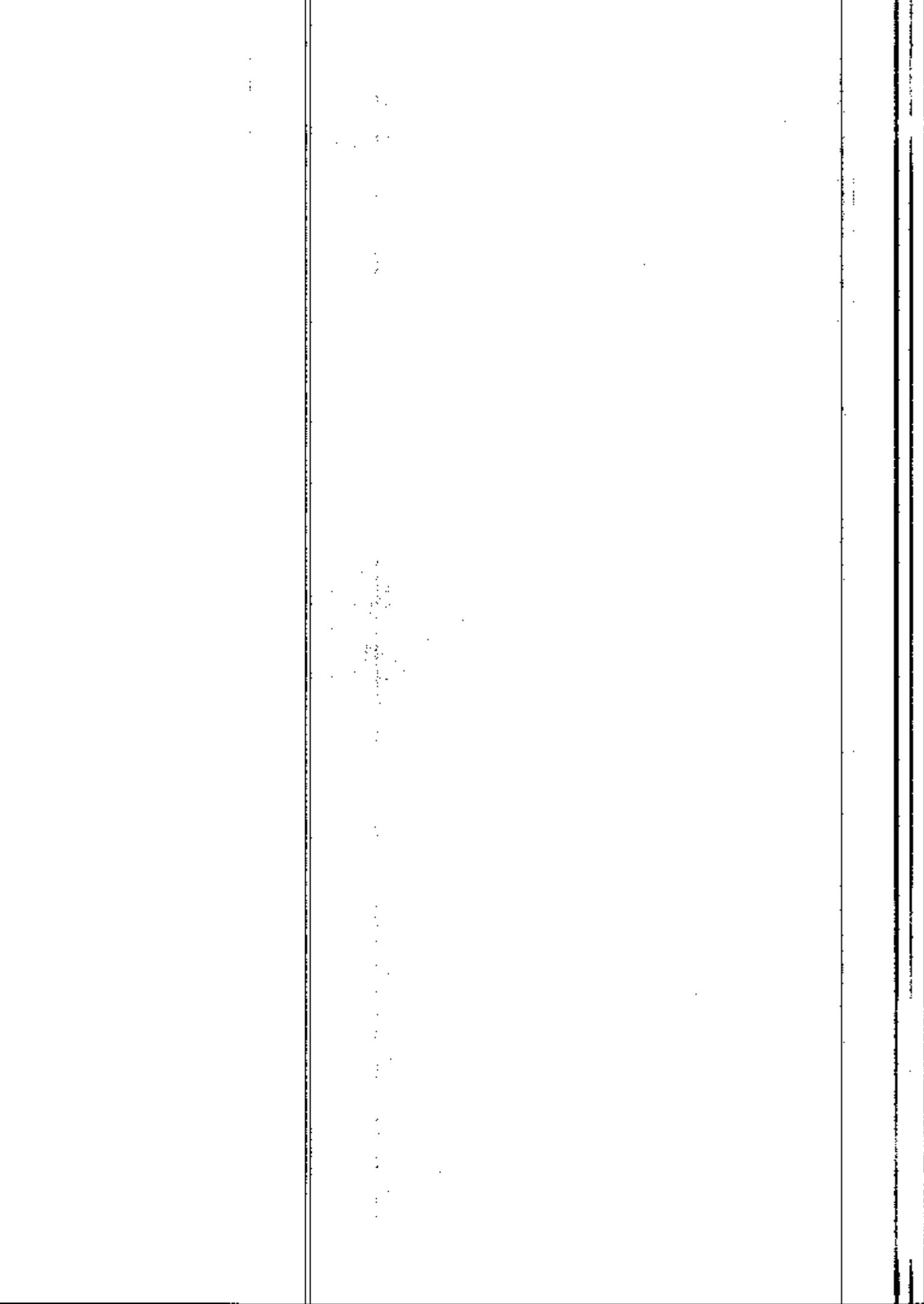
- FNAM/RAC : Etude sur le système d'adhésions et de cotisations de la FNAM en vue d'une réorganisation du système, Bamako mai 1999
- GTZ : Rapport annuel du Programme d'appui à l'auto-organisation des artisans du Mali, Bamako, novembre 1996
- MICA : Etude sur le secteur de l'artisanat au Mali, Bamako, mai 1997
- RAC : Rapports annuels 1996-1998, Bamako 97-99
- RAC : Journal semestriel des actions réalisées, Bamako 1996/97/98/99
- RAC : Rapport d'évaluation de l'équipe RAC, Bamako 1998
- Swisscontact : Rapport semestriel II/96, Bamako, février 97

- Statuts de la Fédération
- Règlement Intérieur de la Fédération
- Tableau des kilométrages et indemnités kilométriques
- Liste des abréviations



STATE OF MICHIGAN

Michigan
April 2001



PRÉAMBULE

Considérant comme instrument mis au service du développement des artisans, la Fédération Nationale des Artisans du Mali,

- reconnaissant l'importance de plus en plus grande de l'artisanat dans le processus du développement économique et social du Mali,
- considérant qu'une Fédération regroupant le plus grand nombre de groupements d'artisans contribuera au développement harmonieux des membres de la profession,
- résolu à coordonner nos efforts pour constituer une base solide pour le développement harmonieux des membres de la profession,
- désireux de mettre en place à cet effet une Fédération Nationale des Artisans apolitique, non confessionnelle et à but non lucratif,

ont décidé d'associer nos efforts pour réaliser ce dessein. En conséquence, conformément aux dispositions

TIQUE I / DÉNOMINATION ET OBJET

Article 1

La Fédération Nationale des Artisans du Mali, est créée, conformément aux dispositions de l'ordonnance No. 41/PCG du 28 Mars 1969 et les textes qui la complètent et la modifient, une association apolitique, non confessionnelle et à but non lucratif, dénommée Fédération Nationale des Artisans du Mali "JE-KA-BAARA" qui a pour sigle FNAM. Le siège social est à Bamako et peut être transféré dans d'autres régions sur décision de l'Assemblée Générale.

Article 2

La Fédération Nationale des Artisans du Mali, est constituée pour une durée illimitée sauf dissolution anticipée sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire prise à la majorité de 2/3.

Article 3

La Fédération a pour objet :

- d'établir et de développer les liens de solidarité entre tous les groupements d'artisans du Mali qui en sont membres ;
- de permettre à ses membres d'échanger des informations sur les activités et leurs propres expériences ;
- d'étudier les différents régimes d'organisation artisanale et les doter d'une grande efficacité ;
- de promouvoir une plus grande solidarité entre les artisans grâce à une meilleure claire des aspirations et des objectifs communs à soutenir auprès des pouvoirs publics ;
- d'entretenir des relations d'amitié et de coopération avec les organisations syndicales nationales, régionales, continentales ou internationales dont les motivations sont conformes aux buts et objectifs de la Fédération Nationale des Artisans du Mali, en vue de promouvoir l'unité Africaine des Artisans par une meilleure intégration ;
- d'entreprendre toute action tendant à améliorer les techniques et les conditions d'exercice des activités de ses membres ;
- défendre par tous les moyens légaux les intérêts moraux et matériels de ses membres ;
- favoriser le développement de la formation professionnelle d'assistance technique, d'animation, de commercialisation, caisse d'épargne et de crédit etc..



TITRE II / COMPOSITION

Article 4

La Fédération Nationale des Artisans du Mali est composée de :

- membres d'honneur;
- membres bienfaiteurs;
- membres actifs.

- A) Les membres d'honneur sont les personnalités qui sans participer aux activités normales de la Fédération, servent son audience et son rayonnement.
- B) Les membres bienfaiteurs sont les personnes physiques ou morales qui par leurs aides financières et leurs prestations de toutes natures contribuent pleinement au développement et à l'épanouissement de la Fédération.
- C) Sont considérés comme membres actifs tout groupement d'artisans personnes morales légalement reconnues qui s'engagent à respecter les présents statuts, d'oeuvrer pour ses objectifs et de s'acquitter de la cotisation mensuelle dont le montant et les modalités sont fixés par l'Assemblée Générale.

Article 5 - Adhésion

L'adhésion à la FNAM, est liée au respect des conditions ci-après :

Etre un groupement d'artisans légalement reconnu, adresser une demande écrite au Bureau de la Fédération avec l'engagement :

- d'adhérer aux présents statuts et règlement intérieur,
- de s'acquitter régulièrement de ses cotisations et autres droits,
- de payer les droits d'adhésion dont le montant est fixé par l'A.G.

Article 6 - Perte de qualité de membres

La qualité de membres de la Fédération se perd par :

- La dissolution du groupement personne morale, démission adressée au Bureau de la Fédération qui s'emploie à susciter le membre démissionnaire à revenir sur sa décision. Le Bureau soumet la question à l'A.G. qui statuera lors de sa plus prochaine réunion, si la démission est maintenue, communication en est faite à tous les membres pour information.
- Radiation prononcée par l'A.G. sur proposition du Bureau,
- Faute grave à l'égard des statuts de la Fédération et de ses objectifs,
- Non-paiement des cotisations et autres prestations dues, durant quatre mois consécutifs et après trois avis au membre défaillant le sommant de régulariser sa situation.

La décision de radiation est alors adressée à l'intéressé et communication en est faite à tous les membres pour information.

Article 7

Dans tous les cas de perte de qualité mentionnée à l'article 6, ci-dessus, les droits d'adhésion et les cotisations versées restent à la Fédération.

TITRE III / ORGANES

Article 8

Les organes principaux de la Fédération sont :

- A) L'Assemblée Générale
- B) Le Bureau.
- C) Le Secrétariat permanent.

A. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Article 9

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de délibération et de décision de la Fédération. Elle est composée de délégués élus ou dénommément mandatés par les Associations membres de la Fédération.

Article 10

Le nombre de délégués auxquels chaque association membre a droit à l'Assemblée Générale est fixée à 2 membres.

Article 11 - Attributions

Assemblée Générale,

- définit les orientations fondamentales de la Fédération
- adopte les statuts et le règlement intérieur ainsi que toutes modifications
- approuve le programme d'activité annuel du bureau
- adopte le budget annuel
- examine et approuve les comptes de fin de l'exercice
- autorise les dépenses imprévues dans le budget
- contrôle la gestion des fonds et du patrimoine de la Fédération
- décide de l'utilisation des biens meubles et immeubles de la Fédération
- adopte le règlement concernant la formation professionnelle et le perfectionnement
- élit les membres du Bureau
- approuve le rapport moral présenté par le Président
- examine et juge les affaires litigieuses.

Cette énumération n'est pas limitative du pouvoir de l'Assemblée Générale.

Article 12 - Convocation

Les convocations à l'Assemblée Générale sont adressées aux présidents des Associations membres, par le secrétaire permanent à l'intitulation du président de la Fédération au moins 15 jours à l'avance. La convocation doit préciser la date, le lieu et l'ordre du jour de l'Assemblée.

Article 13 - Périodicité

L'AGO se réunit une fois tous les ans. Des AGE peuvent être provoquées par le Président ou le tiers 1/3 membres de l'Assemblée Générale.

Article 14 - Quorum

L'AG est considérée comme valablement réunie lorsque le quorum est atteint c'est-à-dire lorsque la moitié plus un des membres sont présents ou représentés.



Articles 15

Des observateurs peuvent être invités aux réunions de l'Assemblée Générale Ordinaire et participent aux débats avec voix consultatives.

Article 16

Les procès-verbaux des sessions de l'Assemblée Générale sont établis par le secrétaire permanent de la Fédération. Ils sont signés par le président et le dit secrétaire. Ils sont communiqués par le secrétaire permanent à tous les membres qui en font la demande.

Article 17

L'Assemblée Générale arrête son ordre du Jour. Elle élit les membres du bureau. Le président du bureau préside les réunions de l'Assemblée Générale.

Article 18

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des membres présents ou représentés et à jour de leurs cotisations.

Article 19

Lorsque une décision concerne les intérêts individuels d'un membre de l'Assemblée Générale, ce membre ne peut participer à la délibération et à la prise de décision.

Article 20

Pour toutes les questions revêtant une importance particulière, l'Assemblée Générale peut créer des commissions adhoc qui, cessent d'exister dès que le travail pour lequel elles ont été créées est terminé.

Article 21

Les délégués de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Artisans du Mali le sont en tant que représentant d'une association artisanale membre de cette Fédération. En conséquence la perte de qualité de membre d'un délégué, à l'association qu'il représente, et ce pour quelques raisons que se soit, entraîne de facto, son remplacement par un autre délégué de l'association dont relève le délégué sortant.

B. BUREAU

Article 22 - Le Bureau

Le Bureau est l'organe d'exécution de l'Assemblée Générale de la Fédération, il anime les travaux individuels et collectifs de ses membres. Il favorise les échanges d'informations sur les activités de la Fédération. Il veille dans l'intervalle des Sessions de l'Assemblée Générale sur le suivi des objectifs de la Fédération, des recommandations de ladite Assemblée dirigent les activités de la Fédération.

Article 23

Les membres du Bureau élus par l'Assemblée Générale parmi les représentants des associations membres, délégués à l'Assemblée Générale pour une durée de 2 ans. Les membres sortant sont rééligibles. Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire peut révoquer à tout moment, les membres du bureau de la Fédération.

Article 24

Le Bureau se réunit une fois tous les mois en session ordinaire. En cas de besoin des réunions extraordinaires peuvent se tenir chaque fois qu'une ou plusieurs questions sont jugées urgentes par le président ou la moitié des membres du Bureau.

Article 25

Les conditions de validité des réunions du Bureau de la Fédération sont fixées par les articles 14, 15, 16, 17, 18 et 19 des présents statuts.

Article 26 - Composition**Bureau**

La Fédération Nationale des Artisans du Mali est dirigée par un Bureau composé :

- 1 Président
- 1 Vice-Président
- 1 Secrétaire administratif
- 1 Secrétaire à l'organisation
- 1 Secrétaire adjoint à l'organisation
- 1 Secrétaire des finances
- 1 Secrétaire adjoint des finances
- 1 Secrétaire chargé des affaires culturelles et de la formation
- 1 Secrétaire adjoint chargé des affaires culturelles et de la formation
- 1 Secrétaire aux relations extérieures
- 1 Secrétaire adjoint aux relations extérieures
- 1 Secrétaire à la production et du développement
- 1 Secrétaire adjoint à la production et du développement
- 1 Secrétaire à l'information et aux affaires sociales
- 1 Secrétaire adjoint à l'information et aux affaires sociales

Article 27

Tous les membres du Bureau exercent leurs fonctions bénévolement, mais l'Assemblée peut éventuellement rembourser les frais autorisés et décentrément justifiés. Les membres du Bureau ont le devoir de s'interdire de se prévaloir de leurs fonctions pour servir leurs intérêts personnels. Toute malversation peut donner lieu à des sanctions prévues dans le Règlement Intérieur.

Article 28

Les attributions de chaque membre du Bureau sont définies et précisées dans le Règlement Intérieur.

C. SECRÉTARIAT PERMANENT**Article 29**

Pour le bon fonctionnement il est institué un secrétariat permanent au service des organes de la Fédération, il est rattaché à l'organe exécutif de la Fédération. Il est coiffé par le secrétaire, nommé par le Bureau et placé sous l'autorité du Président.

Article 30 - Attributions

Outres les tâches qui lui sont confiées, le secrétaire permanent a pour missions :

- d'assister aux réunions du Bureau et de l'Assemblée Générale et assurer la bonne tenue des procès-verbaux ;
- aider à tenir un registre central des membres, préparer les cartes de membres ;
- assurer le service du courrier à l'arrivée comme au départ ;
- rédiger les correspondances et autres requêtes de la Fédération et soumettre à la signature du Président ;
- préparer les réunions du Bureau et de l'Assemblée Générale en collaboration avec les autres membres du Bureau.

TITRE IV / COMITÉ DE SURVEILLANCE

Article 31 Comité de Surveillance

Le Comité de Surveillance est l'instance de contrôle et de surveillance de la Fédération Nationale des Artisans du Mali. Le Comité de Surveillance est composé de 3 membres élus par l'Assemblée Générale pour une durée de 2 ans renouvelables.

Article 32

Les membres du Comité de Surveillance agissant ensemble ou séparément, peuvent à toute époque de l'année opérer les vérifications au contrôle qu'ils jugent opportuns. Ils peuvent se faire communiquer sur place, les pièces qu'ils estiment nécessaires à l'exercice de leur mission et notamment tous documents comptables et registres des procès verbaux.

Article 33

Nul ne peut faire à l'exercice du droit de vérification des membres du Comité de Surveillance. Soit possibles des sanctions prévues par le règlement intérieur, tous les membres de la Fédération qui auront sciemment mis obstacle aux vérifications et au contrôle du Comité de Surveillance ou qui auront refusé la communication sur place de toutes les pièces utiles à l'exercice de leur mission.

Article 34 - Personnes ressources

Les personnes ressources sont le groupe conseil et les conseillers.

TITRE V / RESSOURCES

Article 35

Les ressources de la Fédération sont constituées par :

- les droits d'adhésion,
- les cotisations des membres,
- les intérêts perçus sur les fonds auprès des banques ou des établissements financiers,
- les produits d'activités sociales et culturelles,
- les amendes infligées aux membres,
- les subventions, dons et legs.

Article 36

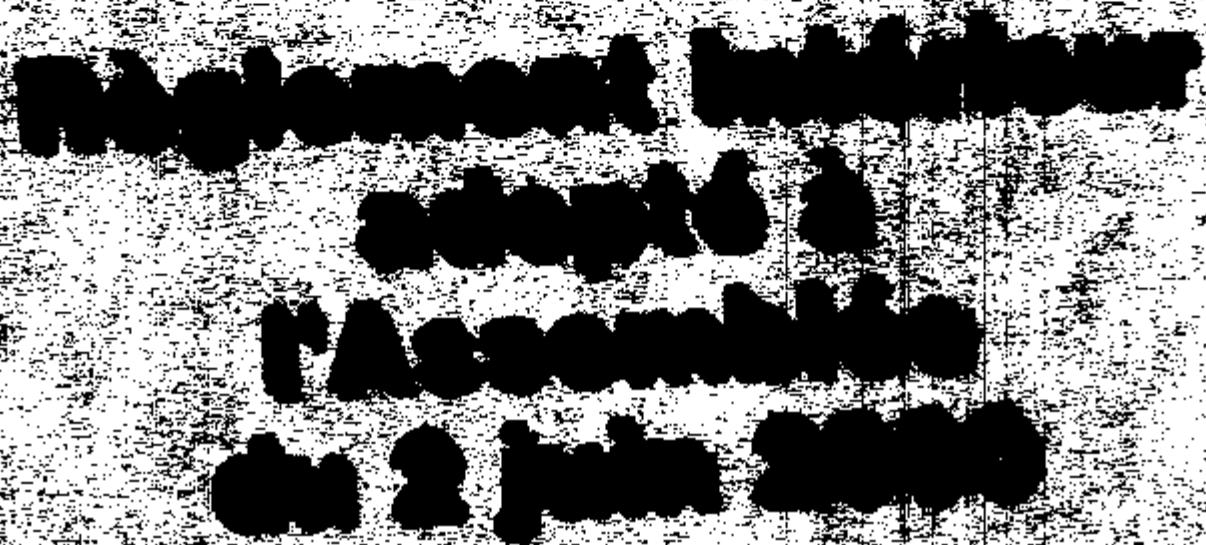
Les subventions, dons et legs ne sont acceptés que dans le respect de la dignité et la liberté d'action de la Fédération.

TITRE VI / MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 37

Sur l'initiative du Bureau ou à la demande de la majorité des membres, les présents statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale.

Les propositions de modifications doivent se faire au moins avant la session. Le vote est acquis à la majorité des deux tiers (2/3) des membres présents ou représentés et à jour de leurs cotisations.

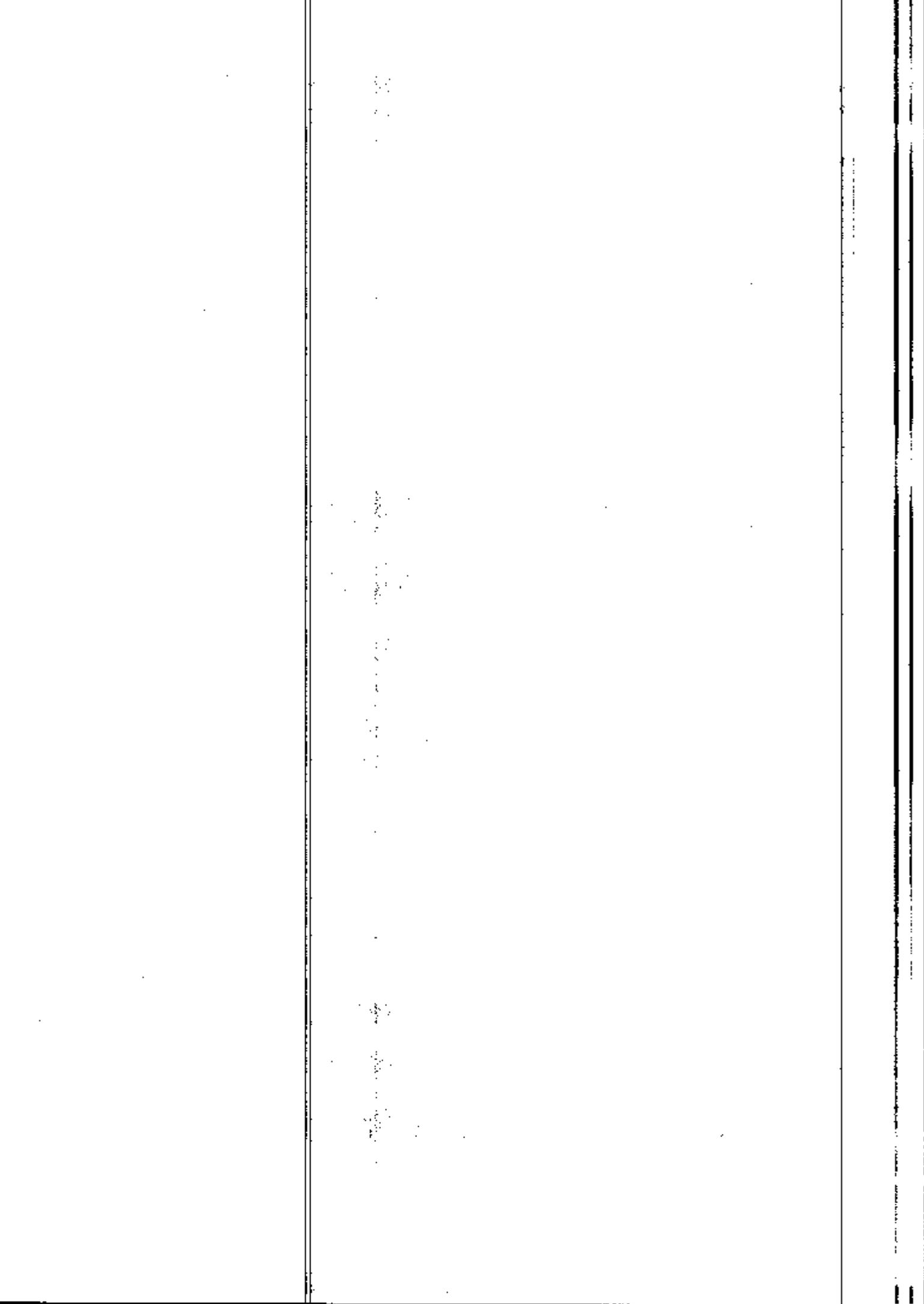


B.P. 1502 - Hamam

Tel. / Fax : 22 84 10 00

E-mail : 21decembre2002@wanadoo.fr

www.pocou.com



Le présent règlement intérieur est établi pour préciser les modalités de fonctionnement des organes de la FNAM et compléter les statuts.

TITRE I / L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 1

L'Assemblée Générale (A.G.) est constituée de deux (2) délégués par union et le Président de la Coordination ou son représentant.

Pourront prendre part à l'A.G., les membres bienfaiteurs, les membres d'honneur et les représentants des structures d'appartenance.

Article 2

L'A.G. se réunit en session ordinaire (une) 1 fois par an. Elle est convoquée par le Président du Bureau exécutif de la FNAM. Les convocations sont adressées aux différents membres de l'A.G. avec l'aceuil de réception qui doivent leur parvenir quinze (15) jours avant la date de la dite A.G.

Article 3

L'A.G. ordinaire est appelée en complément de l'article 14 des statuts pour :

- entendre et discuter les rapports du Bureau exécutif, du Comité de surveillance et le cas échéant des commissions techniques mises en place ;
- examiner et approuver les comptes et les rapports financiers ,
- donner mandat au Bureau exécutif ;
- élire ou révoquer les membres du Bureau exécutif et du Comité de surveillance ;
- adopter le règlement intérieur ou sa modification ;
- définir les grandes lignes du programme d'activités de la FNAM ;
- adopter le budget de l'exercice présenté par le bureau exécutif.

Article 4

L'A.G. peut être convoquée en session extraordinaire soit à la demande :

- du Président de la FNAM,
- des 2 / 3 des membres du Bureau exécutif de la FNAM,
- du Comité de surveillance,
- à ce titre, elle statue uniquement sur les points inscrits à son ordre du jour.

Article 5

Les décisions de l'A.G. sont prises à la majorité des membres présents.

Article 6

Un tiers des membres est requis pour toute délibération de l'A.G. Toutefois, si à la première réunion le quorum n'est pas atteint, l'A.G. dresse un P.V. de carence. Elle fixe la date de la prochaine réunion dans un délai d'un mois quelque que soit le nombre de membres présents.



TITRE II / LE BUREAU EXÉCUTIF

Article 7

Il est élu pour 2 (deux) ans parmi les membres de l'A.G. Il est l'organe de conception, de coordination et d'exécution. Il produit le rapport annuel d'activités et financier. Il se réunit tous les trois mois. Ses décisions sont prises à la majorité des membres. Il comprend 15 membres. En cas de ballottage, la voix du Président compte double.

Les membres d'honneur, les bienfaiteurs, les représentants des structures d'appui peuvent prendre part à la réunion du Bureau avec voix consultative.

Les membres du Bureau exécutif exercent leurs fonctions de façon bénévole, mais la FNAM rembourse les frais qu'ils auront personnellement exposés et dûment justifiés.

Article 8 Le Président

Il est élu pour deux (2) ans parmi les membres actifs (organisations d'artisans en règles, représentées par 2 délégués) par union et le Président de la coordination ou son représentant. Son mandat est renouvelable une seule fois. Il représente la FNAM dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux. Il dirige, coordonne les activités de la FNAM. Il est ordonnateur des recettes et dépenses. A cet effet, il signe conjointement avec le Secrétaire aux finances les chèques et autres documents comptables. Il préside les réunions de l'A.G. et du Bureau exécutif. Il recrute après avis du bureau le personnel salarié nécessaire au bon fonctionnement de la FNAM.

Article 9 Le Vice président

Il assiste le Président dans ses fonctions et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Article 10 Le Secrétaire administratif

Il est chargé des affaires administratives de la FNAM, de la documentation, du traitement des courriers, de la tenue des P.V. des réunions, des A.G. et des réunions du Bureau exécutif de la FNAM. Il préside le Secrétariat permanent et conserve les archives.

Article 11 Le Secrétaire aux finances

Il est chargé de l'élaboration du budget et de la gestion des fonds de toute nature et tient la comptabilité dans les normes requises, encaisse les fonds et exécute les dépenses ordonnées par le Président. Il est chargé de la présentation du rapport financier à l'A.G. après la clôture de l'exercice au 31 Décembre de chaque année.

Article 12 Le Secrétaire aux finances Adjoint

Il assiste le Secrétaire aux finances dans ses fonctions et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Article 13 Le Secrétaire à l'organisation

Il est chargé de l'organisation matérielle de toutes rencontres, réceptions et manifestations de la FNAM. Il effectue toutes les dépenses sur les fonds mis à sa disposition par le Secrétaire aux finances. Il est tenu de présenter les pièces justificatives.

Article 14 Le Secrétaire adjoint à l'organisation

Il assiste le Secrétaire à l'organisation dans ses fonctions et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Article 15 Le Secrétaire à la formation, à la production et au développement

Il est chargé de:

- rechercher des partenaires et de négocier l'approvisionnement des associations en matières premières, en équipements et matériels à moindre coût ;

- organiser et diriger les foires, les dépôts de ventes et les journées d'ateliers de créativité sanctionnés par un rapport détaillé ;
- veiller sur la qualité du produit et de faire respecter les délais de livraison ;
- attribuer les commandes de la FNAM aux différentes organisations membres à jour de leur cotisation ;
- recenser les besoins en formation des organisations d'artisans, membres de la FNAM ;
- organiser les séances de formation et d'éducation, leur suivi et dresser un rapport de session ;
- organiser la confection de fiches techniques ;
- définir les besoins d'achat de matériels didactiques ;
- organiser de recherches en vue de créer de nouveaux produits.

Article 16 Le Secrétaire adjoint à la formation, à la production et au développement

Il assiste le Secrétaire à la formation, à la production et au développement dans ses fonctions et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Article 17 Le Secrétaire aux relations extérieures

Il est chargé de faire connaître la FNAM sur le plan national et international. Il favorise et entretient d'échanges et de rencontres avec d'autres organisations d'artisans. Il recense les partenaires existants pour collaboration.

Article 18 Le Secrétaire adjoint aux relations extérieures

Il assiste le Secrétaire aux relations extérieures dans ses fonctions et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Article 19 Le Secrétaire à la promotion de femmes

Il est chargé de développer les activités des femmes artisanes. Il veille à l'implication et la participation des femmes dans les activités et aux prises des décisions de la FNAM pour leur promotion. Il tient le contact permanent avec les groupements féminins affiliés à la FNAM.

Article 20 Le Secrétaire adjoint à la promotion des femmes

Il assiste le Secrétaire à la promotion des femmes dans ses fonctions et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Article 21 Le Secrétaire à l'information

Il est chargé de collecter, de traiter et de diffuser les informations permettant de mieux connaître la FNAM. A cet effet, il assure les rapports entre la FNAM et les médias. Il prépare les avocats et autres communications de la FNAM qu'il présente et défend devant les médias.

Il assure la ventilation des P.V. de l'A.G. et du Bureau exécutif aux membres concernés.

Article 22 Le Secrétaire adjoint à l'information

Il assiste le Secrétaire à l'information dans ses fonctions et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Article 23

Les membres titulaires du Bureau exécutif de la FNAM, en collaboration avec l'ensemble dressent un rapport annuel.



TITRE III / LE COMITÉ DE SURVEILLANCE

Article 24

Le Comité de surveillance est chargé de veiller à la bonne marche de la FNAM conformément aux Statuts et Règlement intérieur. Il a le droit de contrôler la situation de la caisse et du compte de la banque, ou d'établissement financier de la FNAM auprès du Secrétaire aux finances. A cet effet, il attire l'attention du Bureau exécutif sur toutes lacunes, erreurs ou irrégularités.

Il se réunit sur convocation de son Président. Les décisions sont prises à la majorité simple. Les membres du Comité participent aux réunions du Bureau exécutif avec voix consultatives. Il a le pouvoir de provoquer une Assemblée Générale extraordinaire en cas de besoin.

Il peut convoquer tout membre du Bureau exécutif à ces réunions pour être entendu.

En cas de conflit, il doit intervenir pour la réconciliation des parties. Le Comité de surveillance dresse un rapport semestriel.

TITRE IV / LES COORDINATIONS RÉGIONALES ET LES UNIONS LOCALES

Article 25

La coordination régionale est une structure décentralisée de la FNAM. A ce titre, elle agit en lieu et place de la FNAM dans sa région. Elle peut au besoin faire appel au BE de la FNAM pour l'appuyer. Elle gère les droits adhésions et de cotisation devant être versés à la FNAM.

Article 26

L'union locale est une structure décentralisée de la FNAM. A cet effet, elle agit en lieu et place de la FNAM dans sa localité. Elle peut au besoin faire appel à la coordination pour l'appuyer.

TITRE V / LE BUREAU DES FEMMES

Article 27

Le Bureau des Femmes est un organe spécialisé dans le domaine des femmes artisanes. Il suggère aux autres organes de la FNAM toutes solutions aboutissant à l'épanouissement des artisanes.

Il crée un Bureau de Femmes aux niveau national, régional et local dans les mêmes conditions que les autres organes de la FNAM.

L'union locale est une structure décentralisée de la FNAM. A cet effet, elle agit en lieu et place de la FNAM dans sa localité. Elle peut au besoin faire appel à la coordination pour l'appuyer.

TITRE VI / LES COMMISSIONS TECHNIQUES

Article 28

Les commissions techniques sont créées par le Bureau exécutif de la FNAM pour des missions ponctuelles. Elles sont présidées par un membre du Bureau exécutif désigné à cet effet. Elles se réunissent sur convocation de leur Président. Les décisions sont prises à la majorité. Avant leur dissolution, elles présentent un rapport d'activités bien détaillé.

TITRE VII / ADHÉSION DÉMISSION - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Article 29

Adhésion : L'adhésion à la FNAM est liée au respect des conditions ci-après :

- Etre un groupement d'artisans légalement reconnu (association, GIE ou coopérative) ;
- fournir un dossier renfermant les documents suivants :
 - une demande manuscrite timbrée à 100 FCFA ;
 - une copie du récépissé du groupement ;
 - une copie des statuts du groupement ;
 - une copie du règlement intérieur du groupement ;
 - une copie de la liste des membres de son Bureau Exécutif ;
 - une fiche indiquant l'adresse du groupement, le nombre d'artisans par section et par sites.
- adhérer aux présents Statuts et Règlement intérieur.
- payer auprès des unions les droits d'adhésion dont le montant est quinze mille francs CFA (15.000 FCFA) ;
- s'acquitter régulièrement de ses cotisations mensuelles qui s'élèvent à mille cinq cent francs CFA (1.500) et autres droits.

Article 30 : Démission

Tout membre démissionnaire doit soumettre sa démission écrite au Bureau exécutif de la FNAM qui la portera à la connaissance de l'A.G., des organes et des partenaires de la FNAM.

Article 31 : Dispositions financières

A. CLÉ DE RÉPARTITION DES ADHÉSIONS ET CONTRATS

Dans les régions : union : 50 %, coordination 30 % et bureau exécutif FNAM 20 %

A Bamako : union 50 %, BE FNAM 50 %

B. DÉCAISSEMENT

Toute sortie provisoire des fonds au niveau de la caisse courante nécessite l'établissement d'une demande d'avance de caisse.

Après justification, la demande d'avance de caisse est jointe à la pièce justificative où le reliquat est versé en caisse s'il en existe.

Au cas où le montant sollicité est inférieur à l'avance, l'intéressé doit établir une nouvelle demande d'avance de caisse pour le montant à lui rembourser.

C. BANQUE

Toute dépense supérieure à cent mille francs CFA (100.000) doit faire l'objet d'un chèque. Mais avant l'établissement du chèque par le comptable, une autorisation doit être établi par le comptable devant le Secrétaire aux finances et approuvé par le Président, ordonnateur des dépenses.

D. CONTRÔLES

Pour tout contrat, se conformer au manuel de procédure comptable et financière de la FNAM.

TITRE VIII / DISCIPLINES ET SANCTIONS

Article 32

Tous les membres de la FNAM ont le droit et le devoir de :

- avoir toutes les informations sur la vie de la FNAM ;
- bénéficier des avantages et facilité fournis par la FNAM à condition d'être à jour dans les paiements de sa cotisation et respecter les textes réglementaires de la FNAM ;
- accepter d'exécuter les tâches qui leur sont confiées par la FNAM dans le cadre de ses activités ;
- payer régulièrement ses cotisations ;
- participer aux Assemblées Générales.

Article 33

Pour être membre du Bureau exécutif de la FNAM, il faut être dément mandaté par l'union et la coordination et à jour de leurs cotisations.

Article 34

Tout regroupement d'artisans enregistrant trois (3) mois consécutifs de retard de cotisation sera privé de tous priviléges (exécution des marchés collectifs, foires, formations, etc...)

Article 35

Seront exclus de la FNAM tout membre (organisation) et toutes personnes qui auront détourné ou favorisé le détournement des fonds de la FNAM et en conséquence seront poursuivis conformément à la loi en vigueur.

Article 36

Le Règlement intérieur prend effet dès son adoption par l'Assemblée Générale.

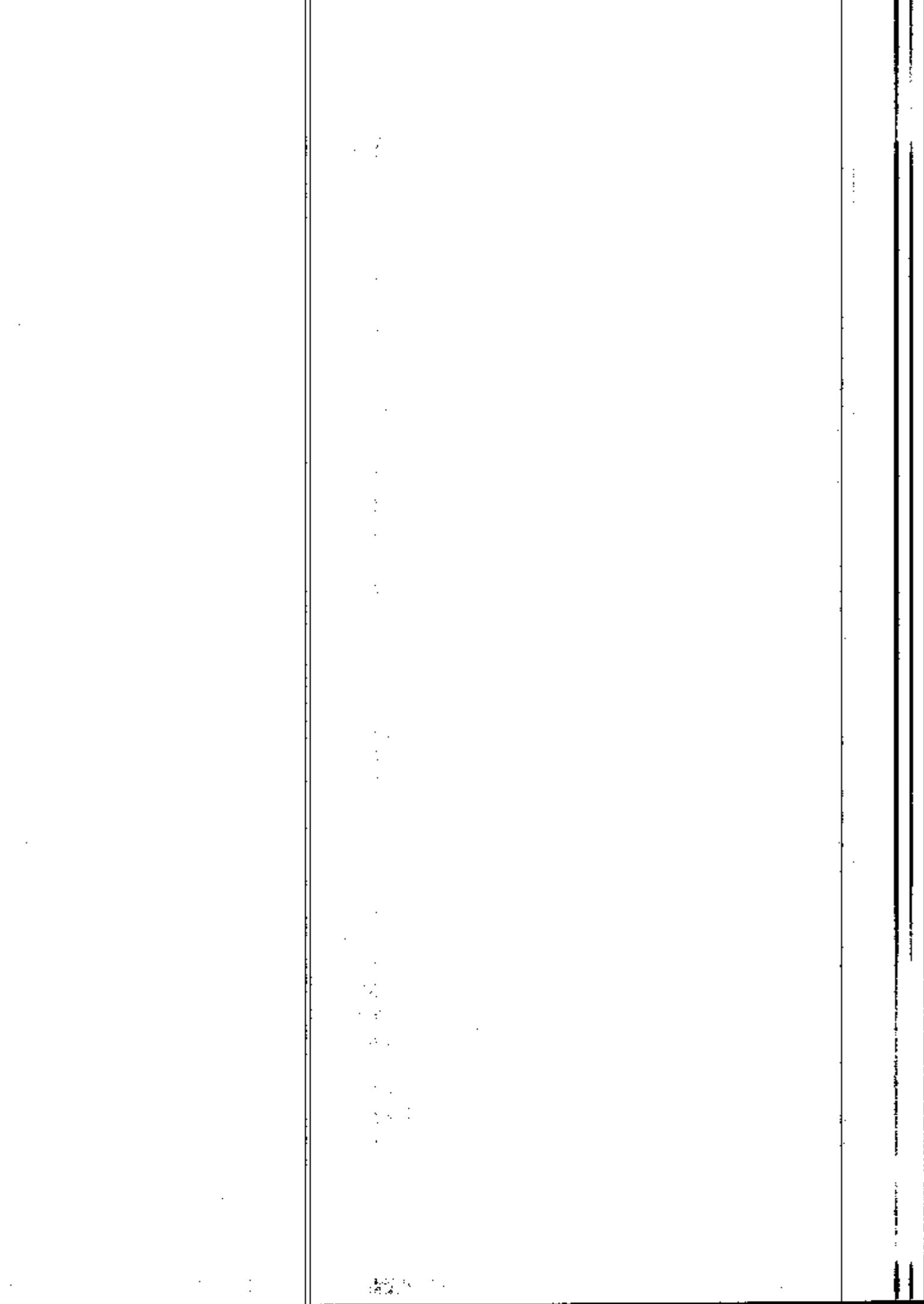
Le Règlement Intérieur a été approuvé et adopté à l'Assemblée Générale du 1er au 2 juin 2000 à Bamako par 68 délégués sur 68 présents.

Fait à Bamako, le 2 juin 2000

L'Assemblée Générale

LISTE DES ABRÉVIATIONS

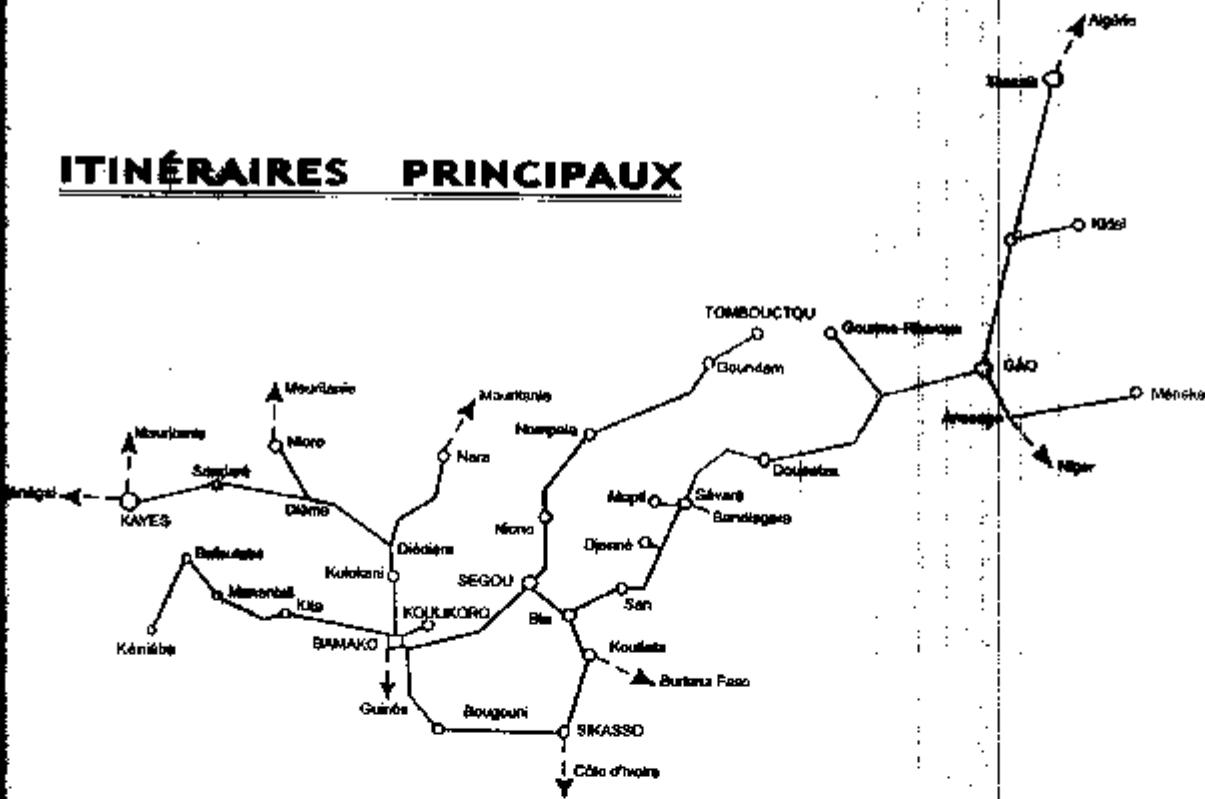
ACA	Association Conseils pour l'Action
AG	Assemblée Générale
AJA	Association Jeunesse Action
AMAPRO	Association Malienne des Artisans Professionnels
BDF	Bureau des Femmes
BGED	Boutique de Gestion, d'Echanges et de Conseils
BIT	Bureau International du Travail
BODA	Banque Ouest Africaine de Développement
CDA	Confédération des Artisans de l'Afrique de l'Ouest
CDE	Caisses Associatives d'Epargne et de Crédit
CM	Chambres de Métiers du Mali
CNP	Centre National de la Promotion de l'Artisanat
COA	Coordination des Organisations d'Artisans de Kita
CRK	Coordination Régionale des Artisans de Kayes
CRM	Coordination Régionale des Artisans de Mopti
CRS	Coordination Régionale des Artisans de Ségou
CRSIS	Coordination Régionale des Artisans de Sikasso
CTR	Coordination Régionale des Artisans de Tombouctou
CSM	Centre de Santé Communautaire
CDM	Corps des Volontaires du Mali
EDT	Service Allemand de Développement
EDTM	Environnement et Développement du Tiers Monde
FAD	Fédération des Artisans du District de Bamako
FAF	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FAM	Fédération des Artisans du Mali
FNAM	Fédération Nationale des Artisans du Mali
FOBAL	Foire Artisanale des Balanzans
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GID	Coopération Allemande au Développement
MICAM	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MAM	Mutuelle des Artisans du Mali
PATE	Projet d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'emploi
PSI	Programme d'Appui aux Structures Intermédiaires
PEMI	Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries
RAMI	Réseau d'Animation et de Conseils
SCAM	Semaine de la Créativité de l'Artisanat du Mali
SIAO	Salon International de l'Artisanat de l'Afrique de l'Ouest
OND	Organisation Néerlandaise de Développement

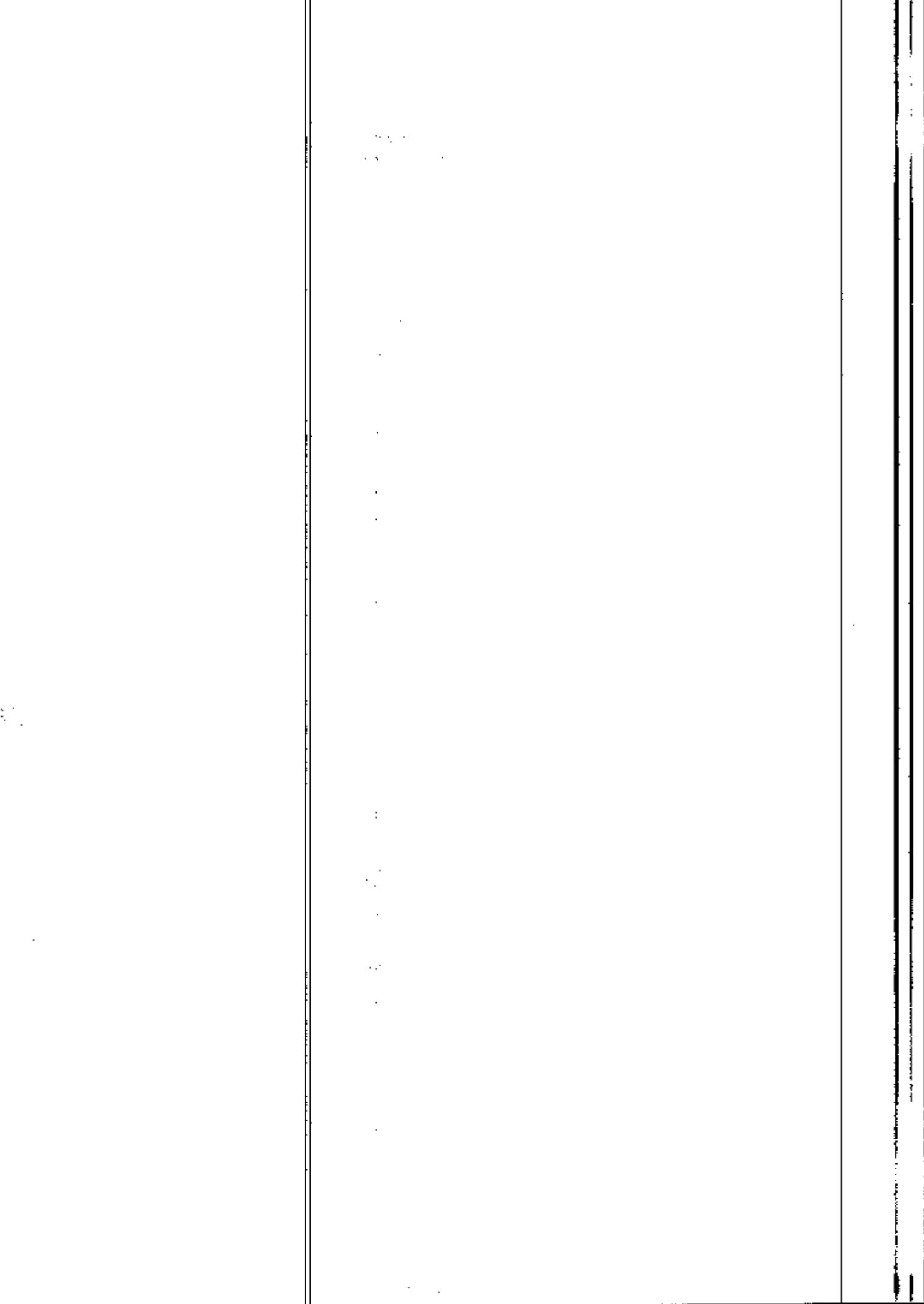


DISTANCES KILOMÉTRIQUES

	Bafoulabé	BAMAKO	Bamougaram	Bla	Bougouni	Djenné	Douentza	Gao	Goundam	Gourma-Rhône	Keyes	Kéniéba	Kidal	Kolokani	Koulikoro	Koutiala	Kuboloro	Lamina	Mopti	Nara	Niangoloko	Nioro	Niogor	Ségou	Sévaré	Sikasso
BAMAKO	413	-	691	316	163	567	800	1197	810	1198	598	549	1539	185	124	57	391	1562	646	374	349	421	427	235	628	374
Bla	729	316	375	-	426	251	484	881	656	882	914	865	1223	501	440	373	75	1196	1243	418	195	737	111	81	312	215
Bougouni	576	163	736	426	-	612	845	1242	957	1243	761	712	1584	348	287	220	351	1547	685	537	496	584	486	382	673	211
Diénné	1610	1197	632	881	1242	688	397	-	521	313	1795	1746	342	1382	1321	1254	891	306	581	554	1076	1618	770	962	569	1031
Douentza	130	598	1289	914	761	1165	1398	1795	1408	1796	-	238	1237	358	474	655	989	2100	1234	550	947	251	1025	833	1226	972
Gao	804	391	385	75	351	281	494	891	731	892	989	940	1233	576	515	448	-	1196	334	488	270	812	135	156	322	140
Goundam	1053	640	75	324	685	131	184	581	980	582	1238	1189	923	825	764	697	334	886	-	737	519	1061	213	405	12	474
Gourma-Rhône	265	421	1112	737	584	988	1221	1618	1231	1619	251	414	1960	264	297	478	812	1923	1066	299	517	-	848	656	1049	795
Keyes	840	427	264	111	486	140	373	770	767	771	1025	976	1112	612	551	484	138	1075	213	524	306	848	-	192	201	275
Kéniéba	648	235	456	81	382	332	565	982	575	963	833	784	1304	420	359	292	156	1267	206	332	114	656	192	-	393	296
Kidal	787	374	525	215	211	401	634	1031	871	1032	972	923	1373	559	498	431	140	1326	474	748	410	795	275	296	462	-
Kolokani	1320	907	773	753	1054	829	538	424	97	140	1505	1456	627	1092	1031	964	828	729	722	676	558	1328	864	672	710	968

ITINÉRAIRES PRINCIPAUX





INTERET EN

+SE

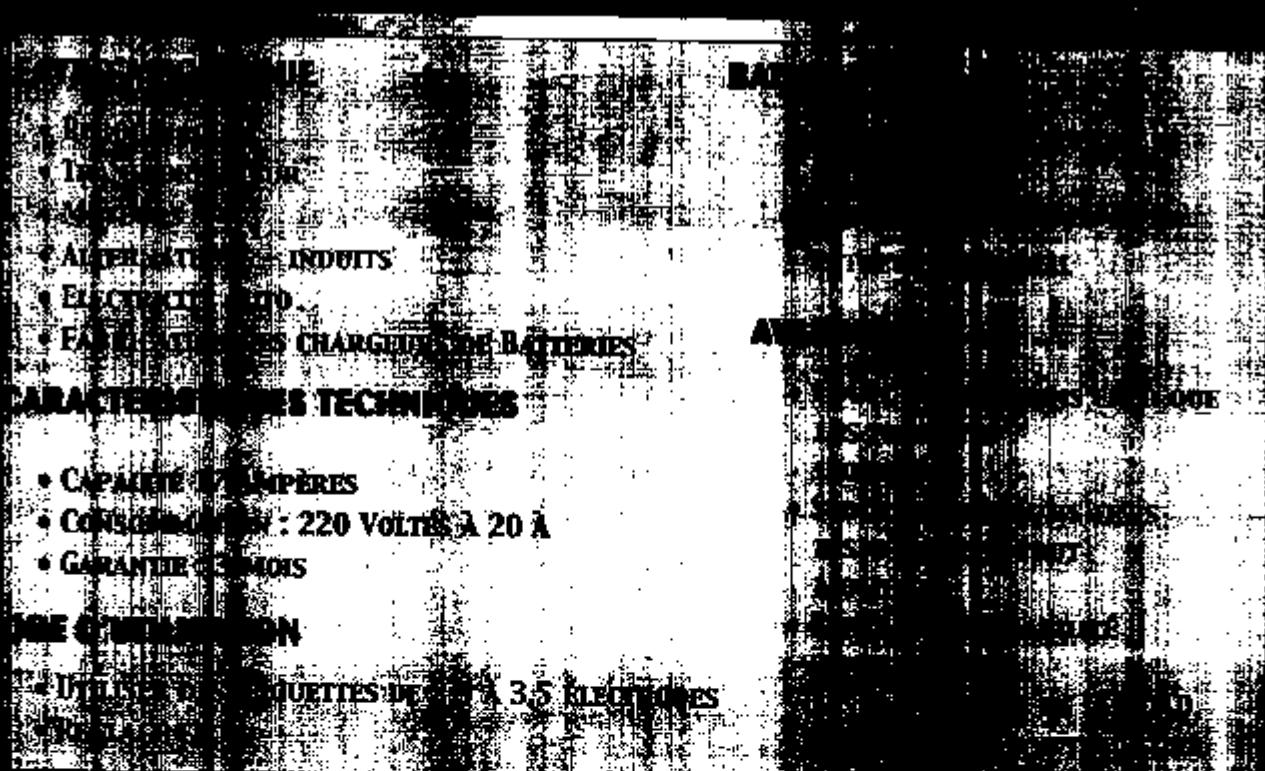
Marché de Médine B.P. 1

Diallaye S/C Association

Commune IV Tél. 22 84 0

BAMAKO (Rép. du Mali)

LOCATION DES POSTES A



ALIMENTATION

INDUITS

ELECTRIQUE

100

FAIBLE

CHARGEUR DE BATTERIES

ALIMENTATION

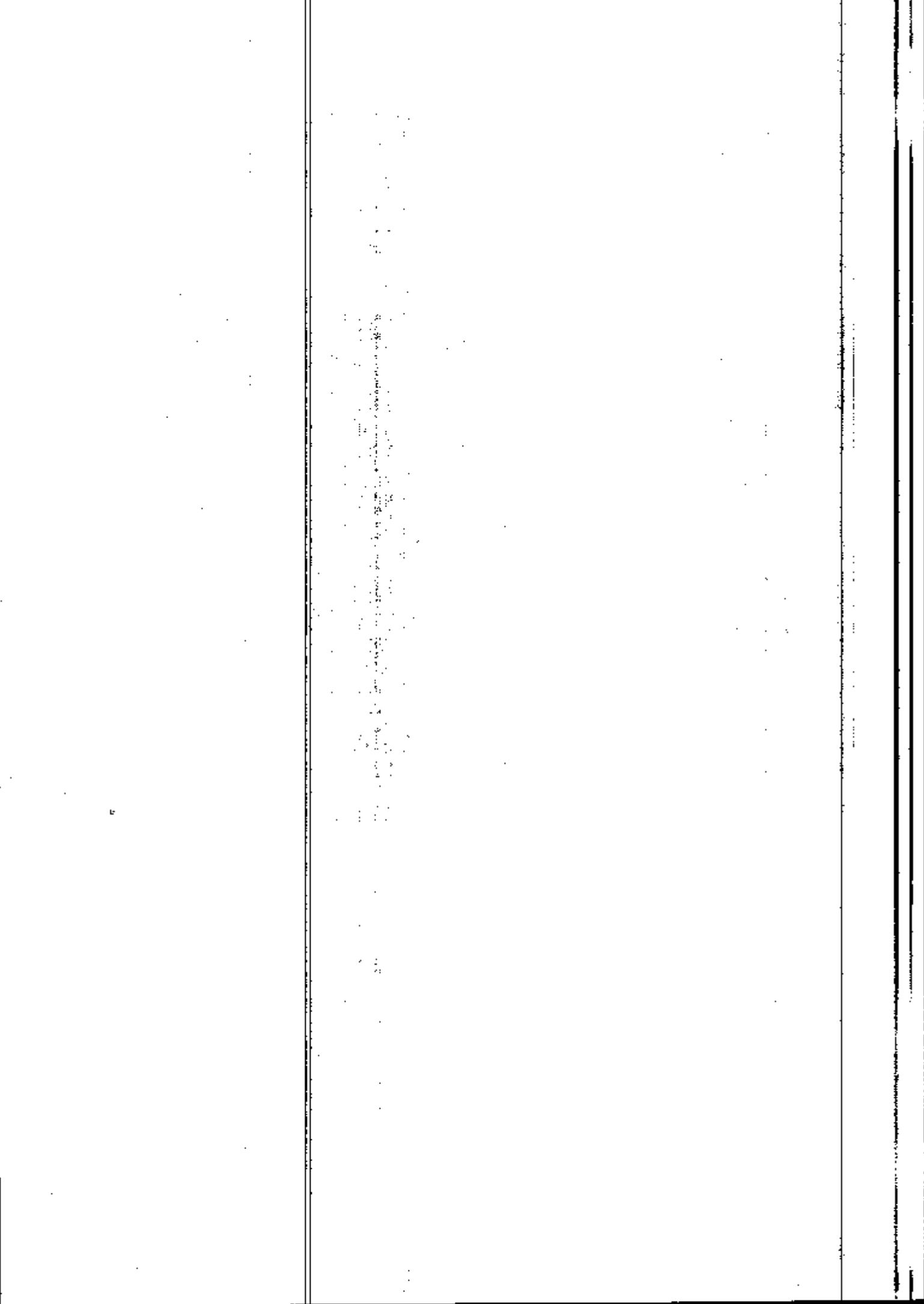
SYSTÈMES

- CAPACITE 10 AMPÈRES
- CONSIGNATION : 220 VOLTS À 20 A
- GARANTIE 6 MOIS

ALIMENTATION

QUETTES DE 3,5 KILOMÈTRES

...votre valeur de préférence pour



LE SANS EN JEUNES

Business Action est une ONG qui aide les jeunes et des groupes de femmes à leur offrant une formation pour créer une entreprise ou d'initier des projets suivants :

(dejà en activité chez un patron) mais aussi en portugais et en français leur sont disponibles.

Le centre a ouvert ses portes en Janvier 2000 et fonctionne sur 4 ans. Ils pourront suivre une formation en menuiserie, de la couture ou dans le secteur de Médecine, une formation dans les métiers du second cycle de l'école technique professionnelle(ASP), la sélection et l'entraînement.

Il y a tout besoin d'un coup de main : les demandes de porteurs d'idées de produits ou de services, un réseau de micro-entreprise à travers un groupe de solidarité de femmes, pour un fond de routement de 25 000 FCFA.

Il existe une grande demande de potentiels travailleurs, mis à l'écart par le développement. La formation vise à améliorer leur insertion dans l'économie formelle. Cette démarche concerne les entrepreneurs.

En particulier les micros entreprises du secteur informel ont été créées depuis quatre mois.

Internet

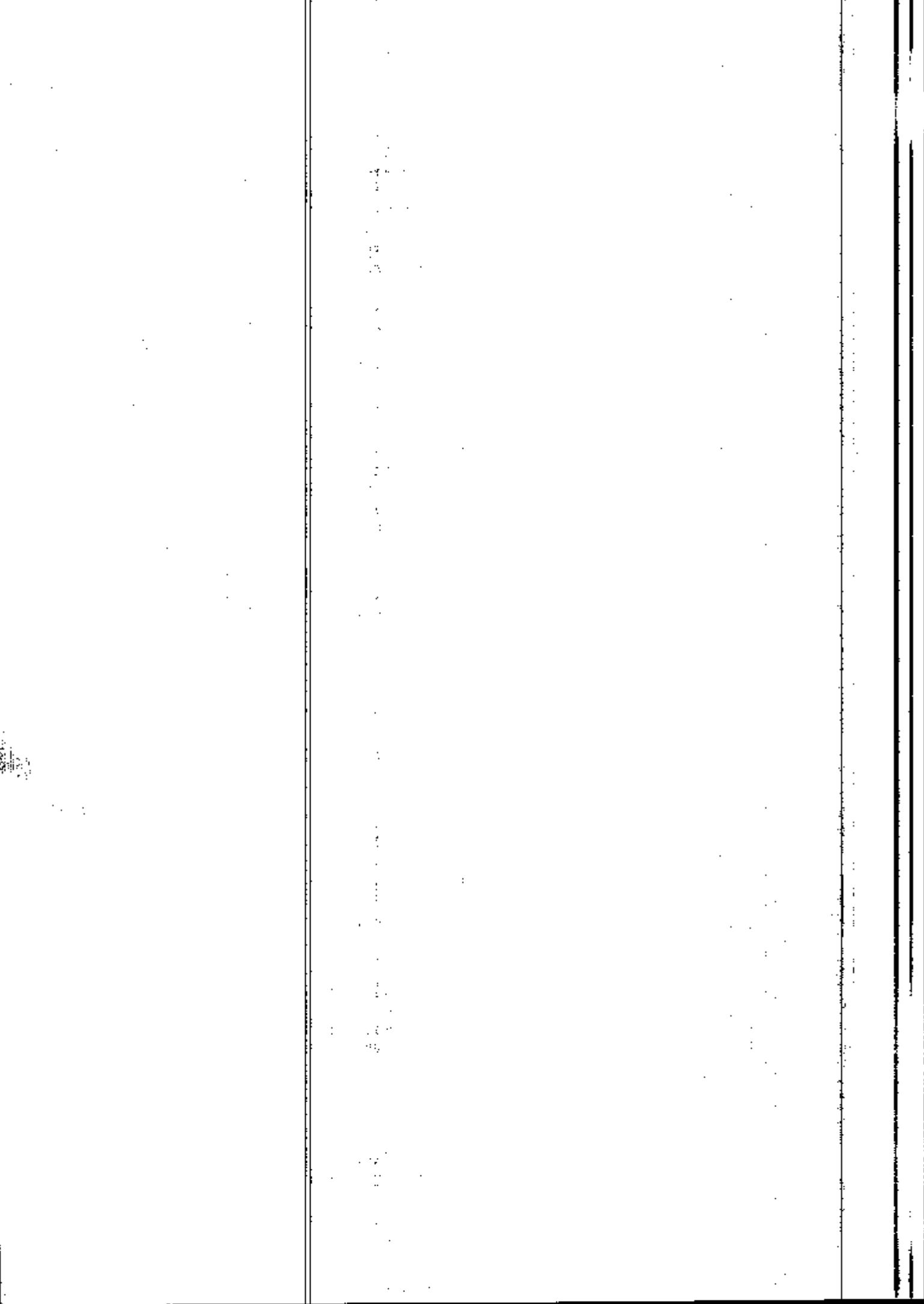
Ateliers et de formation à l'Internet pour les jeunes et leurs organisations socio-professionnelles.

Atelier Nouvelles Techniques de l'Internet pour l'entrepreneur afin d'ouvrir son contact avec les entrepreneurs du secteur informel et les différents moyens de communication modernes. Il vise le renforcement des activités de production.

Informations capitales sur les lieux d'informations et structure d'appui, échanges de nouvelle des inventions et créations dans l'annuaire des petites entreprises, etc.

"Faites vivre dans la vie, faites-le bien".

Business Action - Mali
Téléphone : 21 58 13 - Courriel : cyberbamako.com
small@datatech.com



E.C.M.A.M.E.T



**Centre de formation et d'enseignement
de la langue anglaise**

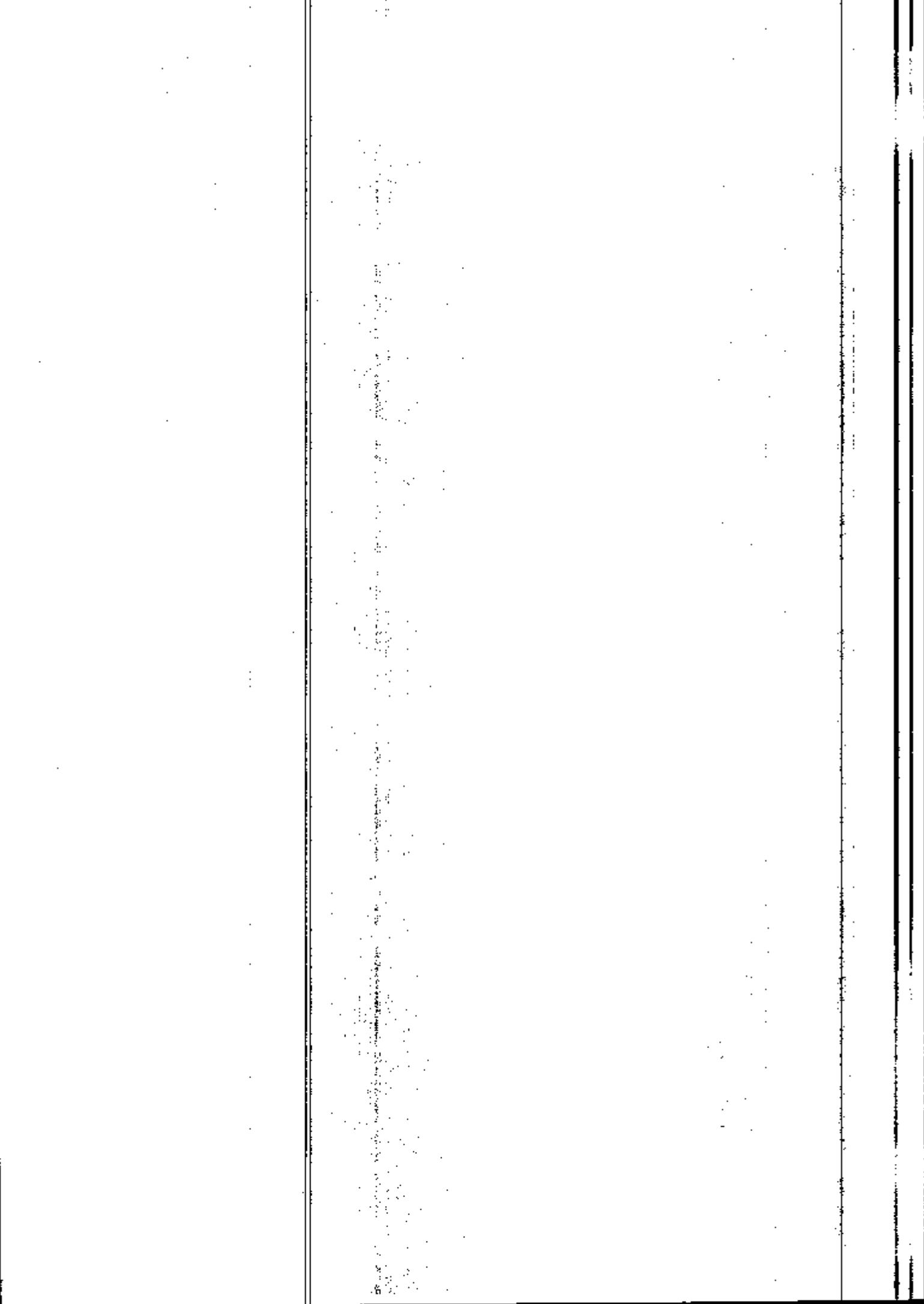
DuoLofobougou Bolibana Rue 442

Porte N° 11

Près du Boulevard de l'Indépendance

Tél. : 22 60 18

Cell. 75 24 57





WĀRĀMAH

THE W.



SORTIE
AFRICAINE
LUMIERE
DU NOVEMBRE
1990

MADE IN MALLI

De la carte de visite aux affiches en passant par les têtes de lettres, documents sécurisés (chèques, lettres chèques, cartes grises, permis de conduire), livres scolaires, les cahiers, les brochures, les rapports annuels, les listes d'inscriptions, les bulletins, les magazines, les calendriers, etc.

Graphique Industrie réalisée des interviews de famille

De plus avec son département création, Graphique Communication, doté de huit postes PAO, deux postes de photographie

et de créatifs compétents. Graphique Industrie vous propose le tout de manière totalement fait au Mali.

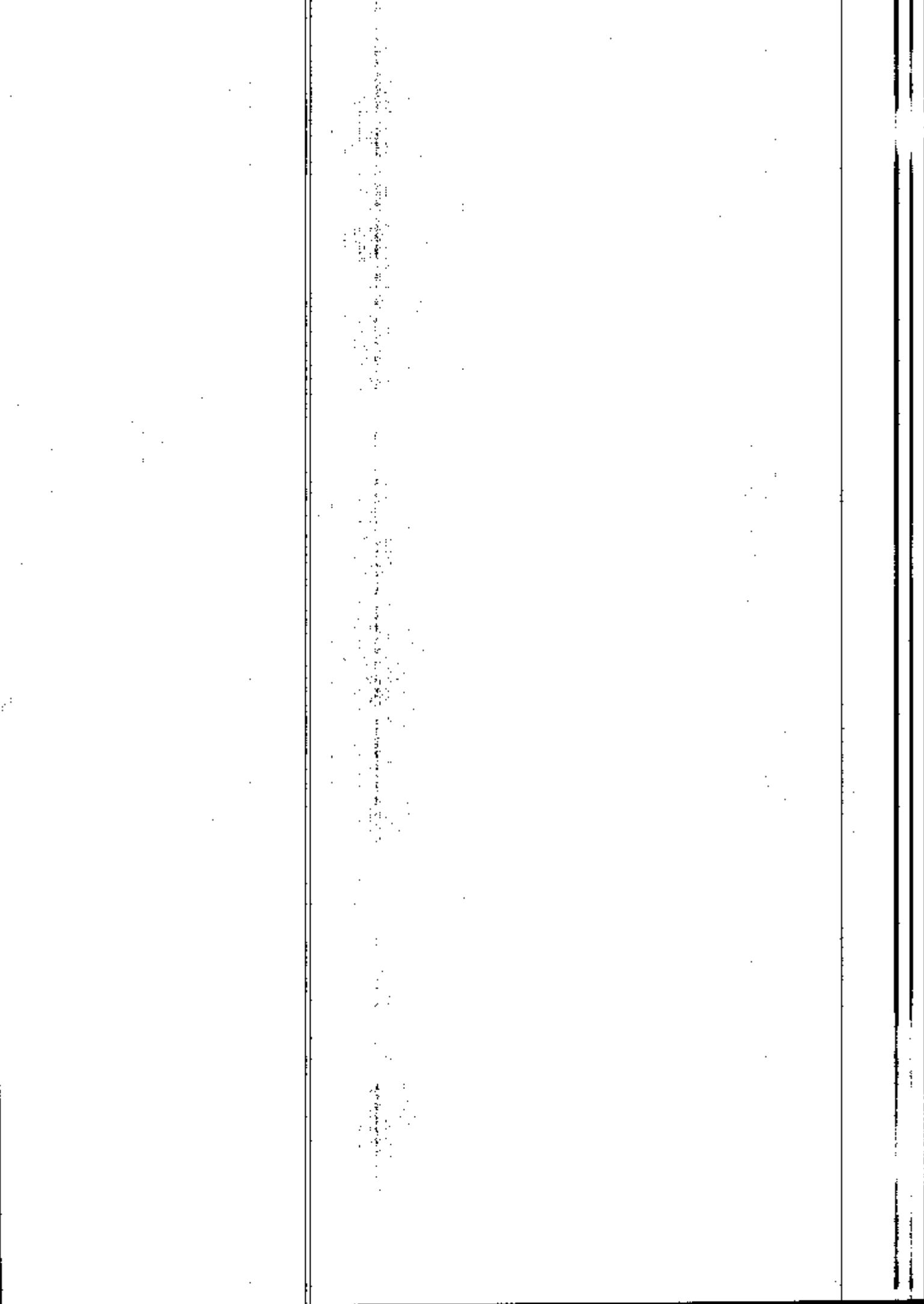
Particuliers, ONG, Industriels, commerçants et institutionnels, profitez de nos connaissances et valorisez vos produits et votre image.



B.P. 2412 Bamako - République du Mali

Tél. : (223) 22 55 22 / 22 55 98 / 22 21 84 / Fax : (223) 22 71 66 / 23 85 03

Email : graphcom@mkline.net



ENAM - B.P. 1502 - Hamdallie
Tel: 29 84 58 - Fax : 29 28 03